

**Frédéric Thouny**  
**Mémoire de maîtrise de géographie**

**Etude géographique,  
historique et patrimoniale  
des pigeonniers  
de l'ouest du  
département de l'Ain**

Université Jean Moulin, Lyon III  
Année 1996-97  
Directeur de mémoire : Henri Rougier

## INTRODUCTION

Quelle n'a pas été ma surprise en consultant des ouvrages sur les pigeonniers en France ! Notre territoire national s'est tout d'un coup trouvé amputé d'une partie de ses régions. En effet, d'après ces livres, seules la Normandie, la Bretagne, le Sud-Ouest et la Provence regorgent encore de pigeonniers. Le reste du pays constitue un vaste désert, à l'image de Rhône-Alpes dont il n'est jamais fait allusion. Et pourtant, le Rhône et l'Ain, notamment la Bresse et la Dombes, sont aussi le lieu d'élection de tels édifices dont l'architecture vernaculaire repose en partie sur le pisé, matériau de construction, à l'aspect rustique, issu de la terre. N'a-t-on pas dit qu'il s'agissait de « béton du paysan dombiste » ?

Les pigeonniers en pisé, mais aussi dans une moindre mesure en pierre, en brique, en pans de bois ou en galets, n'ont rien à envier aux colombiers normands ou aux pigeonniers provençaux ; ils font tout autant partie de notre patrimoine, méconnu certes, mais qu'il est impérieux de redécouvrir. Ignorés et délaissés, ces bâtiments n'attendaient qu'une étude pour qu'enfin on s'intéresse à eux.

L'ouest de l'Ain, dont il est question dans ce mémoire, regroupe seize cantons auxquels ont été adjoints les deux communes de Polliat et de Saint-Denis-les-Bourg. Le découpage par cantons s'est effectué dans un but de simplicité puisque dans un temps, il fallait recenser les pigeonniers, ce qui a été chose faite grâce aux *richesses touristiques et archéologiques* de chaque canton et au questionnaire envoyé aux cent soixante quatorze communes du secteur étudié via le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain (C.A.U.E). Ces cantons font partie intégrante de la Bresse et de la Dombes avec leurs côtières du Val de Saône, de l'Ain et du Rhône qui ont été retenus pour cette étude.

*A priori*, un pigeonnier ne représente qu'un bâtiment abritant des pigeons, donc rien de très excitant au premier abord. Cependant, il ne faut pas s'arrêter à cette simple considération réductrice. En effet, depuis maintenant très longtemps, les hommes ont connu un engouement sans limite pour l'élevage du pigeon, cet animal qui n'est, pourtant, pas toujours aimé du fait des dépravaions qu'il occasionne.

Déjà, les Romains s'étaient attachés à ce volatile qu'ils choyaient dans un *columbarium* qu'ils lui avaient spécialement construit. Ces mêmes romains avaient ramené cette tradition lors de leurs périples au Moyen-Orient. Si, dans un premier temps, la finalité de cet élevage était la récolte de la fiente, progressivement, posséder un colombier est devenu une marque de prestige. Les seigneurs haut-justiciers l'ont bien compris et ils ont instauré à son égard un droit seigneurial. Celui-ci sera aboli avec la Révolution, ce qui entraînera la prolifération des pigeonniers. Néanmoins, actuellement, ils n'intéressent plus personne et ils sont délaissés.

Par conséquent, dans quelle mesure faut-il sauvegarder ce patrimoine architectural essentiellement bâti en pisé, au sein d'une région qui ne s'en donne pas les moyens, alors que ces édifices à l'histoire et à la conception complexes pourraient constituer un attrait touristique ?

Faire une étude sur les pigeonniers dans l'ouest de l'Ain suppose qu'il faille s'enquérir du contexte géographique dans lequel ils se situent, la nature du sol étant à l'origine d'une architecture particulière marquée par la terre. Par ailleurs, ils ont toujours été aménagés intérieurement et extérieurement de façon méticuleuse pour leurs locataires, et ceci tout au long de leur histoire empreinte de divers épisodes. De nos jours, il convient de sauver et de réhabiliter ce patrimoine, indépendamment des matériaux utilisés.

**L'ouest de l'Ain partagé  
entre deux entités  
géographiques : Bresse  
et Dombes**

Région plane et peu élevée, 250 mètres en moyenne, l'Ouest de l'Ain est partagé entre la Dombes, au sud, et la Bresse, au nord. Si toutes les deux ont une économie principalement tournée vers l'agriculture, elles n'ont pas suivi tout à fait les mêmes orientations. La Dombes s'est spécialisée dans la céréaliculture et la pisciculture, alors que la Bresse, au sein d'un paysage bocager, a choisi la céréaliculture alliée à l'élevage bovin.

C'est dans ce contexte agricole de longue date qu'ont proliféré, au cours des siècles, les pigeonniers. Bâtiments utilitaires et prestigieux, ils ont su se fondre dans l'environnement, à proximité d'un bosquet, ou s'en extraire lorsqu'ils ont été bâtis sur un *vallum* morainique ou sur le flanc de la côtière. La géographie peut également nous aider à comprendre les raisons du choix des matériaux de construction dans leur édification, ainsi que leur genèse.

## I. Deux régions différentes bien difficiles à délimiter.



### A) *La Dombes ou les Dombes ?*

La Dombes est une région naturelle qui ne connaît pas une homogénéité dans son paysage ; voilà pourquoi il est possible de parler **des** Dombes : celle des étangs ou celle dite « sèche ».

\*\*\*

Toutefois, par ce titre évocateur, mon intention n'est pas de relancer la polémique entre ceux qui mettent le mot *Dombes* au pluriel et ceux qui le mettent au singulier. Il ne faut néanmoins pas oublier qu'à l'heure actuelle, aucune étymologie satisfaisante ne nous permet de connaître l'origine de ce mot et ainsi de trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Il ne reste donc plus que l'appréciation de chacun pour le précéder de l'un ou l'autre pronom.

Il convient maintenant d'avoir une approche plus géographique en nous posant une autre question : jusqu'où va la Dombes ?

Cette région naturelle connaît des variations au niveau de sa superficie. En général, elle oscille aux environs de 1100 km<sup>2</sup>. En effet, si sur ses bordures occidentales, méridionales et orientales, la Dombes est délimitée par des rivières, respectivement la Saône, le Rhône et l'Ain, il n'en est pas de même de sa limite septentrionale.

Celle-ci connaît des changements nord-sud en fonction des différents auteurs qui ont écrit à son sujet. Le *Bulletin de la Société des Géographes de l'Ain* et Paul Guichard dans « *Connaissances des pays de l'Ain* »<sup>1</sup> divergent sur un point. Ils sont tous deux d'accord pour affirmer que la limite entre Saint-Didier-sur-Chalaronne et Montracol passe par Neuville-les-Dames.

Commentaire [MM1]:

<sup>1</sup> P. Guichard, in *Connaissances des pays de l'Ain*, éditions de Trévoux, 1965, 296 pages.

En revanche entre Montracol et Druillat, Paul Guichard fait passer la limite plus au nord par Péronnas alors que le *Bulletin de la Société des Géographes de l'Ain* donne une limite plus au sud, qui est rectiligne entre ces deux communes.

\*\*\*

Il est vrai que dans le paysage la limite est imperceptible. Le passage de la Dombes à la Bresse se fait progressivement et chacun est libre de voir celui-ci où bon lui semble. Seule une étude géologique pourra éventuellement nous aiguiller sur ce point. Toutefois en ce qui concerne le paysage de la Dombes deux entités différentes se dégagent : la Dombes des étangs et la Dombes « sèche ».

### *1° Un héritage glaciaire : la Dombes des étangs*

Elle est souvent considérée comme la vraie Dombes parce que dans l'esprit de beaucoup d'entre nous la Dombes est synonyme d'étangs. L'homme a su très tôt mettre en valeur ce sol imperméable ; de fait, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les premiers étangs étaient exploités. Son paysage particulier le singularise et favorise sa délimitation.

\*\*\*

Le sentiment d'abondance des étangs se situe dans un quadrilatère délimité par les communes de Chalamont, Saint-Marcel, Ambérieux-en-Dombes et Marlieux. Ici, les étangs prédominent, ne laissant que peu de place à la terre ; c'est ainsi qu'un tiers de la commune de Lapeyrouse se trouve en eau. Au delà, un autre quadrilatère délimité par les communes de Servas, Saint-Trivier-sur-Moignans, Mionnay et Crans laisse apparaître un maillage d'étangs plus lâche, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de son centre.

Actuellement, la surface en eau avoisine les 12000 hectares soit un dixième de la superficie totale de la Dombes, alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle comptait 20000 hectares. Au lendemain de la Révolution a été prise la décision d'assécher cette région considérée comme insalubre. Il en a été de même du marais des Echets dont 1200 hectares seulement, alimentés par un bassin versant de 5000 hectares, ont pu être sauvegardés ; celui-ci demeure aujourd'hui le dernier vestige marécageux de la Dombes.

La concentration maximale des étangs semble coïncider avec la cuvette de Villars qui est une dépression peu profonde délimitée par les communes de Saint-Olive, Bouligneux, Le Plantay, Versailleux, Le Montellier et Monthieux.

Son point le plus bas se trouve à 277 mètres alors que les bords extérieurs connaissent des hauteurs avoisinant les 295 mètres.

Cette cuvette, tout comme le reste de la Dombes, a été façonnée par les glaciers alpins quaternaires, formant des bourrelets morainiques, amas de boues glaciaires et de galets. Ces ondulations, assez nombreuses mais peu vigoureusement dessinées, n'excédant pas quelques mètres de hauteur, sont disposées en éventail. Elles sont orientées dans le sens des avancées et des retraits successifs des glaciers. Elles laissent entre elles des dépressions de toutes tailles et de formes différentes, qui sont le lieu d'élection des étangs.

Voilà pourquoi les étangs connaissent généralement une forme allongée en disposition linéaire ou parallèle entre eux. De plus, une photo aérienne nous donne une impression d'isolement de ces taches bleues (Cf. page suivante). Or, les étangs communiquent entre eux par des fossés et ils s'écoulent les uns dans les autres, pour se jeter dans les ruisseaux et les rivières qui drainent le plateau.

La Chalaronne en est la principale puisqu'elle prend sa source au cœur de cette Dombes humide, dans les étangs du Petit et du Grand Glareins pour se jeter 52 kilomètres plus loin dans la Saône. Sur son trajet la Chalaronne connaît une double orientation : elle suit d'abord le gradient sud-nord jusqu'à la Chapelle du Chatelard où elle coule au sein d'une vallée très resserrée. Ensuite, elle s'élargit en prenant une direction est-ouest. Au fur et à mesure qu'elle s'écoule vers l'aval, la vallée s'accroît passant de 500 mètres à Chatillon-sur-Chalaronne à 2 kilomètres à Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

En observant le débit et l'orientation des cours d'eau qui drainent la Dombes, on comprend la faiblesse de la pente, favorisant ainsi la permanence des étangs. Le plan est faiblement incliné ; en effet, la pente n'est que de 0.075 % à 0.1%. L'étroitesse de la vallée de la Chalaronne est aussi perceptible pour les autres cours d'eau de direction nord-sud tels que la Veyle, le Renom, Le Vieux Jonc. Les bords des rivières humides et boisées donnent au paysage un aspect verdoyant.

L'eau n'est néanmoins pas omniprésente dans la Dombes humide ; les étangs ne sont pas constamment en période d'évolage, c'est-à-dire en eau pour la pisciculture. On peut les trouver en période d'assec et à ce moment, le poisson est troqué contre les céréales. Le paysage, qui nous est offert, ressemble alors à une mer de maïs, de blé ou d'orge.

Voilà pourquoi il existe une différence fondamentale entre la consultation d'une carte topographique de la Dombes et une visite de cette région : la sensation d'omniprésence de ces étangs n'existe plus.

De plus, les plans d'eau cohabitent avec les haies et les bois, donnant ainsi une impression de paysage semi-fermé. Les étangs disparaissent derrière cette végétation, accentuant d'autant plus cette vision trompeuse d'un pays d'eau. Le paysage occulte par endroit cette vue sur les étangs, ne la rendant possible



qu'au tout dernier instant au détour d'un bois ou d'un chemin. La Dombes est de ce fait partagée entre le bleu-gris des étendues d'eau et le vert des cultures, bois et prés. En prenant de la hauteur, on constate que le pays des mille étangs est ceinturé par des lambeaux de bois et de forêts formant une barrière discontinue entre le pays d'eau et les pays de terre alentours. Cette ellipse boisée ne laisse s'échapper que quelques étangs de son sein.

En outre, on remarque une différence dans la répartition de l'habitat : la Dombes humide se caractérise par ses fermes dispersées alors qu'en direction de l'ouest, le passage de cette ceinture verte marque la prédominance de l'habitat groupé en hameaux.

\*\*\*

Longtemps insalubre, la Dombes a dû attendre le XX<sup>ème</sup> siècle pour sortir de sa torpeur et enfin être considérée comme un magnifique espace naturel. Et dire qu'à la Révolution de 1789 il n'a manqué d'un rien qu'elle ne disparaisse suite au zèle de quelques hommes la jugeant sans intérêt. La Dombes des étangs connaîtrait donc des limites forestières la séparant de la Dombes sèche marquée par des paysages plus dénudés.

## *2° La Dombes dite « sèche ».*

Elle est opposée à la Dombes des étangs du fait de son absence visible d'eau. Moins imposante en superficie que sa consœur, elle offre toutefois un paysage particulier qui peut faire penser à quelques grandes régions céréales.

\*\*\*

Parallèle à la Dombes humide, elle occupe une bande étroite de 5 à 10 kilomètres entre cette dernière et le Val de Saône, s'étendant sur 35 kilomètres de Mionnay à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Bien qu'imperceptible dans le paysage, la pente s'intensifie dans cette région pour atteindre 1% au niveau de Reyrieux. Plus on se dirige en direction du nord, plus cette pente s'affaiblit. D'après *le Bulletin de la Société des Géographes de l'Ain*, de la Granges des Teppes à Villeneuve aux hauteurs qui dominent la Saône à Fareins, cette pente passe à 0.7%, soit 55 mètres de dénivellation pour 8 kilomètres. Par conséquent sur le plateau, ce n'est qu'à partir de 7 à 8 kilomètres du rebord occidental que la pente s'accroît, se traduisant par la présence de nombreux affluents de direction est-ouest.

Les différences d'altitude sont plus marquées ici qu'ailleurs sur le plateau, de sorte qu'elles peuvent atteindre 80 mètres dans la partie sud de la Dombes sèche. Là aussi ces écarts s'atténuent au fur et à mesure que l'on gagne le

Nord. Ils se distinguent dans le paysage grâce aux nombreuses ondulations qui le ponctuent.

Dans certains cas, il faut y voir l'empreinte des glaciers sous la forme d'ondoiements morainiques. Sinon, les fonds de vallées sont bien dessinés, donnant cette impression de paysage bosselé. Ceci est dû aux petits ruisseaux qui drainent le plateau et qui ont un cours assez rapide, pouvant même avoir des caractères torrentiels. Leur longueur n'excède pas 15 kilomètres pour le Formans, le plus important, mais elle varie souvent entre 5 et 10 kilomètres, tel la Mâtre, le Morbier et l'Appeum. Seul le Moignans connaît une direction sud-nord ; de ce fait il ne se jette pas dans la Saône mais dans la Chalaronne.

De plus, ces rivières servent d'exutoire aux quelques étangs qui sont encore visibles aux marges de la limite boisée entre les deux Dombes.

Les fonds de vallées humides sont quasiment les seuls îlots verdoyants, les interfluves étant réservées à la culture céréalière, ce qui donne un paysage d'openfield. Les prés occupent souvent les parcelles les moins accessibles c'est-à-dire les talwegs. Les bois et les haies ont pratiquement tous été arrachés au profit des terres céréalières jugées plus rentables. Des bosquets se rencontrent là où le relief empêche tout accès.

\*\*\*

La Dombes sèche présente ainsi un aspect dénudé du fait de la forte emprise de l'homme sur cette terre surexploitée. Le paysage est tout autre en Bresse où, au contraire, la végétation, par l'intermédiaire des haies, a été préservée.

oooo

Que de différences pour deux régions qui n'en forment qu'une seule : la Dombes. La faute en revient à l'homme qui a modifié un paysage empreint de forêts, dont il faut voir quelques résidus subsistant, principalement dans l'est et le sud-est. Cependant, il a su, d'une certaine manière, se racheter en continuant d'entretenir d'une façon admirable le millier d'étangs qui font toute la beauté de la région.

### *B) La Bresse méridionale*

Contrairement à la Dombes, qui se situe exclusivement dans le département de l'Ain, la Bresse se partage entre ce dernier et la Saône-et-Loire. Elle est également découpée en deux entités géographiques différentes :

la Bresse Louhanaise, au nord de la Seille, et la Bresse Savoyarde, au sud. Pour cette étude, seul une partie de la Bresse Savoyarde nous intéresse et fera l'objet de notre recherche.

\*\*\*

Sa limite orientale est constituée par la rencontre de la Bresse et du Revermont, piedmont jurassien. Au niveau du département de l'Ain, la zone transitoire est formée par la ligne représentée par Pont-d'Ain, Coligny via Ceyzériat et Treffort Cuisiat. Quant au sud et à l'ouest, la Bresse bute respectivement contre la Dombes et la Saône par une pente très douce.

Elle connaît une altitude moyenne de 220 mètres, soit de 60 mètres inférieure à celle de la Dombes. La double inclinaison en direction du nord et de l'ouest, qui commence dans le sud de la Dombes, se poursuit encore en Bresse. Cette dernière se caractérise par des hauteurs relativement faibles. Ainsi, sur les bords de Saône, elle passe de 235 mètres à Saint-Didier-sur-Chalaronne à 197 mètres à Sermoyer sur 30 kilomètres. Ceci se traduit dans le paysage par un élargissement de la vallée de la Saône ; celle-ci ne cesse, en effet, d'osciller passant de 500 mètres à 3 kilomètres. En période de crues, cette zone devient une véritable plaine inondable. Le contour oriental de la Bresse est marqué par une ligne de hauteurs relativement faibles.

Contrairement à ce qui est observé en Dombes, les ondulations sont ici plus marquées, formant des collines aux pentes très douces et des mamelons boisés surplombant les fonds de vallées bien ouverts, d'une vingtaine à une trentaine de mètres. Le sol de la Bresse semble donc plus raviné, mieux découpé que celui de la Dombes.

De nombreux ruisseaux sillonnent cette région pour se jeter dans les affluents principaux de la Saône, qui sont la Veyle, la Reyssouze et la Seille. Les rivières bressanes connaissent la même double orientation que leurs homologues de la Dombes. La Veyle passe d'une direction nord-sud à une direction est-ouest au niveau de Polliat. Sur ses 68 kilomètres, sa vallée, étroite et peu profonde en Dombes, ne cesse de s'élargir et de se creuser au fur et à mesure qu'elle pénètre en Bresse. La Reyssouze change de direction à Mantenay et sur ses 76 kilomètres, ne sillonne que la Bresse, ce qui a fait dire à André Chagny qu'elle est : « *la plus bressane des rivières.* »<sup>2</sup>

Toutes ces vallées sont couvertes par des zones marécageuses, des prairies humides et verdoyantes dans leur partie basse. Elles sont extrêmement nombreuses et fortement rapprochées laissant entre elles d'innombrables collines. Ainsi, les eaux abondent par ces multiples rivières et ruisseaux, ces résidus d'étangs et de marécages, donnant un caractère vivifiant au paysage. Le

---

<sup>2</sup> Cité par P. Guichard, *idem*.

boisement de la Bresse, plus important qu'en Dombes se présente sous la forme de très belles forêts qu'il est à charge pour tous de conserver. Elles se situent surtout à la périphérie de la région, tels la forêt de Seillon et le bois de Maillence.

De nombreux bois s'égrènent sur la Bresse mais le caractère prédominant du paysage demeure les haies que les agriculteurs s'acharnent à arracher. Une certaine homogénéité réside malgré de petites différences régionales, mais il n'y a rien de comparable avec les contrastes de la Dombes.

A ce propos, Paul Guichard découpe cette région en quatre zones<sup>3</sup> :

\* « **le nord-est** », qui est une région très fertile : en effet, les sols ont été amendés par les calcaires jurassiques transportés par la Seille. D'ailleurs, toutes les rivières et ruisseaux qui parcourent cette région se jettent dans cette dernière. Du fait de la faiblesse de la pente, leur cours est marqué par d'interminables méandres serpentant entre les arbres et les haies.

\* **Le cœur du sud-est**, ou de « *la mauvaise Bresse* » selon Quinet, qui marque la transition avec la Dombes. Celle-ci se fait lentement. Le décor composé de bois, de landes, d'étangs et de marécages clairsemés, dénote ainsi une terre pauvre. Ces sols n'ont pas été travaillés de façon intensive pour l'agriculture céréalière et ils ont été laissés, pour une bonne partie, dans la configuration qu'ils occupaient naguère. C'est d'ailleurs dans cette région que subsistent des vestiges de forêts autrefois imposantes.

\* « **La plaine de la Saône** », qui connaît une fertilité importante, grâce aux inondations. Chaque année, celles-ci apportent et déposent les limons propices aux cultures des céréales. L'élevage des bovins est alors favorisé par cette prairie constituée de très bons herbages, drainée par de multiples petits canaux.

\* « **La partie centrale** », qui représente le domaine du bocage. La verdure dans toutes ses formes est prédominante au milieu des rivières parcourant cette région. Le talweg est le domaine des marais, des bosquets et l'interfluve, celui des cultures, des prés et des haies.

\*\*\*

La Bresse, ce pays bocager ou semi bocager, est donc un lac de verdure se déroulant à perte de vue en une succession de prairies, de champs,... Ce qui n'est pas le cas du Val de Saône et de la Côtière de Dombes qui connaissent une implantation excessive de l'homme en raison de leur position de versant.

---

<sup>3</sup> P. Guichard, *idem*.

### *C) Des micro-régions avec leurs particularismes : le Val de Saône et la Côtère de Dombes*

Une interrogation voit souvent le jour lors d'une étude sur la Dombes : le Val de Saône et la Côtère font-ils partie intégrante de la Dombes ou faut-il les voir comme deux entités à part ? Dans le cadre de mon étude, il m'a semblé intéressant de les individualiser par rapport à la Dombes, ceci en raison de leurs caractères spécifiques.

\*\*\*

Dans le département de l'Ain, le Val de Saône constitue une étroite bande de 1 à 3 kilomètres entre la Saône et le plateau de la Dombes et la Bresse. Si, au sud de Massieux, il se poursuit dans le département du Rhône jusqu'aux portes de Lyon, il n'en est pas de même au nord où la confluence de la Chalaronne et de la Saône marque une modification dans la topographie. En effet, le passage en Bresse atténue le relief de la côtère du Val de Saône, n'en faisant pas une région aussi intéressante géographiquement qu'en Dombes.

Le Val de Saône dombiste se divise entre un versant pentu et une plaine, plus ou moins inondable, en pente douce. Sur les 30 kilomètres, la largeur de la plaine alluviale oscille sensiblement : à Trévoux ou à Montmerle, elle est pratiquement inexistante ; le bas du versant vient mourir aux abords de la Saône.

*A contrario*, certains secteurs constituent des petits bassins surélevés de quelques mètres par rapport à la rivière. Quant au versant, il bénéficie d'une pente relativement forte ; celui-ci diminue à mesure que l'on se dirige vers le nord. Entre Massieux et Trévoux, elle varie de 5 à 7%. A la hauteur de la confluence entre Saône et Chalaronne, elle n'est plus que de 1.5%. La dénivellation, de 80 mètres en moyenne, suit le même schéma puisque la hauteur de l'escarpement passe de 110 mètres à Massieux à 30 mètres à Saint-Didier sur Chalaronne. Les affluents tels que la Callone et le Formans drainent le plateau et tranchent la pente raide pour former de petits *vallums*.

Le versant est le lieu de prédilection d'une très forte occupation humaine, sous la forme d'un chapelet de villages, laissant une place restreinte à la culture et à la végétation. Bois et bosquets élisent domicile sur des parcelles au relief accidenté, dans des parcs de châteaux ou de demeures bourgeoises abondants en Val de Saône. Seuls, au nord de Montmerle, des vestiges de haies délimitent les champs. Sur les terres inondables, les crues déposent chaque année un limon providentiel donnant des rendements élevés.

De par sa position privilégiée d'abri et de passage, ce couloir a su retenir l'homme qui l'a mis en valeur. Ces divers points se retrouvent dans la Côtière dont la configuration est identique.

Contrairement au Val de Saône qui est relativement rectiligne, la Côtière de Dombes décrit un arc longeant le Rhône et la rivière d'Ain, de Caluire à Pont-d'Ain sur 50 kilomètres. L'escarpement, plus vigoureux que dans le Val de Saône, environne le plateau argileux de la Dombes et surplombe l'Ain et le Rhône d'une centaine de mètres ; cela peut aller jusqu'à 150 mètres à Beynost. La partie supérieure du versant, raide, s'oppose à la partie inférieure dont la pente s'adoucit pour se raccorder à la basse terrasse dominant légèrement la plaine alluviale. Celle-ci relativement large, prend la forme d'un triangle au niveau de la confluence entre les deux rivières et constitue une zone de culture par excellence. Elle n'en demeure pas moins une zone marécageuse en certains endroits.

C'est ainsi que la Côtière, sèche et caillouteuse, relie deux milieux humides, le plateau dombiste et la plaine alluviale Ain-Rhône.

Par ailleurs, le versant est entaillé de petits vallons, courts, encaissés et uligineux isolant des parties plus sèches. Les cours d'eau telles la Toison, la Sereine, les Grasses Vaches, qui vont se déverser dans l'Ain et le Rhône, ont une allure rapide et parfois torrentielle, pouvant occasionner des dégâts importants lors de crues. L'inclinaison du plateau de la Dombes ne leur permet pas d'excéder une longueur de quelques kilomètres. Les bois tapissent surtout les hauteurs de l'escarpement, là où la pente est vertigineuse.

Le bas de l'adret regroupe une grande partie de la population qui a su très tôt exploiter la Côtière. Cette position de prédilection a été mise en valeur pour la culture céréalière et la vigne, de façon intense au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Actuellement, l'urbanisation a supplanté l'agriculture, ne laissant que de vagues traces de ce passé. Le coteau, exposé au midi et à l'orient, jouit d'une exceptionnelle vue sur la plaine du Rhône et de l'Ain, et d'un excellent ensoleillement.

De plus cette position fournit une protection efficace vis-à-vis des vents du nord qui soufflent dans le sillon rhodanien. Cette zone constitue un climat local sec et ensoleillé, alors qu'il suffit de monter sur le plateau pour avoir un climat totalement différent.

\*\*\*

Le Val de Saône et la Côtière de Dombes ont su attirer une population désirant un site agréable, dans une zone certes étroite, mais qui constitue deux lieux de passage. L'histoire géologique récente de ces deux côtières est à l'origine de ce relief aux formes encore fraîches, comme pour le reste de l'ouest de l'Ain.

## II. Etude géologique et stratigraphique du fossé bressan.



Le fossé bressan n'est rien d'autre qu'une partie de l'axe Saône-Rhône qui constitue en fait un rift, c'est-à-dire une structure d'effondrement de la croûte continentale. Celle-ci résulte du soulèvement et de la contraction finale de la chaîne alpine ; mais ce rift a été remblayé au cours de transgressions marines et lacustres, alternant avec des périodes d'émersion.

Il va de soi que l'histoire géologique de la Bresse est fort ancienne ; toutefois le but de ce mémoire n'est pas de la retracer intégralement. L'objectif est plutôt de montrer les derniers épisodes tertiaires et quaternaires à l'origine du relief et de la nature des couches superficielles du sol. Ce n'est qu'à partir du Quaternaire que la Bresse et la Dombes connaissent des histoires divergentes, avec les premières glaciations. Dans ce chapitre, la Bresse est un terme générique qui désigne tout le « fossé bressan ». Lorsque l'étude fera uniquement état de la Bresse méridionale, il en sera alors fait mention.

### *A) Etude géologique*

#### *1° Tertiaire*

Il semble bon de rappeler que le Secondaire a été une période essentiellement marine caractérisée par une sédimentation très importante. Au tertiaire, cette dernière fait place à un épisode lacustre qui va laisser son empreinte dans le paysage avec la série des « marnes bleues de la Bresse ».

\*\*\*

Le **Paléocène** (65 à 53 Ma) voit les prémices de la Bresse subsidente suite à la mise en place de failles verticales de direction nord-sud.

L'**Eocène** (53 à 34 Ma) connaît l'implantation de trois lacs dans trois cuvettes individualisées par des seuils. Ceci fait suite à une tectonique cassante, entraînant un coulisement de plaques, qui s'est réveillé après une compression nord-sud. Les trois seuils : Barges au nord, Sennecey-la-Serre au centre et Cormoz au sud individualisent les trois Bresses : méridionale au sud, louhannaise au centre et chalonnaise au nord. Les dépôts accumulés sont d'autant plus nombreux au centre qu'ils y entraînent une accentuation de la subsidence. Cette période est également marquée par une formation de sols évaporatiques au sud, alors qu'au nord l'affaissement, moins important, n'a créé que des sols détritiques.

A l'**Oligocène** (33 à 23 Ma), des mouvements tectoniques entraînent un affaissement général de la Bresse créant définitivement le « fossé bressan ». Un régime lacustre s'installe avec l'immersion totale de la cuvette ; les argiles et les marnes font dorénavant place aux calcaires. De plus, le fossé est remblayé par les dépôts jurassiques arrachés aux reliefs voisins érodés.

Après une émergence pratiquement totale de la région au **Miocène inférieur** (23 Ma), le fossé est à nouveau envahi par un golfe marin dont la profondeur varie sensiblement de quelques centaines de mètres au nord de Lyon à quelques centimètres en Haute-Saône actuelle.

Au **Tortonien supérieur** (7 Ma), le golfe marin se retire pour laisser une fois encore la place à une sédimentation lacustre.

Le **Miocène terminal** (6 Ma) voit apparaître un nouvel affaissement de la cuvette bressane suite aux mouvements orogéniques qui secouent les Alpes. Dans le même temps, le Jura bascule et vient chevaucher la Bresse orientale. C'est à cette période que les mouvements tectoniques engendrent le basculement du fossé et le relèvement des bordures méridionales et occidentales provoquant cette double inclinaison nord et sud.

Le dernier stade du remblaiement de la Bresse a lieu au **Pliocène** (5 à 1.6 Ma) avec les prémices du nivellement et de l'érosion de la région. La cuvette n'est encore qu'un vaste lac qui va peu à peu disparaître en direction du nord suite aux mouvements tectoniques. La sédimentation se fait essentiellement d'alluvions, de marnes et de sables.

Le **Pliocène moyen** est marqué par les dépôts des « sables de Trévoux » après que la paléo-Saône ait creusé une vaste vallée. Plus à l'ouest se sont déposées les « marnes de Bresse » qui seront ultérieurement recouvertes par les alluvions jaunes.

Quant aux dépôts des sables et cailloutis ferrugineux de la Dombes, ils datent du **Pliocène inférieur**.



## 2° Quaternaire.

C'est uniquement avec les glaciations quaternaires que l'histoire géologique de la Dombes va se différencier de celle de la Bresse méridionale. Le relief de la Dombes va être remodelé par les lobes de glacier de piedmont, alors que la Bresse ne connaîtra pas de changements importants de sa morphologie durant cette ère glaciaire. Les premiers froids caractérisent l'apparition du Quaternaire, occasionnant la formation des glaciers et leur descente dans la plaine via les vallées alpines.

\*\*\*

La glaciation **mindélienne** (500000 ans) marque la délimitation entre la Bresse méridionale et la Dombes par l'avancée maximale des moraines terminales au niveau du *vallum* de Chaveyriat-Corgenon et du *vallum* de Seillon. Elles viennent recouvrir toute la région au sud d'une ligne Saint-Didier-sur-Chalaronne, Vandeins, Péronnas, Ceyzériat.

Le glacier **rissien** (200000 ans) recouvre toute la Dombes pour édifier le *vallum* des moraines externes. Cette formation morainique n'est pas aussi nette que pour son homologue mindélienne au sud de Bourg, puisqu'elle est discontinue après avoir été ravinée. G. Monjuvent<sup>4</sup> a trouvé au sein de cette formation trois stades successifs d'avancée et de retrait du glacier. Chaque stade est représenté par une terrasse dont l'altitude est variable. Ainsi, le *vallum* de Pouilleux, le plus élevé, est contemporain du stade I comme le *vallum* d'Ars-Cibeins l'est du stade II.

Alors que les moraines externes sont relativement visibles et bien marquées dans le paysage, il n'en est pas de même de celles qui se trouvent à l'amont de cet arc. Il est très difficile de reconnaître les différents stades glaciaires, d'autant que les lobes de piedmont glaciaire ont raboté le *substratum*, dessinant dans le sud de la Dombes une multitude de drumlins. Cette morphologie est caractéristique des écoulements d'eau sous glaciaire, ainsi que de leurs dépôts. L'orientation de ces creux et de ces bosses permet de discerner l'étalement du glacier en éventail. Il en reste un témoignage avec le millier d'étangs aménagés dans les talwegs, ce qui facilite la visualisation de cette dynamique glaciaire. Le flot d'eau résultant de la fonte des glaces a creusé des vallées dans les dépôts précédents, façonné des plaines et des cônes d'épandage fluvio-glaciaire.

Pendant chaque extension maximale du glacier, le cheminement de la paléo-Saône en direction du sud s'est trouvé obstrué par les fronts

---

<sup>4</sup> G. Monjuvent, « Les formations pliocènes et Quaternaires des environs de Villefranche-sur-Saône (Rhône) », in *Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, Volume 10, fascicule 3, p. 255 à 275., juin-juillet 1968.

morainiques. Il en est résulté la formation de lacs dont il reste encore des traces dans la morphologie actuelle de la région sous la forme de terrasses étagées à différentes altitudes. Ce système de terrasses est composé de dépôts d'origine fluvioglaciale : galets, cailloutis, sables et argiles.

Progressivement, la cuvette bressane s'est vidée à la faveur de la Saône qui a pu se frayer un passage au sein de ces fronts morainiques. Ce lac a pu être totalement vidangé à l'Holocène quand les granites de Pierre-Scize ont été cisailés, donnant ainsi son cours actuel à la Saône.

La dernière glaciation, **würmienne** (80000 à 10000 ans), reste en retrait du plateau dombiste et de la Bresse, ne touchant que la plaine de l'Ain, à la confluence entre le Rhône et l'Ain. Elle se caractérise par un dépôt de loess sur toute la région. Ces limons jaunes d'origine éolienne sont dus au lessivage des moraines glaciaires.

L'**Holocène** (10000 ans à nos jours) montre la continuation de la subsidence dans la partie centrale et occidentale du fossé bressan. L'alluvionnement actuel, d'origine fluviale, s'effectue lors des crues des rivières. Les sables, limons et argiles se déposent sur les bords et dans le fond des cours d'eau en même temps qu'ils modèlent leurs lits dans des matériaux tendres tertiaires et quaternaires.

## ***B) Etude des zones de contact***

Immense lac de 300 kilomètres de long sur 40 à 60 kilomètres de large, le « fossé bressan » a progressivement été remblayé par des sédiments déposés par les mers ou apportés par les paléo-fleuves. Le sud de la cuvette, c'est-à-dire la Dombes et la Bresse méridionale, entre en contact avec plusieurs entités différentes. Le nord de la région n'est en effet rien d'autre que le prolongement du fossé au delà du seuil de Cormoz, formant la limite peu distincte entre la Bresse louchanaise et la Bresse méridionale. Par contre, les autres zones de contact offrent des limites plus nettes. Elles sont constituées par le Jura et les vallées de la Saône, du Rhône et de l'Ain. Les cours d'eau sont d'ailleurs à l'origine d'escarpements vigoureux dans le sud du fossé.

### ***1° Le Revermont***

Dans le cadre de cette étude géographique, la Bresse n'entre en contact qu'avec un seul massif montagneux : le Jura. Il s'agit plus précisément du Revermont, combinant les premiers contreforts et le piedmont jurassien arqué, orienté sud - nord-est dont les plis entaillés de petites vallées surplombent le « fossé bressan ». Les hauteurs s'élèvent de 200 à 300 mètres au-dessus de la plaine.

Le contact entre le Revermont et la Bresse ne se fait pas progressivement ; en effet, ces deux ensembles se heurtent. La formation de cette morphologie est due à la tectonique qui a engendré une cassure entre le Jura et le fossé d'effondrement bressan. Un jeu de failles a entraîné un coulissement de ces deux blocs : l'un s'est trouvé surélevé alors que l'autre est entré en phase de subsidence. Cela se traduit dans le paysage du Revermont par la présence de gradins calcaires qui donnent l'impression de plonger sous la plaine. Le Jura a chevauché la Bresse et cela a été mis en évidence par des forages effectués dans le massif montagneux.

Les failles de direction nord-sud datent vraisemblablement de l'Oligocène, lors des premiers mouvements tectoniques. Elles ont joué au Miocène avec le chevauchement du Jura sur la Bresse, entraînant la formation de nouvelles petites failles transversales. C'est d'ailleurs à cette période que ce massif prend son profil actuel. Le contact se retrouve sous deux formes : en profondeur, les failles d'effondrement d'origine oligocène, et en surface, le chevauchement du Jura sur la plaine au Miocène supérieur.

Cet accident a été en partie atténué par les dépôts pliocènes et quaternaires qui sont venus le recouvrir. Le contact n'est pas toujours visible il est en effet généralement caché.

## *2° La Saône*

Au vu d'une carte topographique, la dissymétrie hydrologique séquanorhodanienne est saisissante. Le cours de la Saône a été repoussé à l'ouest, au pied des contreforts du Massif Central par ses affluents de rive gauche, et suite aux conditions climatiques et morphologiques endurées par le « fossé bressan ».

C'est avec la création du lac bressan au Pliocène supérieur, que débute la genèse de la Saône. Progressivement, le lac est comblé par des strates d'alluvions fluviales et par des dépôts détritiques alpins, charriés par le Rhône et l'Aar-Doubs, qui s'empilent tel un millefeuille. Au fur et à mesure que sa vidange s'effectue par le sud, le réseau hydrographique de la cuvette bressane se met en place par érosion du matériel alluvial. C'est ainsi au sein de vastes cônes de déjection que les paléo-rivières bressanes terminent le comblement du fossé à l'ouest et dessinent les contours de la future Saône.

Les glaciations vont achever ce travail évolutif d'installation de la Saône. Les lobes de glacier de piedmont vont recouvrir une partie du « fossé bressan » de glaces et de matériaux arrachés durant leurs déplacements. Un nouveau lac va se former en amont suite à la création d'un barrage. Raccordant le Massif

Central au Jura, il est le fruit d'un apport de matériaux en tout genre par les glaciers. Les eaux ne peuvent alors plus s'écouler en direction de la mer. Néanmoins, la Saône réussit à se frayer un passage en contournant les lobes glaciaires par l'ouest, elle se faufile entre les Monts d'Or et les Monts du Lyonnais, et profite de cet espace laissé libre de glace pour créer un exutoire à ce lac bressan en passant par Tassin, Brignais et en rejoignant le Rhône à Givors.

Progressivement, au cours des glaciations quaternaires, la Saône a façonné son lit, ce qui se retrouve au sein de nombreuses terrasses lacustres qui entaillent son cours aux niveaux 235, 250, 275 et 300 mètres. D'autres niveaux intermédiaires entre 235 et 300 mètres existent mais ils ne sont pas aussi perceptibles dans le paysage. Ces terrasses marquent les phases de vidange et de remplissage du lac. Deux hypothèses sont données pour expliquer leur façonnement : soit elles sont dues à l'accumulation et alors les plus anciennes se trouvent être les plus basses ; soit elles sont dues à l'érosion et là au contraire les plus récentes sont les plus basses. Les fluctuations glaciaires vont faire varier le niveau du lac et ainsi niveler toutes ces terrasses.

La fin du Würm marque la vidange totale du lac, par les granites de Pierre-Scize qui ont été sciés, et la mise en place d'une pré-Saône, dont le cours est relativement identique à la Saône actuelle. Depuis l'époque würmienne, il semble, selon G. Monjuvent<sup>5</sup>, que la subsidence de la vallée de la Saône, donc du « fossé bressan », se soit poursuivie. Elle a pu être chiffrée grâce à la terrasse récente de Villeurbanne qui montre que le cours actuel de la Saône à Villefranche-sur-Saône s'est enfoncé de 15 mètres. En effet, Les alluvions würmiennes de la plaine lyonnaise correspondent aux mêmes alluvions de la région caladoise. De plus, la Saône est actuellement en cours d'alluvionnement, ce qui tend à démontrer qu'elle compense sa subsidence.

### *3° La vallée de l'Ain et du Rhône*

Le relief de la Côtière serait dû au surcreusement glaciaire modelé au Mindel et au Riss, et rongé par les torrents périphériques du glacier würmien selon F. Bourdier<sup>6</sup>.

Les glaciers ont joué un rôle dans la création d'un lac et de terrasses, consécutives à la stagnation des eaux. Ainsi, le lobe de piedmont glaciaire, venu heurter la côtière, a créé des lacs à 240 et 270 mètres, et a empêché les eaux de l'Ain de s'écouler. Le plus élevé des deux lacs n'a pas trouvé d'autre exutoire

<sup>5</sup> G. Monjuvent, *idem*.

<sup>6</sup> F. BOURDIER, « Existence de plusieurs glaciations anté-würmiennes dans les Dombes », in *C. R. Somm. Soc. Géol. Fr.*, 5<sup>ème</sup> série, Vol. 19, n° 13, p. 283 à 284, 1949.

que la vallée de la Reyssouze, ce qui montre que l'Ain et la Saône étaient en relation. Mais quand l'Ain abandonne la Reyssouze, il n'en est plus question. La communion entre les deux versants de la Bresse prend fin. Il suffit de constater les niveaux différents des deux rivières pour comprendre la raison de leur séparation.

De plus, il semble que l'escarpement vigoureux de la Côtière de Dombes soit dû aux mouvements de subsidence de la cuvette bressane, compensés par le relèvement de ses bordures méridionales. En effet, un basculement s'est enclenché, du fait de la sédimentation plus importante au centre du fossé que sur ses bordures. Ce mouvement de relèvement a, semble-t-il, été facilité par l'absence de massifs montagneux à proximité, qui auraient pu empêcher toute surrection des bordures méridionales.

### *C) Etude stratigraphique*

Contrairement à l'étude géologique qui a porté sur le fossé bressan au sens large, l'étude stratigraphique se veut plus restreinte en ne prenant en compte que le champ d'action délimité au début de ce mémoire c'est-à-dire le canton.

Mais avant d'évoquer les couches superficielles, il serait peut-être intéressant d'étudier la stratigraphie bressane profonde, marquée par la sédimentation. Les matériaux du sous-sol sont issus de différentes ères géologiques imprégnées par l'émersion ou l'immersion de la région, la sécheresse ou l'humidité, un climat froid ou un climat chaud. Les transgressions marines, lacustres ou palustres ont laissé leurs empreintes dans la constitution de ces roches, tout comme les reliefs alentours. L'orogénie alpine s'est ensuivie d'une érosion importante de ses reliefs ; le même phénomène s'est produit dans le Jura voisin. Les matériaux arrachés à la montagne ont été transportés jusqu'au « fossé bressan », par des paléo-fleuves comme le Rhône et l'Aar-Doubs, où ils ont participé à son comblement. Quant au Massif Central, mur de granit soulevé et faillé, il n'a joué qu'un rôle restreint dans le remblaiement.

#### *1° Stratigraphie profonde*

Selon le lieu où l'on se trouve, la sédimentation ne s'est pas effectuée de façon identique. Ainsi, comme l'indique la coupe, le centre de la cuvette connaît un remplissage qui avoisine les 2000 mètres. De plus, suivant les ères géologiques, les couches sont de nature et de résistance variables.

Les couches calcaires présentes dans les profondeurs du fossé, où elles alternent avec des bancs d'argiles, datent du **Jurassique**. Quant au Lias, il est essentiellement composé d'argile.

L'**Eocène** se caractérise par une série détritique qui fait suite à l'émersion de la Bresse, laquelle est suivie à son tour par un retour des eaux à l'**Oligocène**.

Le début de cette ère voit apparaître une série salifère à l'origine de lentilles de sel gemme, englobées dans des dépôts d'argile d'origine lacustre. Les bords du fossé ont été comblés par des conglomérats suite à des mouvements tectoniques accélérant l'érosion des reliefs voisins.

Le régime lacustre oligocène laisse la place à une transgression marine au **Miocène**, qui engendre une sédimentation très importante. En effet, la couche sablo-marneuse dépasse les 500 mètres en Bresse et en Dombes. La molasse se répartit de façon inégale. Mais son épaisseur est plus conséquente à l'est qu'à l'ouest ; toutefois, elle n'affleure nulle part dans les régions bressanes du fait de son recouvrement par la série pliocène des « marnes bleues de Bresse ».

## *2° Les formations superficielles*

Les formations superficielles ont donné ses traits au paysage. Ainsi, l'érosion fluvio-glaciaire a marqué de son empreinte la Bresse méridionale et surtout la Dombes en dessinant des collines plus ou moins ondulées. Les cartes géologiques de Chalon-sur-Saône et de Lyon au 1/250000 vont permettre d'individualiser les différentes formations en présence.

### *a. Les « marnes de Bresse »*

Ces formations pliocènes n'affleurent qu'en Bresse puisqu'en Dombes, elles ont été recouvertes par les matériaux glaciaires. D'origine essentiellement alpine, ces marnes connaissent une coloration bleutée qui leur vaut d'être généralement appelées les « marnes bleues de Bresse ». Localement cette couleur varie pour passer à des tons de rose, de vert en profondeur et de jaune en surface suite à l'oxydation. Cette couche marneuse, d'origine fluvio-lacustre, est relativement épaisse, en effet, elle peut atteindre plus de 300 mètres, notamment au nord de Bourg.

En Bresse méridionale, il s'agit d'une formation parmi les plus fréquemment rencontrées. Ainsi, elle affleure entre les cours moyens de la Veyle et de la Reyssouze, pour se poursuivre au nord de cette dernière jusqu'à la limite départementale septentrionale. Les composants de base demeurent les marnes, les sables, les silts et les argiles. Mais suivant l'étagement des couches, la teneur de chacun de ces constituants varie. Aussi les « marnes de Bresse » constituent un terme général pour des marnes qui ont en fait des propriétés distinctes. En plus des diverses colorations possibles, leurs qualités de dureté

et leur résistance peuvent s'avérer aussi nombreuses qu'il y a de strates différentes. Des couches de tourbe peuvent s'intercaler entre des lits marneux, de même que des sables peuvent s'observer en plus grande quantité, notamment sur les bordures ouest et sud-est du fossé. Cela n'empêche pas les « marnes de Bresse » de garder une certaine homogénéité, du fait de leur origine fluvio-lacustre essentiellement marneuse.

Bien qu'elles affleurent fréquemment en différents lieux à la surface de la plaine bressane, ces couches sont souvent recouvertes par des dépôts quaternaires lacustres ou fluvio-glaciaires, ou par des loess issus des glaciers. Ces marnes, riches en argile, forment une carapace, rendant le pays imperméable. Il y règne en outre une humidité relative. Voilà peut-être ce qui donne à la Bresse méridionale un aspect aussi verdoyant.

### ***b. Les autres formations pliocènes***

Elles ne touchent que le plateau de la Dombes et même plus précisément les côtières de Saône, du Rhône et de l'Ain. D'épaisseur moyenne, 40 à 50 mètres, ces couches marno-sableuses ont une composition relativement proche des « marnes de Bresse ». Tous ces matériaux ont d'ailleurs une datation voisine comme pour les dépôts lacustres de type bressan qui affleurent en rive droite du Rhône, au pied de la Côtière, ainsi qu'en rive droite de l'Ain. Dans le Val de Saône, à Trévoux, Jassans-Riottier et Montmerle se localise une formation fluviatile du Pliocène moyen, dite des « sables de Trévoux », qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans la région. Il s'agit de sables, calcaires, généralement gris, alternant avec des strates jaunes grésifiées.

Le Pliocène supérieur se caractérise par les « sables et cailloutis ferrugineux de la Dombes » qui sont stratigraphiquement au-dessus des « sables de Trévoux ». Leur présence se cantonne dans un secteur qui va du sud de la Bresse méridionale jusqu'à une ligne entre Meximieux et Neuville-sur-Saône. D'origine fluviatile, ces galets et cailloutis sont presque exclusivement composés de silice et quartzite alpin. Le passage du faciès sableux au faciès caillouteux se fait progressivement sur une épaisseur variable de quelques mètres à quelques dizaines de mètres.

### ***c. Les formations quaternaires***

Elles ont principalement été dominées par les glaciations mindéliennes, rissiennes et würmiennes qui ont modelé la morphologie particulière de la Dombes.

#### \* Fluvio-lacustres

En Bresse méridionale, l'avancée maximale des glaciers a engendré la création de lacs à l'origine d'un dépôt de sédiments fluvio-lacustres. Les premières formations quaternaires semblent être les alluvions jaunes, anté-glaciaires, visibles dans le sud de la Dombes. Elles ont longtemps été confondues avec les « sables et cailloutis ferrugineux de la Dombes » ; la distinction entre les deux faciès a pu être mise en évidence grâce à la minéralogie, qui a montré que les alluvions jaunes détenaient une forte proportion de galets calcaires.

Plus au nord, les formations fluvio-lacustres recouvrent une grande partie de la Bresse méridionale. On les retrouve surtout à l'ouest entre la Loëze et la Veyle, la Loëze et la Reyssouze et au nord de cette dernière, mais là de façon plus sporadique. Elles sont essentiellement composées de sables et de lits d'argiles intercalés sur une épaisseur variable de 5 à 7 mètres. Il est possible de distinguer deux terrasses sub-horizontales d'altitudes différentes : la première se situe au niveau 211/213 mètres et la deuxième au niveau 202/205 mètres. Elles reposent toutes les deux sur les « marnes de Bresse ». La base de ce faciès est constituée par des matériaux fluviatiles, ce qui correspond à la mise en place du réseau hydrographique au début du Quaternaire. Ensuite, les glaciations vont occasionner la réapparition d'un niveau lacustre, suite à la naissance d'un nouveau lac en Bresse. Se retrouvent dans la couverture, des argiles, des silts et des marnes issus de la recombinaison des matériaux antérieurs et de la sédimentation lacustre.

#### \*Fluvio-glaciaires

Les glaciers se sont étendus sur le plateau dombiste en plusieurs phases d'avancée et de retrait. Ils ont recouvert toute cette région de moraines dont la morphologie se distingue dans le paysage. Elles sont constituées d'un mélange hétérogène d'argiles, de sables, de graviers, de cailloux et de galets de toute nature avec des blocs erratiques. L'épaisseur est relativement variable puisque sur les buttes, elle peut atteindre plusieurs dizaines de mètres. Les étangs marquent le sens d'écoulement des courants de glace (Cf. dessin page suivante).

Seules les glaciations mindéliennes et rissiennes se sont étalées en Dombes, la seconde étant à l'origine des moraines internes. Les glaciers würmiens sont restés en retrait du plateau. Leur action a été restreinte et a consisté en une très forte sédimentation éolienne. Le loess, limon jaune calcaire, plus ou moins argileux, a recouvert une grande partie des dépôts fluviatiles, glaciaires et alluvions fluvio-glaciaires antérieurs au Würm. L'épaisseur est changeante : elle peut être de 3 à 4 mètres dans les talwegs, mais elle peut être mince voire inexistante sur les moraines frontales ou internes. Au cours du post-Würm, le loess a connu une lehmification dans son



horizon supérieur suite à une décalcification du limon déposé. Ce lehm compact, très siliceux et sans calcaire, est très difficile à travailler ; il a par contre facilité l'implantation des étangs.

#### **\*Holocènes**

Les alluvions quaternaires holocènes sont les dépôts les plus récents. Il est assez facile de les trouver dans tous les fonds de lit de rivière comme le Rhône, la Saône, l'Ain, la Chalaronne,... En Bresse, elles s'étalent largement dans le Val de Saône du fait de l'importance de la plaine inondable.

Deux types d'alluvions varient suivant la période. La strate la plus ancienne, 5 à 8 mètres d'épaisseur est composée de cailloutis bien roulés et de sables siliceux. Cette terrasse s'est mise en place en Bresse en érodant les sédiments fins de la formation de Saint-Cosme.

Les alluvions fluviales récentes et actuelles constituent la seconde terrasse. Elles effectuent actuellement le remplissage de toutes les vallées vives. Le long de la Saône, sur 10 à 15 mètres, la strate est composée de cailloutis et de sables grossiers à la base, suivie d'argiles et l'on trouve au sommet les limons de débordement. Sur une épaisseur moyenne de 20 mètres, les alluvions sablo-caillouteuses sont surmontées par une couche de limons argilo-micacés située au pied de la Côtière de Dombes. En Bresse, il s'agit d'un dépôt de sables d'argiles et de tourbes dans les plaines d'inondations actuelles.

\*\*\*

Qu'il s'agisse des formations tertiaires en Bresse ou quaternaires en Dombes, toutes deux ont contribué à donner au paysage un aspect frais et verdoyant. Ainsi, l'étude géologique et stratigraphique récente de cette région a permis de mieux comprendre les formes bosselées qui la recouvrent. Après l'observation du relief, le plaisir des yeux se prolonge dans les constructions, puisque c'est du sous-sol que viennent les matériaux à la base de cette architecture rurale.

### III. Sols et écosystème : utilisation des ressources.



Dans une région où la pierre est quasiment absente, seule l'utilisation des ressources se trouvant sur place a permis aux hommes de s'y implanter et de s'y faire bâtir des habitations. Les argiles présentes en très grandes quantités s'emploient crues ou cuites pour les murs et la couverture de la toiture, alors que le bois sert principalement à l'ouvrage de charpentes.

#### *A) Une totale exploitation des richesses du sous-sol.*

##### *1° La terre : matériaux de construction cru ou cuit.*

La terre constitue un matériau très utilisé en France dans l'édification de l'habitat rural ( Cf. carte de l'annexe ). Suivant sa nature et la manière dont elle est travaillée, différents matériaux de constructions vont naître de ce travail tels l'adobe<sup>7</sup>, la bauge<sup>⊗</sup> ou le torchis<sup>⊗</sup>. Mais qu'en est-il dans le département de l'Ain ?

\*\*\*

Que de platitude dans ces régions bressane et dombiste ! Seuls les glaciers alpins sont venus façonner quelques ondulations dans ce paysage. Et lorsqu'on est paysan au XVIII<sup>e</sup> siècle, comment fait-on pour construire sa maison ; les carrières de pierre semblent être à l'autre bout du monde. Si la solution ne peut tomber du ciel, peut-être viendra-t-elle du sous-sol ; c'est justement ce qui s'est produit. La pauvreté de la terre n'aura pas permis des rendements céréaliers démesurés, mais elle aura au moins offert un toit à ses paysans. Les premières habitations en pisé sont relativement anciennes | En

Commentaire [MM2]:

<sup>7</sup>⊗ chaque astérisque renvoie au glossaire.

1823, le Comte des Garets, sous-préfet de Montreuil-sur-mer, originaire du département de l'Ain, déclare<sup>8</sup>:

« le pisé n'est bien connu que dans le département de l'Ain, de l'Isère et du Rhône. Il y existe de temps immémorial, on croit qu'il a été apporté de l'Espagne. »

Commentaire [MM3]:

La terre à pisé est utilisée crue pour la construction d'habitation. Il suffit d'enlever la couche végétale pour découvrir cette terre argileuse. De plus, il n'y a qu'à observer divers bâtiments pour se rendre compte de la multiplicité des pisés. Suivant les lieux où l'on se trouve, la granulométrie et la couleur de la terre ne sont pas les mêmes. Un bon pisé doit être composé de graviers, de sable, de limons et d'argile dans certaines proportions jugées idéales.

Composition de la terre à pisé :

Éléments composant la bonne terre à pisé	Matériau idéal
5 mm > graviers	20%
5 mm > sables > 0,05 mm	40%
0,05 mm > limons > 5 microns	15%
5 microns > argiles	25%

La qualité du pisé dépend de la quantité des matériaux utilisés ; l'argile est prépondérante puisque la solidité du bâtiment est fonction de la bonne teneur en cette dernière. Quant à la couleur du pisé, elle repose sur la quantité d'oxyde de fer présent dans la terre. Plus la teneur est importante, plus il a une couleur ocre-rouge.

Ainsi des secteurs ayant les mêmes caractéristiques au niveau de leur constitution peuvent être délimités selon la nature du pisé. La carte de la page suivante indique trois grands domaines :

- la Bresse paraît favorisée grâce à une épaisseur de limons et de loess ; il s'agit de la terre à pisé par excellence.
- la Dombes possède dans son sous-sol les mêmes matériaux qu'en Bresse, mais ceux-ci sont mélangés à de l'argile en trop grande quantité, la rendant sujette aux fissures.

<sup>8</sup> Cité par Le groupe pisé, in *Le pisé et l'artisan*, Bourg-en-Bresse, CAPEB 01, S.D., 20 pages.

- la dernière zone est constituée par les abords de la Saône, du Rhône et de l'Ain dont la position déprimée est à l'origine d'un apport important de sable et de cailloux. Le pisé rendu plus friable occasionne une érosion accentuée.

Bien que la nature du pisé diffère, il est possible de construire des bâtiments avec ce matériau n'importe où. Il convient ensuite de trouver les lieux propices à l'extraction, ceci en fonction de l'épaisseur de la couche végétale et de la qualité de la terre à pisé ; la décision revient au maître d'œuvre. Ainsi, en quelques dizaines de mètres, nous pouvons passer d'une terre de premier choix à une autre de second choix.

La terre crue constitue le matériau principal des habitations rurales dans l'ouest de l'Ain. Toutefois, sa cuisson permet de fabriquer des briques appelées carrons. Il suffit de l'extraire et de la faire cuire dans un four pour obtenir un matériau de construction plus solide que le pisé ; pourtant, les bâtiments en carrons sont loin d'être abondants. Paradoxalement, la toponymie de la Dombes montre qu'il n'existe pas une commune où les termes de carrons, carronnes ou carronières ne soient pas usités (Cf. page suivante). Certaines fabriques de briques naissaient çà et là au gré des constructions alors que d'autres étaient permanentes.

\*\*\*

L'homme a ainsi su utiliser les ressources du sous-sol en cuisant la terre ou en l'employant crue, mais il a également su tirer parti des matériaux apportés par les fleuves et les glaciers.

## *2° Utilisation des matériaux glaciaires et fluviaux.*

Le pisé ne peut avoir une emprise directement au sol sous peine de connaître une dégradation très rapide. La solution est d'associer la construction en pisé à un soubassement solide. Mais là encore, un problème se pose avec le manque de pierres dans cette région. Les glaciers ont bien entendu apporté quelques blocs erratiques en granite qui ont été systématiquement débités pour la construction de bâtiments ; il subsiste d'ailleurs quelques traces de ces blocs que l'on retrouve par exemple sous la forme de la pierre de Rancé. Les 100 mètres cube qui en restent sont aujourd'hui protégés.

Le sommet des moraines, présent sous la forme de petits mamelons, demeure le lieu de prédilection pour l'extraction des galets de quartzite de toute taille. En effet, ils affleurent à la surface rendant l'agriculture très difficile ; ces parcelles sont alors rendues à leur état naturel de bois. Indésirables dans les champs cultivés, leur utilité demeure toutefois dans la maçonnerie. Au sein des dépressions, la couche de loess, étant plus épaisse, ne

permet pas de distinguer ce faciès caillouteux. Seul le creusement des rivières du plateau a permis de mettre à jour cette couche, très utilisée pour les soubassements, notamment dans la basse vallée de la Chalaronne.

Le Rhône, fleuve très puissant, a aussi participé à cet apport de galets puisqu'il a assuré depuis les Alpes le transport de ces matériaux, et il les a étendus au sein d'un vaste cône de déjection. Ainsi, le sud de la Dombes et plus précisément la Côtière en regorge. Toutefois, il ne faudrait pas croire que leur emploi soit uniquement réservé aux soubassements des édifices puisque certains ont quand même été construits entièrement en galets.

\*\*\*

Ces galets de quartzite représentent une source de matériaux inépuisables pouvant être réutilisés à souhait, mais dont l'emploi a été abandonné dans la construction, contrairement à un autre matériau, le bois qui, lui, a connu une surexploitation.

### ***B) Face à une exploitation abusive, la forêt recule.***

Mais qu'est devenue la *Saltus Brixiae*, immense étendue forestière décrite par César ? Il ne demeure malheureusement plus que quelques vestiges de cette antique forêt, le reste ayant été l'objet de multiples exploitations au cours des siècles. L'eau n'a pourtant jamais manqué pour permettre à ces étendues boisées de s'épanouir, mais les défrichements, comme le montre la toponymie, ont été nombreux et dévastateurs.

\*\*\*

Bien qu'elles aient une origine commune, la Dombes et la Bresse vont arborer au fil du temps un paysage différent : l'une va préserver un temps soit peu sa couverture sylvestre et assécher ses marais, tandis que l'autre va se dénuder rapidement au profit des innombrables étangs qui la ponctuent. Les forêts qui subsistent se situent principalement à l'est, au pied du Revermont, telles les forêts de Seillon, du Prince ou de Chassagne. A part ces quelques vestiges forestiers, le reste du paysage est constitué de bois, de bosquets et de haies que l'on rencontre surtout en Bresse, où elles font partie intégrante du décor.

Le bocage bressan ne serait plus le même si ses haies continuaient à disparaître. Leur rôle est pourtant loin d'être négligeable. Ainsi, elles protègent durablement les sols de l'érosion, retiennent l'humidité et plus encore atténuent les effets du vent. Néanmoins, elles sont jugées indésirables auprès

des cultivateurs qui considèrent qu'elles occupent trop de surface et qu'elles sont trop grandes consommatrices d'eau. Si elles tendent à disparaître, cela vient peut-être aussi du remembrement qui est synonyme d'arrachement systématique des haies puisqu'il s'agit de gagner en productivité. C'est ce qui s'est produit dans le Val de Saône et dans la Dombes sèche où les champs, dans certaines communes, s'étendent à perte de vue. Le remembrement et la volonté de gagner un terrain agricole de plus en plus important s'avèrent être à l'origine d'une déforestation inexorable, entraînant un taux de boisement très faible dans les parties basses du département. Si la moyenne de ce taux dans l'Ain est de 30,6%, de grandes différences quantitatives apparaissent entre la Bresse et la Dombes d'un côté et les parties montagneuses de l'autre ; comme le montre la carte de la page suivante. Si ce taux est aussi faible en Bresse et en Dombes, cela vient peut-être du morcellement qui caractérise cette région. Le peu de bois qui reste appartient à une multitude de propriétaires qui les exploitent souvent depuis longtemps.

Les forêts ont toujours été coupées principalement pour deux raisons : le chauffage et la construction. Une clairière défrichée pouvait ensuite être enflammée pour pratiquer la culture sur brûlis. Le bois a été un élément primordial pour la construction de maisons, étant donné que l'homme ne disposait que des matériaux qu'il avait à portée de main, soit la terre et le bois. Ainsi les bâtiments à colombages en étaient de grands consommateurs puisque le chêne servait à faire la toiture et l'ossature principale, l'aulne ou le noisetier, très souple, permettaient de faire les clayonnages. Quant aux constructions en pisé, plus économes en bois, elles nécessitaient quand même l'abattage des chênes pour la confection des toitures. De plus, il faut savoir qu'un chêne a besoin de 150 ans pour arriver à maturité et pouvoir être coupé. Cela montre bien le déséquilibre qu'il existe entre une forêt qui n'a pas le temps de se régénérer puisqu'elle est coupée au fur et à mesure et une volonté toujours plus grande des hommes de défricher dans un but purement économique.

Les taillis-sous-futaie sont prédominants en Bresse et en Dombes. Ils fournissent à la fois du bois d'œuvre et du bois de chauffe. Le chêne, le charme, le hêtre, le frêne et l'orme constituent les essences les plus répandues. Elles affectionnent tout particulièrement les terrains non spongieux et si possible légèrement surélevés. Le chêne pubescent prédomine en Dombes alors que le chêne rouvre a élu domicile en Bresse. Les fonds de vallées plus humides s'avèrent être les lieux de prédilection pour les trembles et les bouleaux. Actuellement, une autre essence a envahi les bosquets ; elle constitue souvent l'unique variété, il s'agit du robinier faux acacia, appelé fréquemment à tort acacia. Il est surtout présent en Dombes où sa prolifération empêche souvent de pénétrer au sein de ces bois épineux et touffus. Le paysage originel semble avoir progressivement disparu, tout au moins sur la Côtière au profit de cette essence introduite en France au XVII<sup>ème</sup> siècle.

L'ouest de l'Ain partagé entre deux entités géographiques différentes  
Bresse et Dombes.

\*\*\*

Jusqu'où s'arrêtera la destruction des forêts et l'arrachage des haies ? Il est bien difficile de le dire. Même si le bois de la région n'est plus employé dans les constructions, il reste encore utilisé pour le chauffage. Cependant, la Chambre d'Agriculture a pris conscience de ce fléau et tente de réagir en freinant les exactions et en replantant des arbres.

Espaces verdoyants marqués par la présence de l'eau sous toutes ses formes : ruisseaux, rivières, étangs et marécages, la Bresse et la Dombes les doivent à la nature de leur sous-sol imperméable qui garde l'eau prisonnière à la surface. Même si toutes ces terres n'ont pas toujours été facilement cultivables du fait du manque de souplesse de l'argile, les hommes ont néanmoins su s'y implanter en sachant la maîtriser. Pourtant les conditions n'étaient pas vraiment favorables : un climat malsain, un sol bourbeux en cas de fortes pluies, mais aussi dur comme du béton lorsque la sécheresse persistait. Les hommes ont dompté ce sol pour en obtenir de bons rendements céréaliers tout comme ils ont compris qu'il leur servirait pour bâtir leurs maisons. Bois issu des forêts proches, galets apportés par les glaciers et pierres originaires des carrières lointaines ont formé un amalgame qui procure un charme particulier à ces demeures de terre, ainsi qu'aux pigeonniers, curiosités régionales.

Mais quelles étranges histoires que celles du pigeonnier et du pigeon ! Recherché pour sa viande, sa fiente et surtout pour son prestige, cet animal a connu tous les honneurs puisque, pour lui, l'homme a bâti de somptueuses demeures.



L'ouest de l'Ain partagé entre deux entités géographiques différentes  
Bresse et Dombes.

**Un bâtiment à l'architecture  
complexe traduisant une histoire  
particulière.**

## I. Un bâtiment qui a traversé l'histoire.



Qui aurait bien pu penser que ce bâtiment de ferme déclenche autant de passion et de convoitise, surtout lorsqu'on observe son locataire, un volatile fragile qui n'a rien d'extraordinaire *a priori*? Edifice choyé et magnifiquement paré durant des siècles, il est peu à peu tombé en désuétude, pour finalement être abandonné par manque d'intérêt. Actuellement à un tournant de son existence, il ne sait pas encore quel sera son devenir.

### A) *Colombiers et pigeonniers.*

#### *1° Le droit de colombier : un privilège réservé à une élite*

Bienheureux celui qui arrive à comprendre quoique ce soit de cet imbroglio qu'est le droit de colombier. Autant de régions signifient autant de coutumes différentes. Même au sein du duché de Bourgogne dont la Bresse dépend, des antagonismes demeurent. Néanmoins, la seule chose qui soit absolument sûre est que le droit de colombier n'appartient qu'aux seigneurs.

\*\*\*

Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci se rendent compte que leurs terres ne rapportent plus autant d'argent qu'auparavant. Le seul moyen de rentabiliser ces biens réside dans la construction de colombiers, seuls capables de relancer l'économie terrienne. Ainsi, ces édifices fournissent un mets fort apprécié par l'intermédiaire des œufs et des pigeonceaux, mais encore la fiente appelée « colombine » qui constitue l'engrais le plus énergétique pour l'amendement des terres. Ces raisons économiques doivent être à l'origine de l'accaparement du droit de colombier par les seigneurs haut-justiciers à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. De plus, en cas de division du fief, seul un des descendants pouvait bénéficier de ce privilège, ceci pour éviter la multiplication de colombiers. Cet apanage doit rester aux mains d'une élite et ne pas se disperser tous azimuts au sein de familles qui n'en auraient pas le rang.

Sous l'Ancien Régime, le droit de colombier est d'une complexité incroyable ; chaque région possède sa propre coutume qui diffère des autres en raison des ayant droit, de l'étendue de terres nécessaires, du nombre de boulins autorisés et de la valeur de l'arpent. Si le statut d'une région ne fait aucun cas de ce privilège, alors la coutume de Paris la remplace et dicte ses règles : il faut détenir une surface labourable de 50 arpents avec une limitation à 500 trous de boulins.

Ce droit seigneurial a inspiré de nombreux auteurs qui ont écrit à son sujet. Pour Viollet-le-Duc<sup>8</sup>, même si cet avantage était « réservé à la féodalité, [cela n'empêchait pas] tout propriétaire de 36 arpents de construire un pigeonnier, à condition qu'il soit en bois, de 16 pieds de hauteur et pouvant contenir seulement 60 à 120 boulins ». Dans ce cas là, il paraît nécessaire de faire une distinction entre une fuye ou volière dont il est question pour Viollet-le-Duc et un colombier à pied. Ce dernier n'était détenu que par les seigneurs haut-justiciers. Il se caractérise par des trous de boulins sur toute la hauteur de l'édifice.

Au contraire, les autres propriétaires de rang inférieur ne pouvaient posséder que des fuyes ou volières dont les trous ne sont présents que dans la partie haute du pigeonnier. En cas de demande au seigneur haut-justicier, un autre seigneur de rang inférieur, possédant basse ou moyenne justice, pouvait obtenir la construction d'un ou de plusieurs pigeonniers, mais non d'un colombier à pied. Certains propriétaires qui n'avaient pas ce droit se le sont arrogés, estimant qu'ils avaient la surface suffisante pour ériger un de ces bâtiments. Une plainte était alors déposée par le seigneur au Parlement de la région pour que l'édifice inopportun soit rasé.

Les paysans, quant à eux, n'avaient pas le droit de construire un pigeonnier sous peine d'être poursuivis en justice par les seigneurs. Néanmoins, ils « contournaient la loi en réservant aux pigeons une place dans le grenier ou en adjoignant un volet, petite construction en bois sur un pan de mur extérieur au logis principal ».

Ils nourrissaient ainsi quelques couples de pigeons mais ils devaient être constamment enfermés pour ne pas causer de dégâts sur les cultures. De nombreux paysans en Bresse et en Dombes avaient aménagé une partie de leur grenier pour accueillir ces volatiles. Un trou avait été creusé dans le mur de l'habitation et une plage d'envol, fabriquée avec une planche, avait été installée. L'intérieur était composé de perchoirs et de casiers destinés à recevoir les couples, les œufs et les pigeonneaux.

En plus des différentes coutumes propres à chaque région, une distinction doit être faite entre les pays de droit écrit et les pays de droit coutumier (Cf. article du Mourre en annexe). Ce dernier n'autorise que les seigneurs haut-justiciers à

---

<sup>8</sup> Viollet-Le-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XVIème au XVIème siècle, 1868.

posséder un colombier à pied. Le droit écrit, qui se rapproche du droit romain du point de vue des principes juridiques, est plus égalitaire à ce sujet. Il ne fait pas ou peu de différenciation entre les hommes. Il semble que le département de l'Ain appartienne au droit écrit. En effet, Philibert Collet déclare à propos du droit de colombier que « *notre statut n'en dit pas un mot... La liberté d'avoir des pigeons est générale, sans distinction de pigeonnier en pied d'avec les volières comme on le fait ailleurs* »<sup>9</sup>. Voilà peut-être ce qui explique la prolifération des pigeonniers dans une partie de notre région.

Mais pourquoi s'agit-il de pigeonniers et non de colombers à pied étant donné que l'Ain est de droit écrit ? Il devrait théoriquement y avoir une majorité de colombers à pied, or je n'en ai dénombré que cinq : l'un aux Mouilles à Fareins, un autre à la Tour de Luysandres à Replonges, deux à Balan et le dernier à Perrex. Cela veut-il dire que la construction des pigeonniers est postérieure à 1789 ? Pourtant un grand nombre semble avoir été construit avant cette date. Tous ces propriétaires terriens se suffisaient peut-être à eux-mêmes avec ces pigeonniers qui leur offraient à la fois : une centaine de couples de pigeons, un emplacement au rez-de-chaussée et au premier étage, quand il y en avait un, un espace pour entreposer du matériel, leur récolte ou pour loger d'autres animaux.

Il demeure qu'un problème se pose du point de vue de la datation des pigeonniers. Beaucoup appartiennent à des fermes d'où une impossibilité de fixer avec précision une période si aucune inscription n'est indiquée sur une poutre ou sur le linteau de la porte. De surcroît elle est souvent ignorée des propriétaires. Même les pigeonniers ou colombers, propriétés de châteaux ou de demeures bourgeoises, ne fournissent pas davantage de renseignements. La solution de datation aurait pu venir des marques des tailleurs de pierre, visibles sur certains bâtiments. Malheureusement, aucun inventaire des tailleurs avec leurs marques de tâcheron ☒ n'a été effectué. Mais est-ce véritablement la clé pour permettre une bonne datation ? Probablement pas puisque la pierre était un matériau très recherché du fait de son absence dans cette région. Elle était sans cesse réutilisée après qu'un bâtiment ait été rasé.

La dendrochronologie<sup>10</sup> (Cf. annexe) paraît plus à même d'y parvenir mais les recherches sont fastidieuses et coûtent relativement cher (Cf. annexe). Ainsi, seuls deux pigeonniers, à la Balmondière à Saint-André-d'Huiriat et au Moulin Grand à Saint-Jean-sur-Veyle ont été datés précisément grâce à ce procédé : 1530 pour le premier et 1704 pour le second.

\*\*\*

<sup>9</sup> Ph. Collet, Explication des statuts, coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, Lyon, 1698.

<sup>10</sup> Expertise dendrochronologie réalisée par Archéolabs ( ARC94 /R1666D) à la demande du conseil général de l'Ain.

Néanmoins, quels qu'aient été les statuts sous l'Ancien Régime, la Révolution marque la fin des privilèges seigneuriaux et la possibilité pour tous de se construire un pigeonnier.

### *2° 1789 : la cassure*

La Révolution marque un tournant pour le droit de colombier comme pour les autres apanages seigneuriaux. Les paysans ne supportent plus de voir cette prolifération de pigeonniers et avec eux les pigeons qui s'abattent sur les cultures pour les dévaster. C'est la raison pour laquelle les cahiers de doléances des paroisses font état de ce fléau.

\*\*\*

Que peuvent faire tous ces paysans quand des milliers de pigeons viennent piller leurs cultures pour chercher leur pitance ? Malheureusement rien. Il est interdit à quiconque de tuer ou piéger ces volatiles sous peine de sanctions très graves. Cela pouvait aller jusqu'à la prison en cas de récidive. Il est difficile de comprendre pourquoi les seigneurs autorisaient un tel saccage sur leurs terres alors qu'un manque à gagner pour les paysans entraînait un manque à gagner pour eux également. Tout porte à croire que cela n'entraînait pas d'incidence fâcheuse pour eux et que l'engrais fourni par les pigeons compensait les pertes.

Cependant les paysans demandent, dans de très nombreuses régions françaises, qu'ils soient enfermés à la saison des semailles et qu'ils puissent être chassés sur leurs terres.

D'autres, plus virulents, demandent, par l'intermédiaire des cahiers de doléances, que soient supprimés les colombiers. Le département de l'Ain connut aussi son lot de revendications. Il est surtout demandé que soient détruits les volières ou colombiers de ceux qui n'en possèdent pas le droit.

Les deux articles ci-dessous témoignent de ces revendications.

*« Les colombiers ou volières à pigeons ne sont pas en Bresse droit seigneurial (n'étant pas en Bresse de la connaissance des juges ordinaires mais un fait de grande police appartenant au Parlement qui jusqu'à présent n'a pas rendu justice sur les différentes plaintes qui lui ont été portées à cet égard, les volières se sont multipliées au point que plusieurs personnes qui n'en n'ont pas le droit se le sont arrogés) en sorte que les juges des seigneurs ne peuvent connaître de cette matière qui est de police générale, la multiplicité des volières a souvent occasionné des plaintes au Parlement de Bourgogne qui n'a point fait de règlement à cet égard. Sa Majesté sera suppliée très humblement d'y parvenir en n'accordant des colombiers ou volières qu'à ceux de ses sujets*

*qui auront certaine quantité ou étendue de terrain ou en la supprimant totalement» (Crans article 12 et dernier, ajouté sur place).*

*« Demander la suppression des volières des seigneurs et autres particuliers ou la faculté à chaque particulier d'en faire bâtir, s'il n'a le nombre de fonds suffisants» (Vonnas article 40 et dernier).*

La Côtière de Dombes, autour de Meximieux, a connu de nombreuses demandes tournant autour de ce droit seigneurial. Il faut noter que pour la majorité des cahiers, cette requête n'intervient que dans les tous derniers articles (Cf. annexe). Les paroissiens en font cas mais il semble que ce ne soit pas une priorité pour eux. Or il est bon de constater que les pigeonniers y sont extrêmement rares. Dans le même cas, on peut parler de Vonnas, en Bresse, qui constitue le seul cahier y faisant allusion. Il ne s'agit pas là non plus d'une région où les pigeonniers regorgent.

*A contrario*, le Val de Saône n'a aucune demande de suppression de colombiers ou article faisant allusion aux déprédations causées par les pigeons ; pourtant les pigeonniers abondent en Val de Saône. Pratiquement toutes les communes de Parcieux à Asnières possèdent un voire plusieurs bâtiments.

Les cahiers de doléances constituent un véritable mystère. Pour quelles raisons n'y a-t-il pas de plaintes dans le Val de Saône et au contraire, pourquoi y en a-t-il autant autour de Meximieux ?

Il faut peut-être voir que dans le Val de Saône l'abolition du droit de colombier a engendré une prolifération de pigeonniers vers la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. On aurait pu alors penser qu'avant la Révolution de 1789, il n'existait pas ou peu de ces édifices. Toutefois cela paraît peu probable, car bien qu'il y eût une vague de construction après 1789, il est certain que nombre de ces bâtiments ont été érigés avant cette date.

L'absence de pigeonniers constatée dans la région de Meximieux pourrait s'expliquer par la destruction des biens seigneuriaux pendant la Révolution. En effet, n'y a-t-il pas eu des pillages en Bresse et en Dombes à cette époque ? Un certain Antoine Louis Albitte a proclamé au sein d'un arrêté, le 27 janvier 1784, que « *tous les châteaux forts et forteresses existants dans les départements de l'Ain et du Mont-blanc [...] et que] les ponts-levis et toutes autres fortifications des dits châteaux seront abattus et démolis sans délai et leurs fossés comblés.* »<sup>11</sup> Il faut comprendre par châteaux forts et forteresses non seulement les bâtisses elles-mêmes, mais également tout ce qui se rapporte à elles, y compris les pigeonniers et les colombiers.

D'ailleurs, après maintes recherches il ne m'a pas semblé qu'il y ait eu de dévastations de pigeonniers. Bien au contraire, au regard du colombier de Perrex, il ne subsiste que cet édifice au milieu d'un champ alors que le reste du

<sup>11</sup> Cité par A.Chanu, in *Les châteaux oubliés de Perrex*, 32 pages, novembre 1994.

château a été détruit après la Révolution. Tous avaient vraisemblablement compris à cette époque que le colombier pouvait leur être utile.

Mais toutes ces hypothèses ne nous permettent toujours pas d'élucider cette énigme. Et si cette absence de requêtes dans le Val de Saône s'expliquait tout simplement par le fait que les paysans n'étaient absolument pas gênés par la présence de pigeonniers ou de colombiers. Tout comme ces demandes de destructions autour de Meximieux trouveraient leur origine dans la volonté d'inscrire le plus possible de demandes sur les cahiers de doléances. En effet, en consultant les articles faisant état du droit de colombier, on constate que ceux-ci se situent très souvent en dernière ou avant dernière position. L'important était certainement d'inscrire tout et n'importe quoi, pourvu que cela mine la féodalité.

\*\*\*

Quoiqu'il en soit, ce droit a été aboli par les décrets des 15 et 28 mars 1790, ce qui va permettre une prolifération de ce type de construction. Quiconque ayant les moyens financiers pourra dorénavant se faire construire SON pigeonnier.

### *3° De la multiplication à l'abandon*

L'abolition des privilèges symbolise le droit pour chacun de faire tout ce qui était, auparavant, réservé aux seigneurs, aussi bien chasser... que posséder un pigeonnier. Il s'ensuit alors une période d'apogée durant laquelle ces édifices sont érigés de part et d'autre, avant qu'ils ne tombent en désuétude, délaissés par leurs propriétaires.

\*\*\*

La Révolution de 1789 marque un changement vis-à-vis des colombiers et des pigeonniers : ils perdent leur fonction utilitaire qui les rendait si importants aux yeux des seigneurs. Le but recherché, qui était le profit, disparaît progressivement et est remplacé par celui du prestige et de l'ornementation. L'élevage des pigeons se perpétue mais dans des proportions moindres car ce n'est pas le plus prépondérant pour les nouveaux possesseurs.

Cela se constate par les nouvelles constructions qui sont effectuées avec moins de raffinement, moins de recherche esthétique. C'est ainsi que dans de nombreuses régions françaises, il est aisé de reconnaître un édifice antérieur à 1789 d'un autre postérieur à cette date.

Dans notre région, la particularité vient du matériau de construction. Il est malheureusement impossible de faire une distinction entre deux édifices d'époques différentes bâtis en pisé puisque grossièrement ils sont tous construits selon un même plan. L'aspect rustique ressort inexorablement et il est difficilement imaginable de voir ces pigeonniers habillés et incrustés de briques, de pierres ou de faïence.

De plus, bien souvent, certains ne sont éloignés les uns des autres que d'une centaine de mètres. Deux constatations peuvent alors être faites : tout d'abord qu'ils n'ont vraisemblablement pas été en activité à la même époque mais plutôt à des périodes différentes, mais également que la surface de terres labourables requises sous l'Ancien Régime pour posséder un pigeonnier est bien loin d'être observée. Une majorité de ces bâtiments a donc été construite après la Révolution, à une époque où n'importe qui pouvait s'en faire ériger un.

Cependant s'il est exact que la Bresse et la Dombes ne sont pas régies par une coutume faisant état du droit de colombier, alors la question de la quantité de terre à posséder n'a pas lieu d'être.

Pour cette période également, un problème de datation se pose. Il n'est qu'en partie résolu grâce aux plans cadastraux mis en place dans les années 1820-1830. Ceux-ci permettent de visualiser les constructions postérieures à ces premiers plans. Je pense qu'une grande majorité de pigeonniers a été bâtie dans cette période de 30 à 40 ans précédant la Révolution.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle va connaître un large engouement pour cet édifice puis petit à petit un profond désintéressement. La Révolution témoigne de la fin du privilège de la chasse, réservé aux seigneurs ; n'importe qui peut, dorénavant, chasser à sa guise sur ses terres, ce qui va causer de lourdes pertes au sein des élevages de pigeons. Quel est l'intérêt de nourrir ces volatiles si c'est pour les voir se faire tuer sur les terres voisines ? Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cet élevage pour se consacrer aux autres volailles de la basse-cour, qui eux, n'encourent pas les mêmes risques ?

Les progrès des engrais chimiques ont été une autre raison à l'origine de cet abandon. La colombine, la fiente de pigeons, avait constitué jusque là le meilleur produit que l'on ait jamais trouvé pour amender les terres. « *Le meilleur engrais pour la carotte est le fumier de basse-cour, la fiente de pigeons, le sel et la suie mélangée.*<sup>12</sup> » Mais la « Révolution » agricole apporte son lot de nouveautés, et notamment les engrais chimiques, qui constituent un apport nutritif aussi bon que les déjections des pigeons pour un coût et un embarras moindres.

\*\*\*

---

<sup>12</sup> Société d'émulation de l'Ain, n° 6 & 7, juin et juillet 1851, page 158.



Que reste-t-il alors à ce bâtiment qui n'a plus aucune raison d'être ? La mort en silence ! Les bruissements d'ailes des pigeons sont remplacés par ceux de voyageurs nocturnes venant hanter ces demeures abandonnées. Depuis maintenant plus d'un siècle, les pigeonniers sont à l'abandon quand ils n'ont pas disparu, malmenés par le temps et oubliés par les hommes. Eux qui faisaient pourtant l'admiration et la gloire de ceux qui les possédaient avant la Révolution.

### *B) Signe extérieur de richesse.*

Depuis de nombreux siècles déjà, des hommes ont bâti des demeures pour les pigeons. Pline l'Ancien et Varron<sup>13</sup> n'ont-ils pas, au sein d'ouvrages, donné des instructions quant à la construction du colombier romain et l'élevage des pigeons ? Mais pourquoi un tel besoin d'ériger un si bel édifice pour un si petit volatile ? Il est indéniable que le pigeon est un mets de choix et que la colombine n'a pas sa pareil pour fertiliser les sols. Sont-ce les véritables raisons ? Ne faut-il pas y voir aussi une marque de prestige, une envie d'exhiber ses richesses ?

\*\*\*

A la fin du Moyen-Age, en plus de leur volonté de valoriser leurs terres, les seigneurs ont compris que s'accaparer le droit de posséder un tel bâtiment pourrait les différencier des autres notables. Voici pourquoi le droit de colombier est devenu un privilège réservé aux seigneurs haut-justiciers ; les seuls autorisés à rendre la justice, donc les maîtres incontestés. Les pigeons ne pourraient-ils pas être comparés aux courtisans qui gravitent autour du seigneur ?

Il n'empêche que ces hauts dignitaires font des envieux dans les couches inférieures de la noblesse puisque certains se sont arrogés ce droit. N'est-ce pas là une marque d'autorité ? Il suffit de contempler la grâce et la prestance de ces monuments pour comprendre le désir qu'ils peuvent susciter. Tout porte à croire qu'il n'y a qu'à détenir un colombier pour se sentir puissant et riche. On ne peut le concevoir que comme une signe extérieur de richesse ; d'ailleurs, il ne faut pas oublier de singulariser cet édifice des autres bâtiments d'exploitation ou d'habitation. La nécessité de l'observer de très loin s'impose ; son architecture particulière l'y aide.

Avec la Révolution et l'abolition du droit de colombier, tout le monde peut enfin se faire construire son propre pigeonnier et ainsi faire étalage de sa richesse, affirmer que l'on a les moyens de le faire. Ce bâtiment se démocratise mais il semble perdre, dans certains cas, de son cachet architectural. En effet, ceux qui n'ont pas de moyens financiers suffisants lui donnent une forme qui

---

<sup>13</sup> VARRON, *De re rustica*

peut se confondre avec une habitation. Seul le trou d'envol rappelle qu'il s'agit d'un pigeonnier.

Mais il est vrai qu'à part la notoriété, de quoi les propriétaires peuvent-ils bénéficier ? Les pigeons pouvaient fournir une nourriture d'appoint voire être vendus par profit sans pour autant générer des sommes colossales. Pour ce qui est de la colombine, ce ne sont pas les 60 à 100 boulins soit 100 à 200 individus qui vont engendrer des tonnes d'engrais. Néanmoins, la colombine valait son pesant d'or à tel point que dans des régions françaises, elle se retrouvait fréquemment dans les contrats de mariage.

\*\*\*

Aujourd'hui, les terrains fonciers ont perdu de leur valeur et avec eux tout ce qui gravitait autour ; le pigeonnier est tombé en désuétude faute d'intérêt. Le pigeon n'est plus l'animal-roi qu'il a été. Quelques uns perpétuent cependant son élevage dans des proportions restreintes pour sa chair ou pour le plaisir et non plus pour son prestige ou pour sa colombine.

### *C) L'avènement du « roi pigeon ».*

Observez de nos jours des pigeons dans la campagne ou dans les villes en train de voltiger à la recherche de leur pitance ou chassés des villes en raison des dégâts causés par leurs excréments ! Après cela il est bien difficile d'imaginer que pendant des siècles, ils ont été considérés comme des rois avec tous les égards qui étaient dûs à leur rang .

\*\*\*

Les pigeons élevés à l'époque de la grandeur des pigeonniers, n'étaient pas des races domestiquées, mais des volatiles demi-sauvages, habitués à aller se nourrir de graines dans les champs. Le biset était très répandu, notamment dans notre région, où il était reconnaissable par sa petite taille et son plumage gris-bleuté.

Bien qu'ayant une longévité courte de 8 ans, le pigeon n'en est pas moins un excellent reproducteur à partir de 6 mois, c'est-à-dire à l'âge où il devient adulte. Quant à la femelle, une fois fécondée, elle couve 1 à 2 œufs pendant 18 jours et ceci 5 à 6 fois par an. Il ne reste plus qu'à imaginer le nombre de pigeonceaux engendrés en une année dans un colombier pouvant contenir 1000 à 2000 couples.

Le pigeon et le cheval demeurent les deux seuls animaux à avoir bénéficié d'autant d'attention de la part des hommes, qui leur ont érigé un édifice grandiose pour leur seule personne. Si on excepte le cheval qui a toujours été

un animal prestigieux réservé aux nobles, le pigeon est le seul animal de la ferme à avoir connu un tel engouement. Quand on voit avec quel soin les hommes ont entretenu le bâtiment et soigné ses locataires, tout porte à croire que les avantages économiques étaient conséquents.

Bœufs, cochons et volailles possédaient aussi un logement mais sans confort, sans soin et il était intégré à la ferme. Ce n'est pas le cas du colombier puisqu'il est isolé de celle-ci.

Que dire de l'esthétique apportée à cette construction qui ressemblait à un palais dans certaines régions ? En Bresse et en Dombes, colombiers et pigeonniers gardent un aspect extérieur modeste mais l'intérieur est aménagé par les propriétaires comme un nid d'amour. Tout est étudié avec minutie pour le bien-être des locataires. En France, dans de riches régions céréalières, de vastes domaines seigneuriaux pouvaient posséder un ou plusieurs colombiers. Il incombait alors à un homme de s'occuper de ce bâtiment, de subvenir aux besoins alimentaires des pigeons en hiver, d'enrayer toutes sortes de maladies au sein de l'élevage et d'empêcher la venue de prédateurs. « *Sous les toits de ces bâtiments sont logés 500 à 600 pigeons ; les colombiers sont nettoyés tous les huit jours, lavés et blanchis tous les mois*<sup>14</sup>. »

Ainsi, ils étaient choyés mais sûrement pas pour le plaisir de la chair puisque de nombreuses utilisations leur étaient conférées. Un pigeon fournit 2.5 kilogrammes de colombine par an et à raison de 1000 à 2000 couples, voire plus, il ne reste plus qu'à calculer la quantité produite. Il faut aussi savoir que la colombine est 5 à 6 fois plus énergétique que l'engrais fourni par les chevaux ou les bovidés.

Mais, elle ne pouvait être utilisée directement sur les cultures sous peine de les cuire. Voilà pourquoi il fallait la mélanger à de la paille ou de la tourbe avant d'amender les terres. Elle a permis aux seigneurs et aux ecclésiastiques d'abandonner la jachère, ce que ne pouvaient se permettre les simples paysans. Sa valeur marchande se comprend ainsi mieux. En 1837, elle valait la coquette somme de 25 francs l'hectolitre<sup>15</sup>.

Dans notre région, il est possible de se demander si le fait de posséder un pigeonnier ne se faisait pas plus pour son prestige que pour la colombine. En effet, la capacité des édifices n'était pas très élevée, une centaine au maximum, ce qui ne fournissait pas plus de 300 à 500 kilogrammes d'engrais par an. Peut-être s'en servaient-ils pour leur jardin ou alors le revendaient-ils à des maraîchers.

En tout cas, l'importance du pigeon dans l'alimentation ne peut-être contestée. Il était considéré comme un mets de choix ; c'est ainsi qu'en 1393,

<sup>14</sup> Société d'émulation de l'Ain, n° 11, novembre 1851, page 341.

<sup>15</sup>D. Letellier, in *Pigeonniers de France : histoire économique et sociale, techniques, architecturales, conseils, restauration*, Toulouse, Privat, 1991.

400 de ces volatiles étaient consommés sous différentes formes chaque jour à la maison du Roi.

Une autre utilisation moins courante réside dans la médecine. Tout était utilisé dans le pigeon. La colombine trouvait ici une autre fonction sous la forme d'un cataplasme censé guérir la diphtérie ou calmer la diarrhée.

« *Mêlée à de la farine d'orge et à du vinaigre, ce remède de bonne femme permettait de ramollir tous les goitres et toutes les tumeurs de consistance dure !* »<sup>16</sup>

Son sang était aussi très utilisé puisqu'il était censé guérir des taches oculaires une fois mélangé avec du fiel d'anguilles.

\*\*\*

La fin du règne du pigeon commence avec la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est à partir de cette période que les premiers abandons s'amorcent. En 1872, le département de l'Ain recelait encore une densité importante de pigeons. Si 820000 poules avaient été comptabilisées, 220444 pigeons avaient été recensés. La suprématie du pigeon se retrouve quand on compare ce chiffre aux autres volatiles de la basse-cour. Oies, dindes, canards et pintades ne se comptaient encore que par dizaines de milliers.

---

<sup>16</sup> J.H. ZEDLER, in *Dictionnaire de toutes les sciences et de tous les arts*, 1744.

## II. Répartition géographique des matériaux de construction.



### A) L'art de « piser »

L'étymologie du mot pisé, qui vient de l'ancien français *pisier* signifiant : « broyer » et par extension « battre la terre à bâtir »<sup>17</sup> et dont la première acception date de 1562, définit bien l'opération la plus importante : « serrer la terre ».

\*\*\*

Le pisé a connu sa « révolution » grâce à un architecte lyonnais qui lui a consacré une partie de sa vie : François Cointereaux. Avant lui nous ne savons que peu de choses au sujet du pisé. Cet homme a développé une architecture autour de celui-ci, son but principal étant d'améliorer la condition sociale des paysans. Tout au long de sa vie, de 1740 à 1830, il n'a cessé de rédiger des publications en relation avec le thème du pisé. Voici ce qu'il dit à son propos :

*« le pisé est un procédé d'après lequel on construit les maisons avec de la terre, sans la soutenir par aucune pièce de bois, et sans la mélanger de paille et de bourre. Il consiste à battre, lit par lit, entre des planches, à l'épaisseur ordinaire des murs de moellon, de la terre préparée à cet effet. Ainsi battue, elle se lie, prend de la consistance, et forme une masse homogène qui peut être élevée à toutes les hauteurs données pour les habitations. »*<sup>18</sup>

Piser peut être considéré comme un art ; en effet, que d'opérations pour la mise en œuvre de ce matériau, mais aussi que d'outils à l'aspect et aux noms énigmatiques (Cf. page suivante).

Mais avant de la compacter en lits successifs encore faut-il sélectionner cette terre. Son choix demeurait primordial : elle devait avoir une coloration rougeâtre, être dépourvue de matière organique et ne pas receler une humidité trop élevée. Grâce au toucher, le « maçon-piseur » savait que la terre n'était ni trop sèche, ni trop mouillée.

<sup>17</sup> Albert Dauzat, Jean Dubois, Henri Mitterand, *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse 1971, p. 570.

<sup>18</sup> François Cointereaux, *Cahiers de l'école de l'architecture rurale*, 1790.

Il fallait extraire la terre à pisé après avoir retiré la couche superficielle de terre végétale. Le tas préparé ne devait servir que pour la journée. Il était ensuite frassé c'est-à-dire que le maçon réduisait la terre en fines particules afin de la rendre légère et de lui donner un volume plus conséquent. Les cailloux et les végétaux étaient supprimés. Le trou ainsi réalisé se trouvait à proximité de la construction à bâtir. Quelques traces subsistent encore près des fermes sous la forme de plans d'eau appelés « serves ».

Commençait alors l'édification du mur à l'aide de ces instruments aux noms étranges : banche, lasonniers, aiguilles, pisoir, ... (Cf. dessin ci-dessus) Au préalable, un soubassement en pierre ou en galets, avec des fondations pratiquement inexistantes, avait été réalisé. Dans un premier temps les clés ou lançonnières étaient placées au sein de réservations laissées sur le soubassement nivelé. Positionnées à intervalles réguliers, elles accueilleraient les banches en bois hautes de 90 centimètres, maintenues par des aiguilles et des traverses placées en hauteur, entre ces mêmes banches. Le tout était fixé à la base par des coins et au sommet par des serre-joints ou des cordes tressées.

Avant d'étendre la terre, il fallait mettre un filet de mortier le long des banches afin d'éviter à la première épaisseur de terre de s'infiltrer entre le soubassement et le coffrage. Elle pouvait ensuite être jetée entre les banches en une couche de douze à quinze centimètres. Le « maçon-piseur » entraînait en action avec son pisoir pour compacter la terre et lui redonner son volume final ; c'est-à-dire damer jusqu'à obtenir une épaisseur de huit à dix centimètres. Afin de consolider l'angle, un petit glacis de mortier était appliqué en tête de banchée. Celui-ci répétait ces opérations jusqu'au moment où les lits superposés arrivaient en haut du coffrage. Il fallait alors décoffrer pour sécher et solidifier la terre et recommencer la même opération pour la banchée voisine.

Une moraine de chaux oblique ou verticale raccordait les deux coffrages. L'utilisation d'un fond de banche, nécessaire pour la réalisation de joints verticaux, permettait une surface de mur plus importante. Les joints obliques, en général à 45 °, rendaient plus difficiles le damage sur un plan incliné. Le volume du mur devenait plus conséquent mais améliorerait théoriquement la reprise de deux banchées. La solidité et la bonne tenue du mur dépendaient de son épaisseur, voilà pourquoi il avoisinait, voire dépassait nettement, les 50 centimètres.

De même qu'il existait différents savoir-faire pour piser, différents pisoirs étaient utilisés pour damer la terre. Le croisement des banchées dans les angles était nécessaire afin d'éviter la fissuration du pisé. En effet les angles connaissent une érosion accélérée, ce qui obligeait le « maçon-piseur » à les renforcer soit en déposant un glacis de chaux dans l'angle à chaque couche

de terre damée, soit en y insérant des briques, des galets, des tuiles ou des pierres .

Habituellement, les banches « standard » de 90 centimètres de haut pour 3.60 mètres de long ne permettaient de bâtir que des bâtiments carrés. Toutefois, à Fareins deux pigeonniers ont été construits en pisé selon un plan octogonal, ce qui montre la volonté des « piseurs » d'arrondir les formes. Pourtant, les planches se travaillent bien et peuvent être assez facilement modelées à souhait. Ainsi, après maintes recherches et à ma grande surprise, j'ai découvert que le pigeonnier du Château du Soleil à Beynost avait été édifié selon un plan circulaire. Par conséquent des hommes ont réussi à bâtir une forme ronde, ce qui paraissait impossible pour beaucoup.

Une fois la première strate de pisé de 90 centimètres achevée, il ne restait plus qu'à recommencer les opérations précédentes sur les banchées déjà en place. Le maçon montait les murs jusqu'à obtenir la hauteur voulue pour le bâtiment.

\*\*\*

Il n'était possible de construire en pisé qu'à partir du printemps, avec les beaux jours naissant, lorsque les maçons disaient de la terre qu'elle « travaillait » ou qu'elle « montait en sève ». Piser était un labeur de longue haleine qui alternait souvent avec les cultures aux champs. Mais il ne fallait jamais oublier de protéger ce travail de l'ennemi juré : l'eau.

### *B) La terre retourne à la terre*

Fondre comme pisé au contact de l'eau... Voilà ce qui attend le pisé s'il n'est pas protégé efficacement contre l'usure du temps et surtout contre son ennemi héréditaire : l'eau.

\*\*\*

En effet, tôt ou tard, le « béton du paysan dombiste » retourne d'où il est issu. Bien qu'il ait une dureté impressionnante, pouvant presque égaler celle de la pierre, il demeure fragilisé au fil des saisons. Une fois les banches ôtées, la surface du mur nous apparaît lisse, sans imperfection, mais avec les années, le pisé est altéré, fissuré, troué, craquelé. L'homme doit lutter contre la nature pour sauvegarder ce matériau de ces attaques. L'eau agit sur le pisé comme le soleil sur la neige.

En ruisselant sur le sommet et sur les flancs des murs, l'eau fait fondre la terre et avec la gravité, la fait s'amonceler à leurs pieds. A partir du moment où une brèche est effectuée, le temps s'accélère et la vie du bâtiment est

comptée. Quelques années suffisent à l'eau pour ronger un mur et entraîner son effondrement. Il ne reste alors plus qu'un tas de terre au milieu d'un paysage de verdure et de terre. Le vent rabote le pisé, le disperse et le sème dans la campagne. Il effectue une sorte de sablage naturel en arrachant de fines particules du mur. Tout comme le vent et la pluie, des parasites, tels les rongeurs et les insectes, participent à ce travail de sape en minant le pisé d'alvéoles et de galeries.

Les constructions les plus anciennes faites avec ce matériau semblent dater d'au moins 400 ans ; il est facile de s'imaginer toutes les précautions qui ont été prises pour que ce bâtiment arrive jusqu'à nous dans un état de conservation satisfaisant. Un bon entretien empêche toute détérioration prématurée. Voilà pourquoi une toiture étanche, un enduit de bonne qualité et un soubassement suffisamment haut s'avèrent indispensables pour la protection du pisé contre les infiltrations d'eau. Malheureusement, l'enduit ne connaît pas une longévité importante et souvent il ne subsiste plus que quelques lambeaux de chaux accrochés au mur. Les remontées d'humidité pourrait être évitées en enterrant un drain au pied du soubassement. Quant à la toiture, souvent contemporaine de la construction, elle connaît aussi des signes de fatigue, de par ses tuiles canal ou plates rongées par le lichen et de par sa charpente pourrie par la pluie.

\*\*\*

Par conséquent, ces constructions nées de la terre ne peuvent que retourner à la terre si rien n'est entrepris pour les remettre en état. Aussi que reste-t-il lorsque le bâtiment s'effondre, épuisé par cette eau qui l'a terrassé ? le soubassement en pierre....

### *C) La pierre venue d'ailleurs.*

Il est incontestable que la Bresse et la Dombes manquent cruellement de pierre. Ce n'est pas pour tout cela que ses habitants ont été dénués d'ingéniosité ; la pierre a été remplacée par le pan de bois et la terre. Néanmoins, petit à petit, ce matériau plus résistant a su faire sa place ; les montagnes voisines y étant pour beaucoup.

\*\*\*

En effet, l'ouest de l'Ain a l'avantage d'être proche de deux massifs montagneux : le Jura à l'est, et le Massif Central à l'ouest, dont les carrières de pierre sont fort nombreuses. L'extraction de roches calcaires prédomine et elles se retrouvent fréquemment dans la construction des habitations. La nature et la couleur du calcaire varient suivant les carrières, certains étant plus friables que d'autres. Par exemple, le calcaire blanc, crème ou rosé de



Lucenay s'utilise uniquement comme moellons car il a une mauvaise résistance aux chocs et à l'usure. Les différentes couleurs de cette roche savent casser la monotonie de ces bâtiments : du rose de Saint-Martin-de-Belleroche au doré des Monts d'or.

L'absence de pierre n'a pas empêché ces deux régions de connaître un emploi de ce matériau dans de très beaux édifices tels les églises, les châteaux ou les demeures bourgeoises. Les habitations rurales n'ont pas connu un tel engouement ; la pierre étant relativement chère. Son utilisation était seulement possible pour les encadrements de portes, de fenêtres, de portails et les soubassements, le reste du bâtiment étant construit en pisé ou en pans de bois.

Pendant longtemps, et cela jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, le bois a été prédominant dans la construction au côté des matériaux en terre. Mais progressivement, il a été abandonné au profit de la pierre, jugée plus résistante. Ainsi au XIX<sup>ème</sup> siècle, elle s'est trouvée quasiment généralisée, notamment dans le Val de Saône, avec la suppression des péages☒.

De plus l'amélioration de la voirie a considérablement facilité les transports. Il ne suffisait alors plus qu'à traverser la Saône pour aller chercher la pierre dans les carrières du Beaujolais et du Mâconnais. Son utilisation dépend souvent quand même de la distance à parcourir par rapport aux bacs.

Ainsi, si au sud d'Asnières-sur-Saône, de nombreuses habitations sont construites en pierre, il n'en est pas de même au nord-ouest du département, à Reyssouze où le bois est dominant dans les encadrements. Les bateaux suivent le sens du courant et même si celui-ci n'est pas violent, cela se répercute dans la localisation de la pierre. A l'est du département, au pied du Revermont, bien qu'il n'y ait pas de rivière à franchir, il est possible de constater que l'utilisation de la pierre disparaît au delà de quelques kilomètres, laissant la place à une architecture de terre. Le facteur financier semble être à l'origine de ce choix.

Par rapport à la Bresse, la Dombes n'a pas toujours eu à se déplacer pour aller chercher la pierre puisque les glaciers la lui ont amenée. Mais il n'est malheureusement plus possible de savoir en quelle proportion s'est fait cet apport. En effet, la majorité des blocs erratiques a été débitée en moellons pour être utilisés dans la construction des habitations.

Le réemploi constituait aussi un bon moyen d'utilisation de la pierre sans avoir à se déplacer dans les montagnes voisines. Ainsi, lorsqu'un édifice était abandonné ou détruit, les matériaux qui le constituaient n'étaient pas perdus pour tout le monde. C'est surtout à la Révolution que ce procédé a été le plus fréquent, après qu'il ait été décidé que tous les châteaux et les forteresses du département de l'Ain seraient rasés. Il s'ensuivit alors un pillage de ces demeures seigneuriales dont il ne subsiste plus rien de certaines.

A Perrex, par exemple, de nombreuses pierres taillées se retrouvent dans les encadrements de portes ou de fenêtres de fermes, de même que deux sculptures qui ont été incrustées dans un mur. Vraisemblablement, toutes ces

pierres appartenait au château de Perrex qui a été détruit et dont il ne reste plus que le colombier.

\*\*\*

Les hommes n'ont utilisé la pierre que là où elle était nécessaire, c'est-à-dire pour les encadrements d'ouvertures et les soubassements ; quoique pour cette partie, ils aient aussi employé la brique et les galets de quartzite, matériaux se trouvant sur place. Il faut garder à l'esprit que non seulement il s'agissait d'un matériau coûteux mais qu'à son prix élevé s'ajoutait celui du transport, qui pour sa part était très difficile.

### III. Les différentes parties du pigeonnier.



#### A) *Aspects extérieurs.*

##### *1° La lutte contre l'humidité*

Comme nous l'avons vu précédemment, un soubassement et un enduit en bon état sont primordiaux pour la pérennité des habitations en terre. Sans eux, leur vie serait écourtée en raison d'une humidité qui demeure leur ennemi principal.

\*\*\*

L'épaisseur et la hauteur du soubassement varient sensiblement suivant les individus, de telle sorte qu'elle est en moyenne de 80 centimètres à 1 mètre de haut pour 50 à 80 centimètres de large. Quant aux matériaux utilisés pour le soubassement et l'enduit, ils dépendent de ce qui se trouve à proximité, mais aussi des moyens financiers du propriétaire.

Ainsi, le sud de la Dombes et les quelques grandes vallées bressanes et dombistes, riches en galets de quartzite, ont permis à l'homme d'utiliser ce matériau, difficile à maçonner mais qui ne coûtait rien. Il suffisait de les ramasser sur les bords des rivières ou dans les champs cultivés. Ils étaient

fréquemment associés à la brique et répartis en lits superposés, ce qui donnaient un intéressant aspect décoratif en arêtes de poisson.

Mais est-ce vraiment ce qui était recherché ? force est de constater que certains soubassements emploient ensembles la pierre, la brique et le galet de façon désordonnée. La pierre, essentiellement calcaire, constitue le matériau le plus utilisé et si certains soubassements sont relativement homogènes, il est possible de voir qu'au sein d'autres, des pierres d'origines diverses les composent. En effet, différents coloris se côtoient, offrant néanmoins des apparences chatoyantes, ce qui fait penser qu'il s'agit vraisemblablement d'un réemploi ; il était fréquent que la pierre et le bois soient réutilisés après qu'un édifice ait été détruit.

La solidité de cette maçonnerie dépend tout autant des joints de chaux qui lient l'ensemble que des matériaux. Mélange de chaux et de sable, ces joints doivent être parfaitement réalisés et suffisamment épais pour empêcher toute infiltration d'eau, ce qui pourrait détériorer le mur mais aussi l'enduit, et provoquer de graves dégâts, voire même l'effondrement de la bâtisse.

Ces mêmes composants sont utilisés dans la préparation de l'enduit. Celui-ci doit être renouvelé le plus fréquemment possible car il ne peut résister indéfiniment aux assauts du temps. Il forme la carapace protectrice des bâtiments en terre, sensibles au vent, à la pluie et au gel.

En outre, cet enduit joue un rôle primordial dans l'aspect du pigeonnier, surtout lorsque les grains de silice, présents en grande quantité, scintillent au soleil. Il dénote souvent un édifice en bon état, dont la réfection a été effectuée périodiquement et avec soin. Mais hélas, ce n'est pas le cas d'une majorité des pigeonniers en pisé ou en pans de bois de notre région ; il ne reste accroché que quelques morceaux du revêtement originel voire aucun. Les constructions en pierre ou en brique n'ont, semble-t-il, quant à elles jamais été enduites ou très rarement, ce qui peut paraître anormal lorsqu'on sait que le pigeon est attiré par le blanc. D'ailleurs, les murs extérieurs étaient passés à la chaux blanche afin de constituer un point de repère pour l'animal.

L'enduit avait d'autres propriétés qui n'étaient pas négligeables pour le confort des pigeons. Ainsi, il offre une bonne isolation thermique et phonique, ce qu'appréciaient ces volatiles, car il leur est nécessaire d'avoir de la tranquillité durant la ponte et la couvée des œufs. De plus, il possède une forte résistance au feu et au gel.

En outre, les enduits à la chaux, qui étaient effectués auparavant, révèlent une porosité qui permet aux bâtiments de respirer. Par contre, les ciments actuels sont incapables de faciliter cette évaporation puisqu'ils sont totalement hermétiques ; cela peut poser des problèmes d'humidité lorsque des infiltrations d'eau s'effectuent par le haut ou par le bas du mur.

\*\*\*

De même qu'il a fallu garantir le pigeonnier des intempéries, grâce au soubassement et à l'enduit, l'homme a aussi dû protéger ses occupants des prédateurs en mettant au point divers systèmes.

## *2° la lutte contre les nuisibles*

Si les hommes ont bâti d'aussi majestueuses demeures, ce n'est sûrement pas pour voir leurs hôtes devenir la proie des nuisibles. De ce fait, il a été nécessaire de trouver des dispositifs pour empêcher les rats, les fouines, les belettes mais aussi les rapaces de pénétrer dans le bâtiment.

\*\*\*

Les pigeonniers constituent un investissement pour les propriétaires qu'il est bon de rentabiliser. Les seigneurs mettaient des hommes au service de leurs colombiers afin qu'ils prennent soin des pigeons et qu'ils les protègent. Sans aucune attention, les pertes seraient considérables et constitueraient un manque à gagner important. C'est pourquoi il a fallu mettre en place divers éléments anti-prédateurs.

Enduire les murs d'une pellicule de chaux lissée ne facilite pas l'ascension de ces rongeurs indésirables, dont le seul but est d'aller se régaler des œufs et des pigeonneaux. La pierre, le pisé ou le pan de bois offrent des prises aux griffes de ces mammifères, ce que ne permet toujours pas l'enduit.

Au cas où les prédateurs réussiraient tout de même leur ascension, une randière en pierre peut les en dissuader. Placée à la base des trous d'envol, cette ceinture de pierre ou de brique saillante rappelle, de par sa fonction, les capels des pigeonniers sur colonnes. Cette corniche, qui constitue aussi un élément décoratif, facilite la pose et l'envol des pigeons. Ces animaux demi-sauvages préfèrent de fait rester sur leur pigeonnier plutôt que de s'installer sur un arbre.

En effet, à mesure qu'un promeneur s'approche d'un de ces bâtiments, ne voit-il pas alors tous les pigeons s'envoler ensemble pour ne revenir que lorsque le danger est passé, sans pour autant s'être posés sur les arbres alentours. Il est fort de constater que peu de pigeonniers sont munis d'une randière ; faut-il y voir un problème d'ordre financier, d'autant plus que la pierre est chère, tout comme sa mise en œuvre ?

Fréquemment, celle-ci n'est remplacée que par une tôle de fer blanc d'une vingtaine de centimètres de hauteur, nettement moins coûteuse. Sur certains édifices, cette tôle ne les ceinture pas, mais se situe uniquement dans les angles. Au fil du temps, cet élément anti-prédateur a rouillé et n'est plus aussi efficace que par le passé.

Les rapaces représentent tout autant une menace pour les pigeons et la seule lutte adéquate réside dans les trous d'envol. Chaque pigeonnier possède un ou plusieurs accès dont la taille et la forme varient selon les individus. A noter que l'association : plage et trous d'envol fait en sorte qu'aucun pigeonnier ne ressemble à un autre ; ce sont de petits détails qui font la différence.

Pour empêcher tout autre oiseau nuisible de pénétrer dans le bâtiment, des trous de 10 centimètres de diamètre sont pratiqués dans une plaque en pierre ou dans des planches, ce qui offre au loin l'aspect d'un domino. Cette petite taille n'autorise que l'entrée des pigeons, les autres oiseaux étant trop gros se voient refuser le gîte.

Le nombre de trous oscille entre deux et quinze, que l'on retrouve soit dans le mur, soit dans un clocheton ou une lucarne. Mais tous les pigeonniers ne sont pas munis d'un système aussi ingénieux puisque pour une grande partie d'entre eux, le trou d'envol n'est qu'une large ouverture béante d'environ 50 centimètres de largeur et de hauteur. N'importe qui peut alors y pénétrer ! De même que tous ne sont pas équipés d'une plage d'envol, si celles qui sont en pierre ont résisté aux outrages du temps, il n'en est pas de même des autres en bois dont il ne subsiste souvent plus que les montants.

A noter le pigeonnier de Limerol à Feillens, dont les trous d'envol sont protégés vraisemblablement des rapaces par des fils de fer dressés sur des tiges en métal. Cet exemple reste le seul connu dans la région.

\*\*\*

A voir ainsi les hommes déployer autant d'ingéniosité pour sauver les pigeons, il faut croire que l'enjeu était de taille. Surtout que l'intérieur est à l'image de l'extérieur, tout est fait pour que les locataires s'y sentent le mieux possible.

## *B) Aspects intérieur.*

### *1° Colombiers à pieds et pigeonniers*

Au vu de ces deux termes, il serait facile de penser que l'un abritait des colombes et l'autre des pigeons ; en fait, il n'en est rien. Le mot colombier descend de l'ancien français : « *coulon* » ou « *colomb* » qui désignait le pigeon, alors que celui de pigeonnier vient de « *pigeon* » dont la première acception est

attestée en 1479<sup>19</sup>, ce qui explique qu'il ait deux mots différents qui indiquent la même bâtisse. Toutefois il y a quand même quelques divergences historiques entre ces deux bâtiments.

\*\*\*

Comme nous l'avons vu dans la partie historique, les différences sociales expliquent que les seigneurs haut-justiciers possèdent des colombiers à pied alors que les autres, d'un rang inférieur, devaient se contenter d'un pigeonnier.

Après la Révolution de 1789, le terme de colombier à pied perd toute sa signification, puisque dorénavant n'importe qui est en mesure de se faire bâtir un de ces édifices.

Jusqu'au XV<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle, la construction des colombiers à pied s'inspirait encore beaucoup du *columbarium* romain dont la forme était ronde ; le colombier du château de Perrex en est un exemple typique. Plus tard, de nouvelles formes apparaissent, comme le plan octogonal ou hexagonal, se rapprochant de la forme initiale, ou alors le plan carré modifiant totalement l'architecture originelle. Mais il est malheureusement impossible d'affirmer en regardant l'extérieur de l'édifice s'il s'agit d'un colombier à pied ou d'un pigeonnier.

En effet, seul l'aménagement intérieur semble en mesure de nous le montrer. Dans un colombier à pied, les nids sont constitués par des boulines, répartis sur toute la hauteur de l'édifice. Leur nombre dépendait de la surface possédée par le seigneur. Plus il détenait de terres, plus il bénéficiait d'un nombre important de boulines. L'échelle tournante s'avère être un élément indispensable du fait de l'étagement des nids. Ce système permet d'accéder facilement aux boulines qui peuvent se situer à 5 ou 6 mètres de hauteur.

L'organisation intérieure du pigeonnier est différente puisque l'élevage des pigeons ne devait s'effectuer que dans la partie haute du bâtiment. Suivant son ampleur, il était possible de dénombrer un ou deux étages, dont leur utilisation ne variait que de très peu d'une exploitation à une autre. Le rez-de-chaussée était aménagé en poulailler ou occasionnellement en remise pour entreposer le matériel agricole. Le premier étage, lorsqu'il y en avait un, ce qui est assez rare, servait de stockage pour le foin, la paille ou les céréales. Afin de parvenir à l'étage supérieur, il fallait passer par l'extérieur, par une porte, l'accès se faisant par grâce à une échelle. Au cas où il n'y ait pas d'accès par l'extérieur, un système de trappe pouvait être utilisé depuis le rez-de-chaussée dans l'enceinte même du bâtiment.

Les boulines et les nids en osier s'observent indifféremment au sein des pigeonniers. Il semble que l'élevage des pigeons utilisant les boulines soit

---

<sup>19</sup> Petit Robert,...

antérieur aux nids en osier. Vraisemblablement, à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'élevage a connu une forte expansion prévalant l'emploi des nids en osier car cela autorise de plus fortes quantités de pigeons. Ainsi, la ferme du Mont à Chevroux possède ces deux systèmes de nidification. S'il ne subsiste que 25 boulins alors que le reste, c'est-à-dire à peu près autant, a été rebouché, 450 emplacements pour des nids en osier peuvent être comptés, ce qui montre bien la volonté des propriétaires d'augmenter leur gain.

\*\*\*

Ainsi, même s'il existe quelques différences dans la construction des colombiers à pied et des pigeonniers, la finalité reste toujours la même : élever des pigeons pour le profit tout en prenant soin d'eux.

### *2° Un aménagement « sur mesure »*

Pour permettre aux pigeons de vivre et de se reproduire en toute quiétude, l'homme a été contraint à loger ces volatiles comme des princes. Un tel intérêt porté à leur égard laisse préjuger que leur utilité au sein de l'exploitation était primordiale. Aussi, ils ont été choyés et l'aménagement intérieur fait figure d'hôtel de grand luxe à comparer d'un poulailler miteux.

\*\*\*

Leur logis doit être tenu propre régulièrement, car les pigeons sont très fragiles et sujets à toutes sortes d'infections. De sorte que le sol puisse être nettoyé rapidement, les hommes y ont installé un carrelage en brique. Celui-ci facilite le ramassage de la colombine, qui, une fois sèche, est très dure et compacte. En outre, le carrelage offre une résistance à l'usure que ne possède pas le bois.

En effet, la fiente de pigeons s'avère être très corrosive de par sa forte acidité. Il résulte alors un pourrissement et une dégradation rapide du plancher en bois, qui n'est d'ailleurs pas un matériau sain puisqu'il s'imprègne facilement de ces déjections et à terme peut être porteur de diverses maladies.

Afin d'aseptiser totalement la partie interne du pigeonnier, l'homme a procédé à un blanchiment régulier à la chaux qui s'utilise, comme cela se voit, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Tous les parasites susceptibles d'attenter à la santé des pigeons sont ainsi éliminés. Le fait de blanchir le logis de ces volatiles accentue la luminosité au sein de bâtiments qui sont, généralement, peu éclairés étant donné que les ouvertures ne sont pas nombreuses et souvent de petite taille. Les pigeons y accordent une grande importance ; dans le cas où l'intérieur ne serait pas passé à la chaux, ils pourraient vite se mettre en quête d'un autre pigeonnier offrant une meilleure clarté.

Pour leur confort, des nids de toutes sortes et des perchoirs ont été installés. Suivant la nature du matériau utilisé pour la construction du pigeonnier, il n'y a pas le même nombre de nids dans le mur.

La pierre ou la brique permettent d'avoir un grand nombre de boulins du fait de leur solidité. Il est ainsi possible de rapprocher les boulins au maximum, sans pour autant mettre la demeure en péril.

Par contre, le pisé n'autorise pas des creusements intempestifs, pouvant fragiliser l'édifice et entraîner son écroulement. C'est pourquoi les nids sont placés tous les 40 à 50 centimètres les uns des autres aussi bien dans le sens de l'horizontalité que de la verticalité. Une planche a pu être encastrée dans le mur, à la base des trous de boulins pour solidifier les bords, car le passage continu des pigeons peut occasionner une usure et une détérioration de l'entrée de leur nid. Au Colombier à Illiat, tous les nids qui se trouvaient sur une même hauteur ont été agrémentés d'une planche clouée, dans laquelle a été effectuée une ouverture en forme de rond, de carré ou de triangle, dans un but purement esthétique. Les propriétaires savaient donc lier beauté et utilité.

Dans la pierre et la brique, la forme carré ou rectangulaire des nids est simpliste, ce qui n'est pas le cas dans le pisé. Là, les boulins y sont creusés en demi-rond, de 20 centimètres environ de hauteur, de largeur et de profondeur, c'est-à-dire de taille suffisante pour accueillir un couple et des petits.

Le nombre de nids varie également en fonction de la taille du pigeonnier, soit de quarante à une centaine de trous.

Quelques uns ont été dotés de pots en terre, insérés dans le mur lors de la construction et qui servent de nids. Leur présence marque l'aisance financière du propriétaire, qui se permet d'installer des poteries alors que de simples trous creusés dans le mur suffiraient à leur confort.

Le système de casiers en bois permet d'avoir un grand nombre de couples puisqu'il ne prend que très peu de place. Ainsi, le colombier de Perrex pouvait accueillir près de 1080 couples.

Dans certains pigeonniers, des perchoirs ont été mis en place pour que les volatiles puissent se reposer. Installation souvent rustique, elle consistait en un morceau de bois attaché à la charpente par deux fils de fer. Généralement, les pigeons s'en passaient très bien et ils utilisaient souvent les poutres à cet effet.

L'échelle tournante constituait le seul élément dont la finalité n'était pas le bien-être des pigeons ; quoique, il pouvait toujours s'en servir pour se percher ! Ce dispositif, surtout employé dans les bâtiments de forme ronde,



facilitait le ramassage des œufs et des pigeonneaux, ainsi que le nettoyage des nids puisqu'il permettait d'accéder partout.

Présente aussi dans les édifices de forme carrée, l'échelle ne permet pas toujours de bien s'approcher des nids qui se situent dans les angles. Peu de pigeonniers dans la région en sont équipés, seuls six en possèdent une. Quelques autres ont disparu comme celle du château de Perrex, qui faisait plus de 7 mètres de haut et dont il ne subsiste que la « foire », c'est-à-dire la pierre servant à recevoir l'axe central.

\*\*\*

Il est bien entendu que tous les pigeonniers ne possédaient pas en leur sein tous ces aménagements. Certains ne disposaient que du minimum, soit des nids en osier et des murs passés à la chaux. Mais comment peut-on imaginer la vie de ces édifices à l'époque alors que pour la plupart d'entre eux, cela fait un siècle qu'ils ne sont plus en activité ? Et s'ils sont arrivés jusqu'à nous dans un état plus ou moins satisfaisant de conservation, c'est que la toiture a bien rempli son rôle : empêcher toute infiltration d'eau.

### *C) La toiture : un moyen de différenciation sociale.*

#### *1° La charpente*

Pièce maîtresse d'un pigeonnier, elle conditionne souvent la vision que l'on a de cet édifice. Sur les différents types de charpente qui se rencontrent, tous n'impliquent pas, dans leur conception, l'utilisation de la même quantité de bois. La charpente serait-elle un moyen de différenciation sociale, dans le sens où elle impose un homme de métier dans la réalisation d'un élément complexe ?

\*\*\*

Le charpentier était une personne extrêmement respectée et écoutée puisque très souvent il était le chef de chantier lors de la construction d'un pigeonnier ou de tout autre bâtiment. Si le propriétaire décidait d'avoir telle ou telle charpente relativement compliquée, seul le charpentier était en mesure de diriger les travaux afin de bénéficier d'un corps de bâtiment aux dimensions voulues pour y poser les pièces de bois.

Le choix du bois était primordial ; il fallait qu'il soit résistant aux intempéries et donc qu'il soit de bonne qualité. Ainsi, l'ouest de l'Ain a eu la chance de posséder de magnifiques forêts, recelant d'innombrables chênes, bois de charpente par excellence. Dès qu'ils arrivaient à l'âge de maturité, ils étaient abattus et pouvaient être stockés pendant plusieurs années avant d'être

employés. Il fallait choisir les spécimens afin qu'ils perdurent dans le temps, c'est-à-dire qu'il devait y avoir le moins de noeuds possible et que l'ubier devait être enlevé assez souvent. La charpente devait être suffisamment imposante et solide pour résister aux caprices du vent et pour supporter le poids de la couverture, tout comme celui de la neige. Contrairement aux fermes, la toiture des pigeonniers est très peu débordante, ne protégeant pas toujours véritablement les murs de la pluie.

Il est permis de constater principalement quatre types de charpente différents. Faut-il y voir dans chacune d'elle, la volonté d'obéir à des règles idéologiques et culturelles ? Le facteur financier entre en jeu dans la construction de telle ou telle armature du toit, ainsi que le facteur mode. Faire aussi bien que le voisin, lorsqu'une charpente est belle et complexe, est impératif afin de montrer que l'on peut aussi s'en donner les moyens.

Sur plan rectangulaire, les pigeonniers peuvent arborer une toiture à deux pans de conception relativement banale. Sa pente n'étant guère conséquente, elle ne reçoit que des tuiles canal ou mécanique, ce qui économise le bois utilisé pour la mise en place du voligeage☒.

En Bresse, de nombreuses constructions rectangulaires ont adopté la charpente à quatre pans avec une fâtière☒. Elle impose un double poinçon☒ au centre de l'armature et est synonyme de pente forte avec une couverture en tuiles plates. Cette ossature imposante donne aux pigeonniers une allure massive.

Pour les bâtiments à plan carré, le quatre pans autorise toutes sortes de couvertures et de pendages☒ différents. La pente du toit et donc la forme des tuiles est fonction du propriétaire.

Dans le secteur du Val de Saône, la particularité vient du clocheton, élément demandant une charpente plus complexe. Afin qu'il repose au sommet de façon stable, il a fallu mettre à la base un ou deux entrails☒ sur lesquels sont fixés quatre poinçons, constituant l'assise du clocheton.

Cette armature engendre une forte quantité de pièces de bois, ainsi qu'un savoir-faire que seul un charpentier était en mesure de connaître.

\*\*\*

Au vu des fermes qui ne revêtent pas un caractère extravagant, les pigeonniers par contre ont toujours constitué une originalité de par la forme de leur toiture. Pourquoi parer de la sorte ces petits édifices ruraux ? Faut-il y voir une marque de prestige ? La couverture a également été l'objet de toutes les attentions ; les tuiles vernissées ne sont pas rares. Alors utilité ou manifestation de richesse ?

## *2° La couverture*

Lorsqu'on découvre un bâtiment dans le paysage, le premier élément que l'œil perçoit c'est la couverture du toit. Cette masse s'extrait de son environnement et l'égayé de par la nature et la couleur des tuiles. Cependant, les réfections qui sont effectuées ne se révèlent pas toujours être très heureuses, puisqu'elles ne sont pas constamment effectuées dans les règles de l'art. La tradition disparaît bien souvent au profit de la modernité et de la commodité.

\*\*\*

Restaurer intelligemment impose de ne pas utiliser des matériaux « tape-à-l'œil » qui pourraient dénaturer l'ensemble architectural. Pour cela, il est nécessaire d'avoir recours aux couvertures qui ont été mises en place lors de la construction de l'édifice. La mode du faux vieux et de l'originalité ôtent souvent tout cachet à certaines constructions, brisant ainsi une âme et une tradition régionale. Les rénovations anarchiques s'effectuent suivant les moyens financiers des propriétaires.

L'entretien de la couverture est nécessaire pour la longévité d'un pigeonnier ; voilà pourquoi il faut revoir une toiture en tuiles canal tous les 25 ans environ, afin de remplacer les tuiles cassées, rongées par le lichen ou remettre en place celles qui ont été déplacées par le vent. Le nettoyage s'impose aussi puisque la colombine obstrue l'écoulement de l'eau en s'accumulant et accélère le vieillissement des tuiles.

La pente du toit facilite l'évacuation de la fiente de pigeons lorsque celle-ci est forte, d'autant plus qu'au delà de 35% l'utilisation des tuiles plates est indispensable ; le nettoyage s'en trouve simplifié avec les eaux de pluie.

Au contraire, du fait de l'impossibilité de les fixer efficacement en cas de pente trop forte, les tuiles canal obéissent à une pente plus faible, retenant la colombine dans les « chanées ». Elles se posent sur un voligeage et sont calées par des liteaux ☒ longitudinaux. Une fois que les « chanées » sont en place, il ne reste plus qu'à les recouvrir des chapeaux. Seules les tuiles ceinturant la toiture sont scellées au mortier de chaux, afin d'augmenter la cohésion de l'ensemble et d'éviter qu'elles ne tombent après avoir été déplacées par le vent. Les faîtières et les arêtières sont constitués par des tuiles de taille plus importante pour augmenter le recouvrement et empêcher toute infiltration d'eau.

Quant aux tuiles plates, elles nécessitent une charpente plus complexe donc plus onéreuse car il faut les fixer grâce aux ergots qui se trouvent en leur face interne mais aussi les clouer afin qu'elles ne glissent pas. Plus étanches que les tuiles canal grâce à un recouvrement qui s'effectue sur les deux tiers, et du

fait de leur position fixe, ces tuiles et par la même cette couverture a une durée de vie plus longue.

Sur certaines toitures coniques, il est possible de rencontrer des tuiles-écailles, utilisant le même système d'accrochage que les tuiles plates, mais dont la partie inférieure est arrondie. Certains pigeonniers emploient pour leur couverture ces deux types en association, comme s'il s'agissait d'un réemploi, pour changer les parties du toit maltraitées par le temps. Quelquefois vernissées, elles éclatent au soleil, donnant de magnifiques reflets leur permettant d'être repérées au loin.

Les pigeonniers sont les quelques rares édifices qui sont couverts avec des tuiles plates ou écailles : pour le reste, la tuile canal règne en maître : la Bresse méridionale et la Dombes sont situées au sud de la limite qui sépare les toits pointus des toits en pente plus faible. L'influence romaine dans la couverture des toitures se fait sentir, alors que plus au nord, en Bresse bourguignonne, elle disparaît. En effet, la carte de localisation des tuileries met en évidence l'importance que joue ces tuiles canal en Dombes. Et pourtant, déjà en Bresse, elles demeurent plus ponctuelles.

Toutes ces tuiles en terre, modelées et cuites artisanalement ont été fabriquées dans les tuileries qui ponctuent la région (Cf. carte page suivante). Fonctionnant comme les carronnières, elles alimentaient toutes les nouvelles constructions en tuiles dont les diverses couleurs savaient se fondre dans le paysage. Suivant la nature de la terre et le temps de cuisson, les tuiles pouvaient revêtir des teintes rouges, noires ou grises, se mariant aisément avec le vert de la végétation et les ocres jaunes des habitations. Les tuiles mécaniques, uniformes et unicolores, ne savent pas donner une telle impression de prégnance. Leur fausse couleur et leur manque de relief altèrent la vision d'ensemble du bâtiment.

Il n'est pas toujours aisé de trouver de vieilles tuiles et même quand cela est possible, il faut encore les broser pour enlever le lichens, et les « sonner » pour éliminer toutes celles qui sont fêlées, ce qui demande un surplus de travail et d'argent. De plus, ces tuiles constituent un réemploi, ce qui signifie qu'elles n'auront pas une longévité aussi importante que des tuiles neuves. Ces raisons incitent les propriétaires à investir dans de la tuile mécanique, plus solide à leur yeux, parce que neuves, mais dont l'effet sur le paysage environnant est loin d'être esthétique.

\*\*\*

Redonner vie à ce petit patrimoine rural passe d'abord par un respect des matériaux utilisés autrefois mais aussi par une bonne restauration. Tout comme le pigeonnier à clocheton constitue une architecture vernaculaire qu'il est impérieux de préserver et de garder dans son état originel, il est important de

sauvegarder les tuiles plates, canal et écailles qui font le charme de ces bâtiments.

### *3° Le clocheton*

Intéressons-nous maintenant au clocheton qui, selon la définition du Larousse, désigne l'ornement pyramidal en haut d'un édifice. Nous pouvons tout d'abord nous demander pourquoi certains pigeonniers en sont pourvus alors que d'autres s'en passent très bien. Mais quel est donc son utilité ?

\*\*\*

Le clocheton singularise ce bâtiment et l'individualise par rapport aux autres. Ainsi, au sein d'un village ou d'un hameau, il est très facile de reconnaître un pigeonnier par cet appendice permettant à son propriétaire de se démarquer de ses voisins. Toujours est-il que la construction de ce clocheton entraîne un coût supplémentaire pour le propriétaire : il oblige à construire une charpente particulière avec deux poutres centrales appelées entrails. La construction ainsi réalisée se révèle être plus longue dans le temps, plus difficile qu'un bâtiment simple à deux ou quatre pans. C'est pourquoi tous les pigeonniers ne sont pas équipés d'un clocheton, ce qui montre la limite financière au delà de laquelle certains propriétaires ne pouvaient aller. Le clocheton se trouve alors être un excellent moyen discriminatoire.

Un autre moyen de différenciation réside dans la couverture de la toiture qui dépend de la déclivité du toit. Ainsi, des tuiles mécaniques - ou canal - ne peuvent être utilisées que pour une pente faible. Dans le cas contraire, on emploie des tuiles plates - ou écailles - vernissées ou non. Il est néanmoins possible d'observer, çà et là, des toitures réalisées en fer blanc. Au village de Saint-Didier-sur-Chalaronne et aux Creuses à Peyzieux, on ne constate aucune recherche esthétique dans le façonnement de la toiture, alors que le matériau employé pouvait laisser libre cours à toutes sortes de transformations.

De manière générale, tous les clochetons se ressemblent, c'est-à-dire qu'ils ont l'aspect d'une maison miniature avec un toit à quatre pans. La partie inférieure est bâtie sur un plan carré dont le côté oscille entre 70 centimètres et 1 mètre ; celui-ci ne dépend pas de la taille de l'édifice principal. Quant à la hauteur, elle varie sensiblement selon les pigeonniers ; certains ont une forme ramassée et d'autres une forme élancée. Le clocheton est constitué de planches qui sont clouées entre elles au niveau des arêtes en bois, de sorte que l'ensemble forme un cube homogène et fermé. Il est tout de même possible de trouver certains pigeonniers dépourvus de ces planches clouées comme ceux de Fournieux à Chaleins, de Grelonges et du Graberet à Fareins, signifiant souvent l'abandon de l'élevage des pigeons ou la requalification du bâtiment en habitation.

Le clocheton, de par sa forme, joue trois rôles essentiels : aération de l'édifice, filtrage de la lumière et lieu de passage pour les pigeons. En effet, les planches, qui ne sont pas hermétiquement jointes, permettent à l'air de pénétrer et de circuler facilement à l'intérieur, sans toutefois créer de courants d'air trop importants, pour ne pas gêner les pigeons qui les craignent.

De plus, de par son ou ses trous d'envol, le clocheton, laisse filtrer la lumière ; celle-ci est bien sûr un élément déterminant dans la vie de l'animal. Dans certains pigeonniers, de petites ouvertures ont été effectuées dans les planches, afin de permettre aux pigeons de sortir et d'entrer en toute liberté comme pour celui de Fatier à Peyzieux, de Bétheneins à Montceaux ou de Caton à Mogneneins. Ces trous sont souvent au nombre de cinq ou six, disposés en triangle et de taille proportionnelle aux locataires, de sorte que seul un pigeon a la possibilité de pénétrer à l'intérieur. Les rapaces se voyant ainsi interdits l'entrée de l'édifice, ne peuvent y continuer leur chasse. Quant à l'orientation des trous, on constate une prédominance pour l'orient et le midi, plus favorables aux rayonnements du soleil.

La pente de la toiture donne de temps à autre un aspect original à certains de ces bâtiments. Ainsi, une pente plus ou moins équivalente entre le toit du pigeonnier et le toit du clocheton laisse apparaître homogénéité et harmonie au sein de l'ensemble. Par contre, il arrive que celles-ci soient brisées par un contraste très fort entre les deux pentes. Sur ce point, l'exemple de Fournieux à Chaleins est caractéristique, puisque la pente du bâtiment oscille entre 15°-18° et celle du clocheton entre 65°-70°, donnant ainsi une forme élancée à cette « maison de poupée ».

\*\*\*

Caractéristique de notre région, le clocheton procure un aspect original et sympathique aux pigeonniers. L'impression de pointe peut encore être amplifiée par la présence d'un épi de faîtage ou d'une girouette permettant de personnaliser le bâtiment.

#### *4° L'épi de faîtage et la girouette.*

Un épi de faîtage ou une girouette, surmontant la toiture, forme la partie supérieure du clocheton. Dans les bâtiments à quatre pans, il se situe dans le prolongement du poinçon, pièce centrale de la charpente.

Contrairement à certaines régions où la recherche esthétique est une priorité dans la confection de la girouette, il en va différemment en Bresse et en Dombes où ces ornements sont rares.

Ainsi, *Grelonges*, un hameau de *Fareins*, représente une exception puisqu'il possède une très belle girouette, représentant un pigeon, et qui semble être assez ancienne. Sinon, toutes les autres ne sont pas très vieilles ; cela vient sans doute du fait qu'elles ont souvent été mises en place lors de la réfection du pigeonnier.

L'épi de faîtage était préféré car il entraînait des coûts moins importants, ou peut-être, considérait-on que cela était suffisant pour conserver le bâtiment contre les intempéries.

Toujours est-il que l'on se contentait de les confectionner soit en fer blanc, soit en poterie. La forme est simpliste puisqu'il s'agit souvent d'une boule surmontée d'un épi. Le but recherché est l'utilité aux dépens de l'esthétisme. Il est malheureux de constater que nombre de ces épis sont aujourd'hui dans un très mauvais état ; ils souffrent bien souvent d'un manque d'entretien. Sur quelques pigeonniers ils ont même complètement disparu, ce qui pose de graves problèmes d'étanchéité ; l'eau s'infiltré le long de la charpente et contribue à sa dégradation.

L'ouest de l'Ain partagé entre deux entités géographiques différentes  
Bresse et Dombes.

## Etude géologique et patrimoniale



Présents quasiment partout en France, les pigeonniers le sont également en Bresse et en Dombes, mais pas de manière équitable. Il semble que certains secteurs soient plus favorables que d'autres à leur implantation. Quelles peuvent donc être les raisons de ce déséquilibre ? Anthropiques ? Naturelles ?

Ingénieux, les hommes ont appris à maîtriser cette terre afin d'en tirer tous les avantages, entre autres pour leurs habitations. Une telle diversité des matériaux de construction se retrouve d'ailleurs dans la classification des pigeonniers, car excepté la pierre, tout le reste est issu de la terre locale. C'est justement ce qui fait l'attrait de ces édifices ; pisé, pans de bois, briques, galets et pierres donnent naissance à des architectures différentes.

Mais ces savoir-faire concernant l'art de bâtir sont en train de disparaître et avec eux les constructions qui en dépendent. La mémoire collective disparaît, entraînant progressivement l'extinction du bâti ancien pour des modes d'édification et de rénovation modernes, dénaturant un paysage et à travers lui une région.

## I. Une localisation particulière des pigeonniers.



### A) Description de la carte des localisations.

#### 1° Une répartition inégale

Sur 2380 km<sup>2</sup>, cette région de l'ouest de l'Ain recèle un extraordinaire patrimoine architectural et culturel par l'intermédiaire des quelques cent cinquante pigeonniers qui la ponctuent. Mais l'abondance de ces petits édifices ruraux n'est pas équitablement répartie dans les cantons, et, il suffit de consulter la carte de localisation pour se rendre compte qu'il existe une disparité.

\*\*\*

La première chose qui surprend c'est le déséquilibre entre l'est, quasiment vide, et l'ouest regorgeant de pigeonniers. Un secteur se dégage où la densité est très forte : la moitié des pigeonniers de la région étudiée se concentre dans un périmètre longeant la Saône de 5 km de large sur 20 km de long environ, entre Fareins et Saint-Didier-sur-Chalaronne.

En entrant plus dans le détail au sein des différentes régions naturelles, force est de constater que le Val de Saône peut s'enorgueillir de posséder plus des deux tiers de ces bâtisses. Rares sont les communes qui ne jouissent pas de l'implantation d'au moins d'un de ces spécimens.

La Bresse se caractérise par un étalement ponctuel dans sa partie la plus méridionale, alors que, plus au nord, il ne subsiste pas ou plus aucun de ces édifices.

Les deux autres régions que sont la Dombes et la Côtière ne connaissent qu'une implantation sporadique. En Dombes humide, de vastes secteurs sont totalement désertés et il faut se rapprocher du Val de Saône pour voir apparaître ça et là un pigeonnier.

Bien qu'il n'y ait aucune raison pour qu'un canton soit plus à même qu'un autre de bénéficier d'un grand nombre de pigeonniers, il est intéressant d'observer leur répartition. Ainsi, deux cantons mitoyens s'extraient largement du reste, regroupant quarante et un pigeonniers dans le canton de Thoissey et trente-sept dans celui de Saint-Trivier-sur-Moignans. A l'opposé, les trois cantons de Saint-Trivier-de-Courtes, de Péronnas et de Chalamont en sont totalement dépourvus. En regardant les cantons relevant exclusivement de la Dombes ou de la Côtière de Dombes, on s'aperçoit que le nombre de pigeonniers appartenant à chacun s'échelonne entre zéro et deux. Mais lorsqu'un canton est en contact direct avec le Val de Saône, alors le nombre augmente dans des proportions considérables.

\*\*\*

La disparité dans la répartition des pigeonniers est très nette dans l'ouest de l'Ain et il conviendra ultérieurement de tenter d'élucider ce phénomène. Cependant, afin de mieux comprendre les raisons de leur installation, il est nécessaire d'étudier deux cantons représentatifs de l'ensemble : Bâgé-le-Chatel et Saint-Trivier-sur-Moignans.

## *2° Deux cantons en question :*

### **a. Bâgé-le-Chatel**

Ce canton, composé de dix communes, se situe en bordure de la Saône, sur le rebord occidental de la Bresse méridionale. Encerclé par les trois cantons de Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Montrevel, il s'étend sur environ 114 km<sup>2</sup> pour une population qui, d'après le recensement de 1990, est de 12363 habitants ce qui fait une densité moyenne de 108 habitants au km<sup>2</sup>. Sa topographie a influencé l'implantation et la nature des matériaux de construction utilisés notamment dans l'édification des pigeonniers.

\*\*\*

Seulement six de ces communes abritent encore des pigeonniers pour un total de quinze individus. Ce canton est marqué principalement par l'emploi de deux matériaux qui sont la pierre et le pisé.

Ce dernier, fait exceptionnel, ne se rencontre pas en majorité ici ; représenté par cinq édifices, il ne s'observe véritablement qu'à partir de la Côtière ; dans la prairie son utilisation est plus sporadique. Les pigeonniers en pisé revêtent tous une forme semblable : sur plan carré ou rectangulaire, ils arborent un toit pentu à quatre pans recouvert de tuiles plates. La Lye à

Replonges revêt un caractère inattendu puisque la faible déclivité autorise des tuiles canal.

Une aussi grande quantité de pigeonniers en pierre dans ce canton est fonction de deux raisons : d'une part les carrières de pierre du Mâconnais qui sont proches et d'autre part les crues de la Saône.

En effet, suite à l'abolition de l'octroi et la suppression des péages après la Révolution de 1789, l'emploi de la pierre s'est généralisé dans le Val de Saône. De nombreux bâtiments, et vraisemblablement des pigeonniers, ont été construits au XIX<sup>ème</sup> siècle grâce aux pierres calcaires proches. La traversée de la Saône s'effectuait grâce à des « plates » qui sont des barques à fond plat. Ce matériau coûteux n'a guère dépassé la lisière de la Saône puisqu'à l'intérieur des terres, le pisé et le pan de bois reprennent leur droit.

Les pigeonniers en pierre ressemblent à leurs homologues en pisé sur certains points : l'emploi de la tuile plate et la disposition carrée et rectangulaire se retrouvent, par contre, la pente du toit est nettement plus inclinée et la légère petitesse des édifices leur donne un aspect élancé. Sinon, la toiture est fréquemment agrémentée d'un léger brisis ☒ (Cf. dessin page suivante). La tour de Luysandres à Replonges diverge des autres pigeonniers du fait de son ancienneté. Mentionnée dès 1380, cette ancienne tour fortifiée de forme ronde s'avère être dans le canton l'unique colombier à pied, riche de ses quelques mille cinq cents boulins.

Une originalité des pigeonniers en pierre de la prairie inondable réside dans leur disparité par rapport à l'habitation. Ils restent toujours dans l'enceinte de la cour, aucun ne se trouvant isolé dans un champ voisin. Quant le pigeonnier n'est pas accolé à la maison principale, il lui fait face à quelques dizaines de mètres, un mur de pierre entourant l'enceinte de la propriété constitue leur seul lien. Faut-il y voir la volonté d'avoir tout à portée de main en cas de crue ?

En effet peut-être est-ce les crues qui sont à l'origine d'une telle disparité ? Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, deux dates sont à retenir : 1840 et 1856. Elles coïncident toutes deux avec deux crues séculaires ayant causé d'innombrables dommages au sein des habitations. D'une durée chacune d'un mois, elles ont miné les constructions en pisé, entraînant l'effondrement de plusieurs centaines de bâtiments d'exploitation ou d'habitation. Rares sont les constructions en terre à avoir survécu dans la prairie inondable ; seule la pierre a pu résister à ce travail de sape.

Dans le canton de Bâgé-le-Chatel, la fonction originelle qui consistait à élever des pigeons a complètement disparu au sein des pigeonniers, tout comme le matériel utilisé. Si le rez-de-chaussée de ces bâtiments sert encore à entreposer du matériel quelconque, l'étage réservé aux pigeons ne connaît pas la même aubaine puisque dans la plupart des cas il n'a plus aucune utilité. Seuls deux pigeonniers ont été aménagés en habitation, ce qui leur a permis de

retrouver une seconde jeunesse. La majorité des autres aurait par contre besoin d'une bonne rénovation, notamment au niveau de la toiture .  
Cependant, la chance des pigeonniers en pierre est justement d'être bâtis avec un matériau solide et résistant.

Ainsi, à Montgrimoux à Feillens, bien que le pigeonnier soit amputé de son toit, il n'en demeure pas moins dans un très bon état de conservation .

La commune de Feillens regroupe sept des quatorze pigeonniers recensés dans le canton. Malgré sa proximité avec la Saône, deux d'entre eux ont été construits en pisé dont celui de Montagnat qui ne craint pas les inondations car il est perché sur la Côtère. Par contre, celui des Combes, situé dans la partie inondable lors de crues exceptionnelles comme celles de 1840 et 1856, laissent penser qu'il a été érigé après cette seconde date. En effet, tous les hameaux se trouvant à la lisière de la Saône ont été submergés, provoquant l'effondrement de toutes les constructions en pisé et la désolation pour cent cinquante familles démunies de tous leurs biens.

Pour les cinq autres en pierre, tout porte à croire qu'ils peuvent être datés à partir de la fin du XVIIIème siècle, avec l'avènement des péages sur la Saône. Il fallait posséder des moyens financiers importants pour pouvoir acquérir une telle dépendance, alors que le pisé était bien meilleur marché.

Qu'ils soient en pisé ou en pierre, il est toujours aussi difficile de les dater, même approximativement. Cela n'a pu être possible que pour quatre d'entre eux et encore il est bon d'émettre des réserves quant à l'authenticité de ces dates : celui du bourg à Asnières-sur-Saône aurait été édifié vers 1900, celui du Montgrimoux à Feillens vers 1820, celui du bourg à Vésines en 1809 et celui du Dégottet à Feillens en 1776.

\*\*\*

La facilité des transports et la position en zone inondable d'une partie du canton a sans doute influencé les hommes dans leur choix des matériaux pour la construction. Combien y avait-il de pigeonniers en pisé ? Nul ne le sait aujourd'hui. Ils sont vraisemblablement partis avec les flots alors que la pierre a su résister voire remplacer l'architecture de terre. Tel n'est pas le cas dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignans profondément empreint par le pisé.

#### **b. Saint-Trivier-sur-Moignans**

Plus vaste que le canton de Bâgé-le-Chatel avec 190 km<sup>2</sup>, celui de Saint-Trivier-sur-Moignans ne regroupe qu'une population de 9793 habitants au recensement de 1990. Faisant partie intégrante de la Dombes, il bute à l'ouest contre la Saône au niveau de la Côtère. Sur le plateau, la Dombes sèche fait

place à l'est aux premiers étangs de la Dombes humide. Extrêmement bien représenté en pigeonniers, le canton est marqué par l'architecture de terre.

\*\*\*

Bien qu'il ne soit pas le plus peuplé en pigeonniers avec trente-sept individus contre quarante-et-un pour le canton de Thoissey, il est très intéressant pour deux raisons : tous ont été bâtis en pisé et une majorité est surmontée d'un clocheton.

Les architectures de pierre et de brique sont totalement absentes de ce secteur dans la conception des pigeonniers. Pourtant, il existait des carrières mais elles n'ont pas servi pour les édifices ruraux. De l'autre côté de la Saône, dans le Beaujolais, ne se trouvait aucune carrière de pierre suffisamment proche. Il aurait fallu aller soit plus au nord dans le Mâconnais, soit plus au sud dans les Monts d'Or, mais pour l'époque, les distances s'avéraient être trop importantes. Voilà pourquoi le pisé est omniprésent dans la construction des pigeonniers.

Caractéristique vernaculaire, le clocheton s'observe chez vingt-sept des trente-sept pigeonniers, leur conférant une grande visibilité dans le paysage.

Au sein du canton, leur localisation traduit bien leur prédominance à se situer en lisière de la Saône. Au fur et à mesure que l'on pénètre à l'intérieur des terres, leur densité s'amenuise. Sur les treize communes du canton, sept sont pourvus de ces édifices dans des proportions diverses ; l'on en compte un seul à Amareins-Francheleins-Cesseins, mais quatorze à Fareins.

Majoritairement bâtis selon un plan carré, voire rectangulaire, dix d'entre eux, exempts de clocheton, revêtent une forme plus banale avec une toiture à deux ou quatre pans. Si les trente-sept pigeonniers du canton connaissent tous un point commun avec l'emploi du pisé, il n'en est pas de même des autres matériaux servant au soubassement, jambage ou encadrement. Au sein d'un même bâtiment, bois, briques, galets et pierres de diverses natures peuvent se côtoyer, donnant l'impression d'un jeu de construction, dans lequel il est impératif de récupérer le plus d'éléments possible provenant d'autres édifices en démolition.

A l'origine, de nombreux pigeonniers étaient séparés du reste des habitations, ils se situaient soit au sein de la cour, soit, le plus fréquemment, isolés au milieu d'un champ.

Occasionnellement, il leur était accolé un four ou une loge. Vraisemblablement tous les pigeonniers juxtaposés aux habitations datent du XIX<sup>ème</sup> siècle, à une époque où l'utilitaire a perdu tout son sens au profit de la reconnaissance de chacun. Pour les autres, isolés, ce n'est qu'à partir du

XIX<sup>ème</sup> siècle, après de longues décennies de sommeil, qu'ils connaissent une seconde jeunesse en étant réhabilité en habitation.

Une partie habitable en moellons leur est alors adjointe mais, à ce moment, les pigeoniers perdent tout leur attrait et la majesté qu'ils dégagent dans le paysage.

Le titre de « capitale des pigeoniers » pourrait être décerné à la commune de Fareins. En effet, au détour des routes et des chemins, il est possible de rencontrer quatorze de ces édifices. Et encore, tout porte à croire qu'il y en eut jusqu'à une vingtaine puisque quatre au minimum ont disparu depuis le début du siècle.

Mais comment peut-on imaginer autant de pigeoniers fonctionnant ensemble ? Cela paraît peu probable, d'autant que les dégâts occasionnés dans les cultures auraient été trop conséquents. Cela signifie qu'ils n'ont pas tous été construits à la même époque donc que certains n'étaient plus utilisés alors que d'autres venaient juste d'être mis en service. En consultant le premier cadastre mis en place en 1831, cette hypothèse devient une certitude : sur les quatorze, onze y figurent.

Fareins a la particularité de posséder des pigeoniers de différentes formes : carré, rectangulaire et octogonale. Ainsi, le colombier des Mouilles et le pigeonier de Grelonges ont dû, tous les deux faire partie du domaine de Fléchères ; le propriétaire leur a prêté un aspect original en les faisant bâtir selon un plan octogonal, les démarquant des autres édifices.

Beaucoup ayant été transformés en habitation, les aménagements intérieurs, utiles à l'élevage des pigeons, ont été supprimés. Si les nids en osier semblent avoir été abondamment utilisés, quelques uns sont néanmoins équipés de boulins.

\*\*\*

La commune de Fareins est à l'image du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans, c'est-à-dire surabondante en pigeoniers ; il ne faudrait pas non plus oublier Chaleins et Chaneins qui regroupent chacune sept de ces constructions. Mais comment peut-on expliquer une telle densité dans cette région ? Même au sein de ce canton, il existe des disparités entre l'est et l'ouest.

## B) Tentative d'explication de cette localisation particulière.

### 1° Les contraintes du climat

L'ouest du département de l'Ain n'est pas une région possédant un climat rigoureux mais la nature des sols combinée à la déforestation accentue les effets de l'humidité et du vent.

\*\*\*

Le climat ne s'avère pas être équitable dans toute la région, bien qu'elle soit relativement homogène topographiquement. La grande différence climatique intervient entre la plaine bressane et le plateau dombiste d'un côté et la Val de Saône et la Côtière de Dombes de l'autre.

Les parties « hautes », au sens large, connaissent une pluviométrie moyenne d'environ 800 à 1000 millimètres par an. Cette humidité est accentuée par le degré d'hygrométrie dans l'air élevé, consécutif au sous-sol argilo-marneux qui garde l'eau près de la surface. Cela se traduit en automne et en hiver par des brouillards intenses pouvant perdurer toute la journée. C'est ce climat constamment humide qui fait de la Dombes une région malsaine.

Au contraire, le Val de Saône et la Côtière de Dombes bénéficient d'une pluviométrie beaucoup plus faible, souvent inférieure à 800 millimètres par an. Si la différence n'est pas tellement significative, il faut voir que les versants de ces côtières jouissent d'un climat plus clément. Cette sensation de moiteur, omniprésente à l'intérieur des terres pendant les périodes pluvieuses, surtout en Dombes, ne se fait pas ressentir ici. *A contrario*, les saisons sèches sont terribles puisque la terre n'est alors plus qu'une carapace, durcie, craquelée, impossible à travailler.

Quant aux températures, elles ne varient guère sur la région sauf lorsqu'elles sont combinées aux vents. Alors seulement, elles prennent un autre caractère et là encore la différence entre l'intérieur des terres et les côtières se fait sentir. En effet, le couloir séquano-rhodanien est balayé par des vents de direction nord-sud. La Bresse et la Dombes sont alors battues par des vents glacials dont la circulation est facilitée par l'absence de haies vives, devant normalement atténuer cette sensation de froidure. Ce n'est pas le cas en Val de Saône et surtout en Côtière où la position d'abri annule l'effet du vent. Cette combinaison vent-température prend toute son ampleur en hiver quand la « bise » se met à souffler.

\*\*\*



Toutes ces conditions climatiques, parfois rudes en hiver, ont vraisemblablement orienté le choix de l'implantation des hommes.

## *2° Lieux propices et sains*

Comme il l'a fait pour son habitation, l'homme a du implanter son pigeonnier de façon à avoir les meilleures conditions géographiques possibles, le climat comme nous l'avons vu, jouant un rôle considérable.

\*\*\*

En 1808, la densité de la population en Dombes n'était que de 19 habitants au km<sup>2</sup> alors qu'elle est aujourd'hui de 75 habitants au km<sup>2</sup>. Ainsi, très tôt, les Côtiers de Dombes et le Val de Saône ont été occupés par les hommes, au détriment de l'intérieur des terres jugé trop malsain. Les conditions climatiques ont déterminé l'orientation des corps d'habitation de façon à bénéficier de la meilleure exposition possible. Voilà ce qui explique leur disposition généralement nord-sud. Il en est de même des pigeonniers qui doivent être positionnés en fonction de leurs locataires. En effet, les pigeons craignent l'humidité, ce qui fournit une explication à leur rareté au sein de la Dombes des étangs. En revanche, la Bresse, qui paraît favorisée par l'absence d'étangs, a sans doute été plus propice à l'installation de ces volatiles. Il est incontestable que ce sont les côtiers, et plus particulièrement le Val de Saône, qui en ont bénéficié de par leur climat plus favorable.

Pourquoi existe-t-il une telle différence entre un Val de Saône regorgeant de pigeonniers et une Côtier de Dombes désertée, alors que les conditions climatiques sont relativement identiques ? Il semble que le relief soit à l'origine de cette divergence. En effet, l'escarpement est beaucoup moins abrupt sur les bords de Saône, d'où de meilleures aptitudes pour la mise en valeur agricole.

Dans les siècles passés, seuls le bas de l'escarpement de la Côtier de Dombes et la terrasse alluviale de l'Ain et du Rhône étaient exploités de façon intensive et méthodique. La prolifération de pigeonniers s'avère difficilement imaginable dans un lieu restreint en terrains agricoles pour des raisons que nous développerons par la suite. Monter sur le plateau de la Dombes pour mettre en culture cette terre hostile n'a semble-t-il pas intéressé les paysans. De plus, la pédologie n'a pas avantageé cette partie de la Dombes où les galets de quartzite sont omniprésents dans le sous-sol. Autant rester alors à proximité de terrains fertiles, amendés régulièrement par les crues des rivières plutôt que de s'aventurer dans un endroit où aucune condition n'est favorable. Voici ce qui peut expliquer un boisement plus conséquent sur les bordures méridionales et orientales du plateau. Ici, la forêt climacique a su se maintenir tant bien que mal alors qu'elle a complètement disparu sur les marges du Val de Saône.

Au niveau du lieu d'élection du pigeonnier, toutes les dispositions ont été prises pour que les pigeons se sentent le mieux possible. Aussi, il a fallu leur choisir un emplacement élevé, de préférence sur un mamelon ou sur les hauteurs de la Côtitière du Val de Saône afin qu'ils bénéficient d'un endroit sec et ensoleillé. La prérogative principale demeure la lutte contre l'humidité, car comme nous l'avons déjà montré, le sous-sol glaciaire et argilo-marneux retient l'eau en surface lors de fortes pluies, rendant le sol tourbeux.

Et si ces conditions pédo-climatiques étaient à l'origine d'une multiplication de pigeonniers et d'une absence de colombiers. Les faits historiques n'ont pas pu démontrer pourquoi, dans une région de droit écrit, où il n'existe pas de texte faisant une distinction entre les colombiers à pied et les pigeonniers, les seigneurs et les notables n'ont pas érigé des bâtiments qui leur auraient permis d'élever des pigeons sur toute la hauteur de l'édifice. Ils auraient ainsi pu bénéficier de plus d'engrais mais aussi de plus de pigeonneaux à manger. Les conditions pédo-climatiques sont peut-être alors en mesure d'apporter réponse à ce mystère. Bien que la majorité des pigeonniers se rencontre sur une terre au sol moins spongieux que l'intérieur des terres dombiste et bressanes, il n'en demeure pas moins que l'humidité est toujours présente. Aussi, elle remonte par infiltration dans le sol et ensuite par capillarité dans les soubassements, entraînant un haut taux d'hygrométrie dans l'air. Comme le pigeon est un animal très fragile, le seul moyen de lui éviter toute sorte de maladie, entre autre de l'arthrose au niveau des articulations, réside dans l'édification d'un logis relativement élevé.

Ainsi, la construction de logement propre à l'animal dans la partie haute du bâtiment empêche toute ascension de l'humidité, créant une atmosphère plus saine. Il suffit ensuite que le propriétaire construise plusieurs pigeonniers, dans des lieux différents, pour bénéficier d'un rendement satisfaisant.

\*\*\*

Mais quoique puissent être les raisons climatiques, il ne faut pas omettre le paramètre - culture céréalière - pouvant orienter l'implantation.

### *3° Corrélation entre cultures céréalières et élevage de pigeons*

Partout en France, les grandes régions céréalières ont été synonymes de grands domaines auxquels était adjoint une multitude de colombiers. La Bresse et la Dombes n'ont pas dérogé à cette règle, quoiqu'elles l'aient suivie dans une moindre mesure.

\*\*\*

La Côtère du Val de Saône a très tôt constitué un lieu privilégié pour la mise en culture des terres. Cela se traduit dans le paysage par une campagne ouverte, dépossédée de sa couverture sylvestre. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle et XIX<sup>ème</sup> siècle, toutes les communes pratiquaient la culture céréalière avec le blé comme céréale-reine. L'orge, l'avoine et le seigle étaient aussi cultivés, mais dans des proportions moindres. Si l'homme a d'abord su mettre en valeur les sols alluviaux longeant la Saône, il a ensuite prolongé sa conquête agricole sur la Côtère et sur l'immédiat intérieur des terres. Quant à la Dombes, elle rassemble des terres nettement moins riches qui ne fournissent pas les mêmes quantités de grains que le Val de Saône. Par ailleurs, lorsqu'ils se trouvent être en période d'évolution, les étangs occultent une partie des terrains agricoles. Il devenait alors plus difficile de nourrir les éventuels pigeons.

Comme le grain manquait, la seule ressource était le poisson. Aussi, il faut peut-être voir que contrairement aux paysans dombistes du Val de Saône, ceux des étangs pouvaient bénéficier d'une nourriture d'appoint qui leur était apportée par le fruit de leurs étangs. Ils n'avaient sûrement pas les mêmes besoins et là où les habitants du Val de Saône trouvaient un complément dans le pigeon, ceux des étangs se le procuraient dans le poisson. Pigeons et poissons répondent aux mêmes nécessités puisqu'ils servaient comme nourriture et comme fertilisants pour les sols.

En Bresse méridionale, le bocage a conjugué les cultures céréalières aux prés, permettant l'élevage d'un cheptel ovin. Les céréales, n'ayant pas été prédominantes dans cette région, ont engendré une plus faible concentration de pigeonniers. En effet il faut garder à l'esprit que les pigeons se nourrissent de céréales.

Durant la saison végétative, les volatiles peuvent s'alimenter où bon leur semble dans les champs, ce qui est à exclure en hiver. C'est pourquoi pendant cette période, l'homme doit fournir des graines aux pigeons. Ce qui explique deux choses, d'une part il est impérieux de posséder une grande quantité de terres céréalières, sans quoi il serait impossible de subvenir aux besoins de ces volatiles, tout en conservant des réserves pour l'alimentation et le revenu du paysan ; d'autre part, étant donné la faible exploitation céréalière en Bresse méridionale, cela corrobore cette légère présence de pigeonniers.

\*\*\*

Le Val de Saône constitue donc la région où la corrélation culture céréalière-élevage de pigeons s'exprime le mieux ; le meilleur secteur agricole coïncide avec la plus grande concentration de pigeonniers.

oooo

Au vu de toutes ces observations pédo-climatiques et agricoles, tout porte à croire que chacune d'elles a joué un rôle dans la localisation de ces édifices. A des degrés différents, elles ont infléchi l'implantation ou non des pigeonniers. Les deux exemples les plus caractéristiques de cette absence paraissent être la Dombes des étangs, malsaine du fait de ses eaux stagnantes, et la Côtière de Dombes, désavantagée par son relief abrupt.

### *C) Le pigeonnier dans le paysage.*

A ce stade de notre étude, il serait intéressant de constater quelle place occupe le pigeonnier dans le paysage et comment il est considéré par ceux qui le côtoient régulièrement.

\*\*\*

Quand on l'aperçoit au sein d'un ensemble d'habitations, le pigeonnier ressemble à la tour d'un château. Cette impression est favorisée par sa forme élancée qui lui permet de se distinguer du reste des maisons. Celles-ci, *a contrario*, ont souvent une forme massive comme c'est le cas pour les fermes à cour carrée, fermée ou ouverte, typiques de la région.

De plus le clocheton dépasse nettement les autres bâtiments d'habitation ou d'exploitation. Est-ce un moyen pour que le pigeon retrouve son logis ? Est-ce une façon de s'affirmer en faisant émerger le clocheton d'un amas de constructions ? D'ailleurs, il n'y a qu'à se promener dans la campagne pour remarquer ça et là une silhouette qui dépasse d'un bois ou d'un hameau. Il est même possible de voir d'une colline s'extraire cet appendice du reste du paysage, parfois à plusieurs kilomètres du lieu où l'on se trouve.

Mais ce n'est pas le cas de tous les pigeonniers ; en effet certains, de par leur silhouette trapue, ne se singularisent pas par rapport aux autres bâtiments. Même lorsqu'ils ne sont pas accolés aux bâtiments d'habitation, il est difficile de donner une signification à ces édifices. On leur accorderait volontiers une fonction de remise plutôt qu'une fonction de pigeonnier. De tels exemples se rencontrent aux Moines à Fareins, à la Bassole à Romans et à la ferme des Bruyères à Toussieux.

Dans le cas d'un pigeonnier accolé à un bâtiment d'habitation le clocheton est souvent le seul moyen d'identification de cet édifice. Par contre si la toiture en est dépourvue, ne possédant ainsi que quatre pans avec un épi de faitage, la distinction est très difficile à faire. Il faut alors un œil expert pour décider que l'édifice est un pigeonnier ou non, surtout lorsque sa fonction première, qui est celle de l'élevage, a été abandonnée au profit de celle du logement. Le bâtiment est alors éventré pour la mise en place de fenêtres ou de grandes

baies vitrées. Le pigeonnier ainsi transformé attire moins l'attention que précédemment.

La vue du pigeonnier peut être favorisée par sa localisation ; ainsi, une butte de terre ou une colline favorisent l'implantation de l'édifice. Ici, l'effet escompté semble être le bien-être des pigeons.

N'est-il pas malheureux de constater qu'il est souvent considéré comme un bâtiment ordinaire du fait de son aspect rustique ? Un édifice en pisé au milieu d'autres édifices en pisé, quoi de plus banal ! Il n'arrive pas à attirer l'œil comme savent si bien le faire les colombiers de Normandie. Dans notre région, ce bâtiment est un paradoxe à lui tout seul : autant sa forme lui permet de s'extraire du paysage, autant elle l'y camoufle. Combien sommes nous à passer à côté de ces bâtiments sans les remarquer ou sans s'interroger sur ce qu'ils renferment, soit par habitude, soit tout simplement par désintérêt ?

\*\*\*

Délaissés, oubliés ou dénaturés, il n'empêche qu'ils font partie intégrante de notre paysage qu'ils soient en pisé, en pierre, en briques, en pans de bois ou en galets.

## II. Typologie des pigeonniers.



Cette typologie aurait pu prendre en compte les différentes formes de pigeonniers qu'il est possible de rencontrer : sur arcades, porche, tourelle, sur pilotis, circulaires,... Mais dans notre région, la majeure partie de ces édifices est constituée principalement par des pigeonniers-tours sur plan carré. Il semble donc plus judicieux d'effectuer une typologie selon les matériaux de construction, qui sont plus à même de définir des secteurs avec des dominantes. La pierre, la brique, le pan de bois et le galet se rencontrent mais dans des proportions restreintes. Ce n'est pas le cas des constructions en pisé qui constituent l'architecture typique de l'ouest de l'Ain. En effet, lors des recensements, l'on dénombre que trois pigeonniers sur quatre ont été bâtis en pisé. Heureusement, ils sont tous différents les uns des autres.

## *A) Construction en pisé.*

Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en œuvre complexe du pisé ne permet pas de réaliser des formes excentriques. Aussi la construction sur plan carré prédomine. Cependant, trois pigeoniers en pisé ne peuvent être classés dans cette typologie. Il s'agit du pigeonier de Grelonges et du colombier des Mouilles, tous deux à Fareins. Leur forme octogonale tranche avec l'architecture habituelle de ces monuments. Le troisième bâtiment se situe à Beynost au château du Soleil ; il est unique de par sa conception en forme de tour ronde et de par cette particularité qu'il a de posséder des créneaux au sommet. Outre ces trois exceptions, les autres édifices sur plan carré se répartissent selon un élément essentiel : la présence ou l'absence d'un clocheton au sommet du toit.

### *1° Forme carrée avec clocheton*

S'il était possible de n'en retenir qu'un seul, ce serait celui-là. Le pigeonier surmonté d'un clocheton représente la forme caractéristique de la région, avec son appendice s'extrayant du toit. Edifice sur plan carré, il est constamment bâti en pisé, à l'exception de quelques-uns construits en pans de bois ou en pierre.

\*\*\*

Comme pour les autres pigeoniers, sa hauteur dépend du nombre d'étages ; dans la plupart des cas, elle n'est l'équivalente que d'un étage mais il arrive que certains bâtiments en soient pourvus de deux. Il se distingue par contre par sa forme massive, accentuée par la présence du clocheton qui donne à ces édifices une allure pittoresque. Sa largeur oscille entre quatre et sept mètres, ce qui peut en faire une construction imposante. Accolé aux autres bâtiments d'habitation, tout son aspect majestueux et mystérieux lui est alors ôté. Ces pigeoniers intégrés au corps principal datent vraisemblablement du XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, à cette période, ces édifices sont construits dans un but d'esthétisme afin de donner un certain cachet à la ferme. Les pigeoniers à clocheton, isolés, s'avèrent être plus anciens : certains remontent au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à une époque où l'utilitaire était encore de mise pour ces constructions.

Toutes ces tours carrées chapeautées d'un clocheton possèdent une forme identique qui leur vaut d'être bien visibles dans le paysage mais

constamment ignorées. Le seul détail permettant de les différencier réside dans la pente du toit et la nature de la couverture. Les tuiles canal donnent une allure rustique à ces bâtiments, pour peu qu'ils soient en plus dépourvus d'enduit.

Ce type de pigeonnier surmonté d'un clocheton se situe dans un périmètre allant de Parcieux, au sud, jusqu'à Saint-Jean-sur-Veyle, au nord, et dont l'avancée à l'est ne dépasse pas Saint-Trivier-sur-Moignans. Aussi, sur un secteur restreint, de multiples pigeonniers ont été dénombrés, ce qui représente une forte majorité quand on sait que pour le domaine étudié, un très grand nombre a été recensé.

Une aussi grande concentration de pigeonniers à clocheton n'est pas un hasard dans le Val de Saône. En effet, lors de la construction d'un de ces bâtiments, le propriétaire demandait souvent au bâtisseur de prendre exemple sur un autre pigeonnier ; à titre d'exemple, la Tour de Luysandres à Replonges, qui est une ancienne tour d'un château transformée en colombier, a pu être prise comme modèle. Par ailleurs, il semble qu'elle soit un des plus vieux pigeonniers à clocheton si ce n'est le plus vieux.

\*\*\*

Il reste néanmoins à savoir pourquoi le pigeonnier a été surmonté d'un clocheton. La Dombes et la Bresse ne sont pas les seules régions qui abritent une architecture de ce type. En effet, il n'y a qu'à consulter un ouvrage sur les pigeonniers dans le Quercy ou dans le Forez pour s'en rendre compte. Cette diversité géographique peut s'expliquer de la manière suivante : un compagnon, lors de son tour de France, a pu passer par ces régions et transmettre cette architecture. Malheureusement, aucun élément ne nous permet actuellement d'étayer cette hypothèse.

## *2° Forme carrée sans clocheton*

Les pigeonniers de ce type semblent être moins intéressants du point de vue architectural. En effet, ils n'arrivent pas à attirer l'œil comme savent si bien le faire les autres architectures. Cependant, il ne faut pas les considérer comme étant tous sans intérêt. Deux formes différentes s'extraient de ce type : les pigeonniers dont la toiture est à quatre pans et ceux dont elle est à deux pans.

\*\*\*

Les toits à quatre pans ayant une forte déclivité donnent à ces édifices une forme élancée et relativement imposante. Le pigeonnier est souvent orné d'une lucarne, orientée au levant ou au midi, servant d'entrée et de sortie pour les pigeons (Cf. dessin page suivante).

Une pente faible donne à ces édifices une allure intemporelle. Leur silhouette trapue surmontée de tuiles romaines rappelle certaines constructions méridionales. Les caractéristiques originaires du Sud seraient-elles remontées pour influencer l'architecture vernaculaire dombiste et bressane ?

Les pigeonniers à deux pans représentent l'archétype de la banalité. Presque indiscernables dans le paysage, ils se confondent très facilement avec d'autres bâtiments puisque leur forme est davantage rectangulaire que carrée. Seul un trou d'envol avec une pierre saillante ou une planche à l'entrée trahit l'utilisation qu'il en est fait. Il s'agit bien entendu de la forme la plus simple et surtout la moins onéreuse. Il n'est malheureusement pas toujours facile de les reconnaître au sein d'un groupe d'habitation.

Dans le même registre peuvent être ajoutés les pigeonniers aménagés dans un grenier, souvent au-dessus d'une étable ou d'une habitation. Ce style rudimentaire a vraisemblablement été le plus courant mais il est difficile de les discerner. Contrairement aux autres modèles de pigeonniers où il a fallu construire un élément à part, celui-ci a su utiliser des bâtiments déjà en place.

\*\*\*

Sauf cas très rares, la majorité de ces édifices carrés sans clocheton demeure isolée au milieu d'un pré ou dans le fond d'une cour. Aussi, contrairement aux pigeonniers surmontés d'un clocheton, ceux-ci, du fait de leur illisibilité dans le paysage, ne semblent pas de concentrer dans un périmètre précis, mais se rencontrent un peu partout.

### ***B) Construction en pierre.***

Dans un pays où les habitations sont marquées par la terre, vouloir des pigeonniers en pierre semble *a priori* utopique. Et pourtant, il constitue le second matériau le plus utilisé, bien loin cependant derrière le pisé. Même si la pierre permet des franges architecturales que la terre damée ne peut s'autoriser, il demeure que la sobriété est restée de rigueur dans la construction des pigeonniers.

Comme pour les bâtiments en pisé, la forme de tour sur plan carré prévalait sur tout le reste. Y avait-il une volonté de rester en harmonie avec les autres habitations ? Ou tout simplement était-ce une restriction d'ordre



financier ? En effet, la réalisation d'une construction ronde en pierre s'avère beaucoup plus coûteuse que pour un bâtiment rectangulaire ou carré. Elle s'effectue sur un temps plus long puisqu'elle demande un travail méticuleux. Afin de garder une forme arrondie, il faut sans cesse effectuer des plombées.

Nombre de pigeonniers appartenait, comme nous l'avons déjà expliqué, à des châtelainies. Et, dans un ordre général, si les édifices en pisé étaient attenants aux fermes, les pigeonniers en pierre jouxtaient au contraire les châteaux, comme s'il ne fallait pas dénaturer l'ensemble. Le pisé, matériau rustique, ne pouvait être adjoind à un château en pierre, matériau noble !

Cependant, tous les pigeonniers en pierre n'appartiennent pas à d'aussi majestueuses demeures, certains sont la possession de riches propriétaires désireux de s'affirmer socialement. Ces constructions ne sont pas aussi massives que leurs homologues en pisé. De taille modeste, 3 à 4 mètres de côté, elles n'en demeurent pas moins très élancées, du fait de leur toit haut et pointu. Bien qu'ils ne soient pas accolés à l'habitation, ils se trouvent à proximité, le plus souvent dans l'enceinte.

S'il est possible de dénombrer autant de pigeonniers en pierre, c'est pour la raison suivante : à savoir que leur localisation est tributaire des facilités de transport de la pierre. Ainsi, quelques spécimens se situent en Dombes mais ils sont toujours à quelques encablures des rivières principales. Ce même principe se retrouve dans le nord-ouest du département où les carrières voisines du Mâconnais sont vraisemblablement à l'origine de cette concentration.

\*\*\*

Il aurait dû y avoir un nombre plus important de pigeonniers en briques que de pigeonniers en pierre, du fait de la relative facilité pour se procurer la matière première. Ce n'est pourtant pas le cas. Pourquoi une telle absence ?

### *C) Construction en briques.*

La brique constitue un matériau de construction relativement ancien qui apparaît là où la pierre est absente. Composée d'un mélange d'argile et de limon, elle a pu se développer dans les régions bressanes et dombistes, favorables à sa fabrication.

\*\*\*

La brique, modelée à la main, est séchée au soleil puis cuite dans des fours où elle prend sa couleur. Celle-ci varie suivant la nature du sol mais aussi selon

la durée de la cuisson ; elle va d'un joli rouge orangé à un rouge brun. Une brique de couleur noire est synonyme d'un temps de cuisson trop important.

Au vu du nombre de carronières dispersées dans la région, tout porte à croire que les pigeonniers en briques sont très représentés. Or il en va tout autrement, en réalité ces édifices ne sont que minoritaires au sein de notre région. La brique a surtout servi à l'édification d'églises, de châteaux ou de demeures bourgeoises et elle est très rare dans l'architecture rurale. Quand on sait que beaucoup de pigeonniers ont appartenu à des châtelains, il est possible de se demander pourquoi ils n'ont pas été construits en briques, étant donné qu'ils représentent un signe de prestige pour ces personnes. Ne le considéraient-ils pas simplement comme un bâtiment rural appartenant à la ferme, dont la seule utilité était le profit qu'il rapportait ? Si certaines de ces constructions ont été édifiées uniquement en briques, il arrive que ce matériau se retrouve dans d'autres bâtisses de façon sporadique. Alliée fréquemment au pisé, elle l'égayé de par sa coloration rouge. Le mariage de ces deux matériaux ne brise pas l'harmonie du pigeonnier, au contraire, celui-ci apporte une petite touche d'originalité. Ainsi, le pigeonnier de Savy se partage entre la partie basse en pisé et la partie haute en briques.

Mais pourquoi n'avoir pas réalisé entièrement ces édifices en briques ? Le prix excessif de ce matériau semble être à l'origine de ce choix. A l'époque de l'élaboration de cette architecture rurale, le pisé est accessible au commun des mortels. La terre est employée crue dans les banches et elle ne représente pas un coût conséquent puisqu'elle est utilisée sans avoir été préparée au préalable. *A contrario* la brique ne peut être fabriquée qu'au sein de carronières après un travail d'extraction, de modelage, de séchage et de cuisson longue. Voilà sans doute pourquoi le pisé prédomine dans l'architecture rurale. La fabrication de la brique a un coût élevé et seules les personnes fortunées peuvent se l'offrir

En outre les carrons autorisent des constructions aux formes multiples ce que le pisé ne permet pas. Ainsi, en plus des formes carrées et octogonales présentes pour le pisé, il est possible de bâtir des édifices arrondis en brique comme à Perrex. L'allure des pigeonniers, leur couleur particulière, données par ces briques, tranchent avec le reste du paysage, marqué par l'ocre jaune des habitations et le vert de la végétation. De plus, ces pigeonniers sont systématiquement isolés dans un champ comme pour ne pas mélanger deux architectures différentes.

\*\*\*

Si le carron n'a pas su s'imposer dans l'architecture rurale, sûrement pour des raisons économiques, il est néanmoins présent dans de nombreux bâtiments, dans un but esthétique ou utilitaire, pour les chaînages d'angle par exemple.

### D) *Construction en pans de bois.*

Constituées de bois et de terre, les habitations en pans de bois se révèlent être les plus anciennes constructions rurales de la région ; il est vrai que certaines atteignent voire dépassent les cinq siècles. Mais ce type d'architecture ne se rencontre pas uniformément dans la région Dombes-Bresse.

\*\*\*

En effet, si la Dombes se caractérise par des constructions en pisé, son homologue du nord, au sens large, c'est-à-dire les trois Bresses, est plutôt le lieu d'élection des bâtiments en pans de bois. Quoique la Bresse méridionale, celle qui nous intéresse dans notre étude, fasse un compromis entre les deux manières d'utiliser la terre ; cette région semble en effet être une zone charnière. C'est sans doute la raison pour laquelle les pigeonniers en pans de bois ne s'avèrent pas être très nombreux. Ainsi, il n'est possible de n'en dénombrer que cinq.

Les premiers, classiques, sont bâtis selon un plan rectangulaire ou carré et sont fréquemment insérés dans le paysage puisqu'ils se fondent bien dans le corps principal d'habitation ; seule leur hauteur plus élevée peut les trahir au sein de l'ensemble.

Les seconds rappellent l'architecture du Quercy avec la caisse du pigeonnier reposant sur quatre colonnes en pierre. Pour D. Letellier<sup>17</sup> : « ils apparaissent au niveau des principes comme les héritiers directs de l'architecture médiévale ». Les avantages de cette construction résident dans la protection qu'elle offre contre l'humidité et contre les nuisibles du fait de sa position surélevée.

Dans notre région, seuls deux pigeonniers sur colonnes existent encore dans un bon état de conservation alors que de deux autres ne subsistent que les colonnes en pierre. Ces édifices sont systématiquement isolés car du fait de leur forme particulière, ils ne peuvent être intégrés à l'habitation.

Contrairement aux bâtiments en pisé, ceux en pans de bois sont en mesure d'être datés de façon assez précise puisqu'à chaque dessin des colombages correspond une période (Cf. dessins page suivante).

---

<sup>17</sup> D. Letellier, « Les pigeonniers », in *Monuments historiques*, n° 181, p. 29 à 32, mai-juin 1992.

Il semble nécessaire d'expliquer les rudiments de cette manière de construire afin d'avoir une idée du travail fourni. Cette technique utilise le bois comme ossature et la terre pour colmater cet ensemble. Bâtie sans fondation, la maison repose sur un soubassement en pierre ou en brique surmonté d'une sablière☒. Sur cette dernière est emboîtée et chevillée par tenons☒ et mortaises☒ l'armature en chêne. Une fois que les panneaux ou « pignons » sont mis en place, l'intérieur est rempli par un « esclavignon » ou « clayonnage » formé de bois de noisetier ou d'aulne tressé. Enfin le tout est comblé avec de la terre mélangée à de la paille que l'on appelle torchis.

Au XVIIIème siècle le clayonnage, c'est-à-dire le remplissage de torchis, se détériorant trop rapidement, est remplacé par le bataillage c'est-à-dire le remplissage de carrons, beaucoup plus résistant. Il ne reste plus qu'à recouvrir le mur d'un enduit à la chaux afin de le protéger de l'eau. Deux fléaux menacent les colombages : l'affaissement de la charpente et celle de la couverture entraînant des fuites et la désagrégation de l'enduit.

Comme pour le pisé, la construction en pans de bois se révèle être un travail de longue haleine. Celle-ci autorise néanmoins une préparation l'hiver ; cette saison est l'occasion de monter l'armature en bois.

\*\*\*

Bien représenté au sein de la confection des habitations en Bresse, le pan de bois a malheureusement été oublié pour les pigeonniers. Pourtant, lorsqu'il est monté sur colonnes, il acquiert un aspect majestueux dans le paysage rural, ce qui aurait dû plaire aux seigneurs orgueilleux.

### *E) Construction en galets.*

Les galets de quartzite, apportés par les glaciers alpins, ne constituent pas un matériau mineur dans la construction. S'il est vrai qu'ils servent souvent dans l'édification des soubassements, il est néanmoins possible de les trouver comme matériau principal dans certains bâtiments, entre autre dans des pigeonniers.

\*\*\*

L'emploi des galets montre que l'homme a su utiliser tout ce qui était à proximité. Aussi résistants que la pierre, ils ne sont pas aussi facilement maniables du fait de leur forme arrondie ou ovale. Par conséquent, cela demande d'importants joints à la chaux pour consolider l'ensemble ainsi que l'association avec la brique pour mettre le mur à niveau lors de son élévation.

Très souvent disposés en arêtes de poissons, les galets offrent un aspect décoratif intéressant et original qui tranche avec les constructions en pisé prédominantes.

Les pigeonniers en galets sont les moins représentés : il n'en n'existe que trois dont les deux de Balan qui semblent être des colombiers à pieds. Eloignés d'une centaine de mètres l'un de l'autre, ils se ressemblent étrangement jusque dans le moindre détail. De forme ronde, ils sont munis tous les deux du même nombre de boulins, environ 470, et ils ont leur toiture tronquée.

Le troisième pigeonnier, en galets, se situe à Meximieux et offre la particularité d'avoir ses boulins sur la façade principale de l'habitation donnant sur l'extérieur, de sorte que les pigeons ne pénètrent pas dans le bâtiment mais nichent dans l'épaisseur du mur.

\*\*\*

Ainsi, les pigeonniers en galets ont été bâtis sur la Côtière de Dombes et dans la plaine de l'Ain, là où la terre à pisé était de médiocre qualité. Les galets ont constitué un palliatif dans une région où ils affleurent de partout à la surface.

\*\*\*

Les pigeonniers de l'ouest de l'Ain ont effectivement été marqués par la nature du sous-sol. La présence de loess, de boue glaciaire et d'argile a favorisé cette prédominance de pigeonniers bâtis à base de pans de bois, de brique et de terre que l'on trouve dans le pisé. Cette région dénote quand même une préférence pour ce dernier matériau, « béton du paysan dombiste » qui constitue les fondements de cette architecture vernaculaire. Il suffit de consulter la typologie des pigeonniers pour constater que le pisé intervient dans la majorité des constructions.

Voilà pourquoi il convient de sauver ces demeures qui disparaissent faute d'attention, mais il faut aussi réhabiliter le pisé qui leur donne un aspect aussi chaleureux.

### III. Quel avenir pour ce patrimoine.



#### *A) Une volonté de ne pas oublier*

Sauvegarder ou détruire ? Tout dépend actuellement des pouvoirs publics et des propriétaires de pigeonniers, les premiers devant sensibiliser les seconds.

\*\*\*

En effet, si personne ne prend conscience de la richesse de ce patrimoine dans notre département, il se pourrait que les pigeonniers suivent la même destinée que les moulins à vent dans certaines régions : la disparition. Ces édicules, de formes, de matériaux et de couleurs aussi divers, avec ou sans « chapeau » sur la tête font partie intégrante de notre patrimoine. Mais combien sommes-nous à les remarquer au détour d'un virage, noyés au sein d'un patchwork de toitures ? Combien sommes-nous seulement à savoir qu'il s'agit d'une demeure, jadis destinée au « roi pigeon » ?

Ces pigeonniers, trop souvent délaissés, n'intéressent plus personne. Notre département pourrait pourtant s'enorgueillir d'un tel patrimoine, mais les petits édifices ruraux ne passionnent pas autant que les cathédrales ou les châteaux ! Il suffit de consulter l'inventaire des monuments historiques pour se rendre compte du désintérêt croissant de ces architectures de petites tailles. Seul le pigeonnier du Moulin Grand à Perrex a été inscrit... d'urgence à l'inventaire le 17 décembre 1993. Il demeurera sûrement le seul ; en effet, les Bâtiments de France ont reçu une circulaire émanant du Ministère de la Culture leur signifiant de s'abstenir de classer les petits édifices ruraux.

Pour sauver ce patrimoine, il semble nécessaire de procéder dans un premier temps à un inventaire le plus exhaustif possible. Ce mémoire devrait pouvoir le réaliser mais il ne faut pas en rester là. La sauvegarde s'impose afin d'exploiter ces trésors architecturaux. Cela passe d'abord par la sensibilisation des propriétaires ; il convient de les informer sur ce patrimoine vernaculaire. Il semble primordial de leur faire prendre conscience de la fragilité de ces

bâtiments s'ils ne sont pas soignés régulièrement. Voilà pourquoi le mécénat doit être encouragé ; cependant les fonds publics manquent pour ce genre de projets. De plus, la venue d'intervenants extérieurs ne réjouit guère les propriétaires. Beaucoup m'ont déclaré être désireux de revoir leur pigeonnier dans son état d'origine. Seulement, ils ne paraissent pas enthousiastes à l'idée de devoir confier une partie de leur bien à autrui. La peur de ne plus être maître chez soi leur vient tout de suite à l'esprit.

\*\*\*

Seul un compromis pourra, le cas échéant, permettre aux pouvoirs publics ou à des mécènes privés de s'intéresser à ces édifices uniques tout en s'en arrogeant le droit auprès des propriétaires. Etant donné que 80% des pigeonniers ont été construits en terre, il semble également nécessaire de revaloriser la matière première de ces bâtiments : le pisé.

## *B) Un patrimoine en danger.*

### *1° Un savoir-faire qui se perd : construire en pisé*

La Dombes et la Bresse peuvent donc être fières de posséder un patrimoine rural de toute beauté. Le pisé, matériau chaleureux, a su habiller ces fermes, granges, fours, pigeonniers en les parant de couleurs et de matériaux divers. Malheureusement, cet habitat ne constitue plus que le vestige d'une époque lointaine où chacun savait exploiter cette matière et connaissait ses avantages. A l'heure actuelle, il suffit de contempler la réfection d'une bâtisse en terre pour comprendre le danger qu'encourt notre patrimoine.

\*\*\*

Combien sont-ils encore à savoir piser comme nos anciens ? Hélas très peu... Seuls les témoins de ce passé révolu sont en mesure de nous renseigner sur l'art et la manière de construire en terre. Le matériel du piseur s'avère être un mystère pour les maçons contemporains, de même que le matériau. En effet, la maçonnerie moderne ne demande pas une connaissance approfondie des parpaings. La terre, elle, n'obéit pas à cette règle : pour bien piser, encore faut-il que le maçon connaisse parfaitement la terre qu'il va utiliser. Seul un apprentissage long lui a permis d'acquérir ce savoir-faire ; grâce au toucher, il sait choisir « sa » terre, la modeler comme il convient. Depuis le début du siècle, la construction en pisé a progressivement été abandonnée au profit d'autres matériaux jugés plus fiables et plus facilement maçonnables, tels le béton, le mâchefer ou le parpaing. La deuxième guerre mondiale marque

définitivement la fin de la construction en terre et l'avènement de la maçonnerie moderne.

Pourtant cette matière possède de nombreux avantages mis en évidence par Cointereaux. La construction d'une habitation s'avère relativement rapide ; cinq personnes peuvent réaliser 7 à 8 m<sup>2</sup> de mur dans une journée . La matière première extraite sur place ne nécessite aucun coût de transport, d'où une différence de prix substantielle par rapport aux matériaux modernes. Par ailleurs, la conception de la maison en pisé économise l'utilisation du bois pour la charpente en sollicitant d'avantage les murs pignons☒ et de refends☒. Des expériences ont montré que l'épaisseur des murs constituait un excellent isolant thermique et sonore. La terre damée paraît tout à fait compétitive vis-à-vis des parpaings ou bétons.

Quant à sa solidité et sa durabilité, elles ne semblent plus à démontrer à condition de suivre les règles d'entretien indispensables pour sa survie. Il jouit aussi d'une grande résistance au feu et en cas d'effondrement de la maison, il constitue un excellent engrais. Nous pouvons alors nous demander au vue de tous ces atouts, pourquoi le pisé a connu une fin aussi rapide.

La conséquence se révèle être grave quand un maçon, initié aux techniques de constructions modernes, doit intervenir auprès d'une habitation en terre. Son salut réside dans le mariage de l'ancien et du neuf dans la mesure où il n'a jamais été préparé à la mise en œuvre du pisé. La maison se trouve alors défigurée par ce matériau allochtone, triste et sans vie, brisant l'harmonie antérieure. Ces reconstructions anarchiques deviennent courantes sans aucun respect du matériau. C'est ainsi que des enduits hermétiques sont réalisées, empêchant le mur de respirer et rendant captif l'humidité en son sein.

La formation de jeunes maçons aux techniques du pisé serait la seule solution. Dans les années 80 des architectes et des maçons ont créé dans l'Ain le « Groupe Pisé » dont le but était de « s'autoformer » . Parallèlement, le C.A.U.E. de l'Ain a lancé une campagne de sensibilisation sur le thème de la sauvegarde du patrimoine en pisé. A l'heure actuelle , cet élan s'est essoufflé et seules quelques constructions ponctuelles ont été entreprises telle la salle des fêtes de Fareins.

\*\*\*

Il demeure que si aucune initiative n'est prise, la mémoire collective va s'éteindre et avec elle l'art de piser. Les constructions de terre n'étant pas éternelles, les textes et les photos fourniront... dans quelques siècles, le seul souvenir de ce matériau. Déjà, les pigeonniers ont subi un tourd tribu de ce manque d'intérêt pour la renaissance du pisé.



## *2° Abandon ou changement de fonction*

Il est malheureusement vrai que le coût excessif demeure l'obstacle à la réfection d'un pigeonnier. Voilà pourquoi une majorité de propriétaires préfère les laisser à l'abandon. Néanmoins, certains profitent de l'aubaine de posséder un tel bâtiment pour le dénaturer et lui donner une nouvelle fonction.

\*\*\*

Les pigeonniers souffrent d'un désintéressement inexorable provoqué par leur inutilité. Les possesseurs n'ont pas toujours les moyens financiers suffisants pour entretenir une construction qui ne leur sert à rien. Beaucoup m'ont déclaré avoir le souhait de remettre en état leur pigeonnier, souvent délaissé depuis un siècle, voire plus. Mais ils préfèrent rénover dans un premier temps leur habitation principale pour ensuite s'occuper de cette dépendance. Certains m'ont exprimé leur désarroi devant cette vision d'une bâtisse sans vie. Le manque d'entretien contribue à la ruine progressive, entraînant tôt ou tard l'effondrement d'une partie voire de l'édifice tout entier. Le processus ne touche pas que les pigeonniers en pisé, caractéristiques de notre région. Les autres matériaux tels que la pierre, la brique ou le colombage connaissent la même destinée funèbre, dans des proportions sommes toutes différentes, du moins pour la pierre plus résistante. Des propriétaires peu scrupuleux choisissent la solution de facilité en les détruisant volontairement. Cela leur permet d'éviter des frais d'entretien ou de réparation d'un bâtiment dont ils ne se servent plus. Un possesseur m'a dit vouloir envisager la démolition dans un but préventif n'ayant pas les fonds nécessaires pour sa restauration. Il redoute l'effondrement imprévisible de son pigeonnier pouvant entraîner des dégâts matériels voire corporels. Ils sont trop souvent vus comme un élément futile ou anodin et non comme un témoignage de notre passé.

A défaut de les laisser à l'abandon, certains propriétaires leur ont gardé l'utilité qui leur était conféré à l'origine. Mais rares sont ceux qui pratiquent encore l'élevage des pigeons ; s'ils le font, c'est dans des proportions restreintes en ne nourrissant que quelques couples. Ils les accueillent plus par passion que par besoin. Quant à la partie basse de l'édifice, elle garde ses fonctions premières de poulailler ou de remise. Le matériel entreposé l'est la plupart du temps de manière définitive, le pigeonnier se situe alors à mi-chemin entre le fonctionnel et le délaissé. Dans ces conditions d'utilisation, sa rénovation n'est pratiquement jamais effectuée. Elle semble démesurée au vue des possesseurs par rapport à l'emploi qui lui est réservé.

Lorsque le bâtiment est converti en habitation, le soin apporté à sa remise en état correspond à une nécessité. Les pigeonniers intégrés au corps principal ont toujours bénéficié d'un meilleur entretien. Actuellement, il devient de plus

en plus difficile de les reconnaître ; en effet, les trous d'envol ont fait place à de grandes baies vitrées.

Les pigeonniers isolés connaissent un regain d'intérêt en raison de leur architecture particulière. Certains constituent un petit logement après que le rez-de-chaussée et le ou les deux étages, aient été aménagés. Dans d'autres, après avoir été acheté avec le terrain, ils se voient accolés une maison d'habitation. Il en va ensuite de la fantaisie de l'acquéreur pour dénaturer ou non l'élément d'origine. Dans le pire des cas, il sert de garage et alors une ouverture béante est réalisée.

Ainsi, il arrive que le pigeonnier change totalement de fonction pour en revêtir une nouvelle insolite. Les pigeons ont pu être remplacés par des vaches, des chevaux ou des chèvres, ou alors le bâtiment a été transformé en sellerie ou en bar de chasse. Les propriétaires préfèrent les voir occuper une autre fonction que celle requise au départ plutôt que de les laisser à l'abandon.

\*\*\*

Leur rénovation dans un but esthétique se retrouve néanmoins chez quelques possesseurs, indépendamment de l'utilité qu'ils en font. Mais il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir les inscrire sur des brochures touristiques.

### *3° Un patrimoine déjà très endeuillé*

Combien sont-ils tous ces pigeonniers, à s'être effondrés ou à avoir été mis à mort sans aucun remords, ni aucune pitié ? Le seul argument, à cet instant, se traduit par un « ça débarrasse, on ne savait plus quoi en faire ! ». Pourquoi un tel manque d'attention à leur égard alors que les pigeonniers en pisé, si rares en France, constituent une partie de notre patrimoine rural ? Néanmoins, certains se battent pour essayer d'en sauver quelques uns.

\*\*\*

Il est très difficile de donner une estimation des pertes subies, d'autant que personne n'a jamais songé à s'y intéresser. Mais pourquoi une telle hécatombe ? Leur aspect dans le paysage ne jouit pas de la même magnificence que leurs homologues de Seine Maritime ou du Quercy ; voilà pourquoi lorsqu'un pigeonnier dombiste ou bressan s'écroule, usé par le temps, rares sont ceux qui le remarque. Ces bâtiments rustiques savent se fondre dans la masse que représente une ferme en pisé. Leur forme cubique les individualise difficilement des autres bâtisses de la propriété. *A contrario*, leurs semblables

normands, de par leurs structures qui forment un joli décor, sont en mesure de se faire remarquer, attirant l'attention sur eux lors d'un délabrement avancé.

Il n'empêche que notre région peut se vanter de posséder un patrimoine quasiment unique en France : les pigeonniers en pisé. Sur des milliers recensés sur notre territoire, bâtis avec divers matériaux, seulement 300 à 400 en pisé subsistent, dont environ 115 dans le département de l'Ain. Il n'est pas besoin de rappeler le soin qu'il faut apporter à cette terre damée. C'est peut être la raison pour laquelle une telle catastrophe est observée au sein de ces édifices. Je juge à 3 ou 4, au minimum, le nombre de pigeonniers qui disparaissent à chaque décennie. Je peux déjà affirmer qu'ils seront autant à disparaître avant la fin de la prochaine si rien n'est entrepris pour les sauver.

Ainsi, suite à mes lettres et questionnaires envoyés dans les mairies concernées (cf. annexe), certains m'ont répondu qu'ils n'en possédaient plus, déplorant la disparition des pigeonniers sur leurs communes, tel Saint-Julien-sur-Veyle. Ces pertes ont été colossales dans certains villages, comme à Mogneneins où sur les six dénombrés au début du siècle, seulement deux ont survécu. Fareins déplore aussi la disparition de quatre pigeonniers dans la même période ; et la liste pourrait s'allonger. Il convient néanmoins de mentionner le pigeonnier de Genod à Crottet, magnifique édifice monté sur colonnes disparu dans les années 1930 ; une gravure en faisait déjà mention en 1558 (cf. page suivante). Malheureusement, aucune entreprise n'a été lancée pour tenter de le sauvegarder à l'époque.

Ce n'est pas le cas du pigeonnier de Savy à Saint-Jean-sur-Veyle, dernier vestige du château rasé au siècle dernier. Extrêmement endommagé, il nécessite des travaux de toute urgence : son toit et son clocheton menacent de s'effondrer tandis que ses murs s'effritent et se fissurent.

L'association *Histoire et Patrimoine* du canton de Pont-de-Veyle tente de sauver ce témoin d'un autre temps depuis de nombreuses années. Elle a avisé la municipalité et les services intéressés qu'il devenait impérieux de se pencher sur l'avenir de cet édifice. Toujours, le même problème financier empêche toute réfection, d'autant que les propriétaires ne peuvent seuls prendre en charge de tels travaux. Favorables à la restauration de leur patrimoine, ils attendent impatiemment l'arrivée d'un bon samaritain, désireux de contribuer au renouveau de ce pigeonnier. Dernièrement, *les Compagnons du Devoir de Pont-de-Veyle* devaient participer à la réfection de l'édifice mais un problème financier a fait avorter le projet.

Il est dommage que les exemples de ce type demeurent esseulés et trop rares. Les associations de défense du patrimoine des différents cantons ne peuvent que dresser le bilan des dégâts occasionnés par le temps. Ils ne possèdent pas les moyens financiers, même pour pallier aux opérations

d'urgence. Quant à leurs cris de détresse, lancés en direction des instances concernées, ils restent lettres mortes.

\*\*\*

Ainsi, tant que des politiques concertées sur la sauvegarde du petit patrimoine rural ne se mettront en place, aucun crédit ne pourra être accordé pour des campagnes de restauration et chaque décennie connaîtra son lot de disparitions. Mais avant cela, ne faudrait-il pas sensibiliser les propriétaires en leur demandant de ne pas laisser leurs biens à l'abandon ?

### *C) Vers une route des pigeonniers...*

Rares sont les hommes qui mettent en place des actions pour tenter de sauver les milliers de pigeonniers et de colombiers encore existants sur notre territoire. C'est pourtant ce que l'Eure et la Seine-Maritime ont su réaliser par l'intermédiaire de deux routes touristiques. Nous pouvons alors nous demander pourquoi les pigeonniers de la bordure occidentale de l'Ain ne deviendraient pas eux aussi une curiosité à découvrir ?

#### *1° Route touristique du Pays Seine-Andelle : un exemple de sauvegarde de ce patrimoine dans l'Eure*

Les deux départements mitoyens, composant la Haute-Normandie abondent en colombiers très anciens, d'une grande beauté, parmi les plus prestigieux de France. Un inventaire exhaustif a été effectué en Seine-Maritime où 635 colombiers ont été dénombrés ; nous sommes bien loin des 180 à 200 pigeonniers présents sur notre département ! Voilà, peut-être, les raisons pour lesquelles des hommes passionnés se sont penchés sur leurs histoires et leurs avenir.

L'Eure et la Seine-Maritime sont, à mon sens, les seuls à avoir pris conscience de la richesse de ce patrimoine en développant un tourisme autour de ce thème. Pour « *le circuit du pays Seine-Andelle* », quelques visites de châteaux et d'abbayes ont été associées aux treize colombiers qu'il est possible de contempler. Son homologue du nord a misé uniquement sur ces édifices en créant « *la route des Colombiers* » dont une quinzaine est à découvrir. En parallèle, un dépliant a été édité où sont expliquées, de façon succincte et claire, l'histoire et l'architecture de ces bâtiments.

Si ces monuments connaissent une nouvelle vie, c'est également grâce au Conseil Général de la Seine-Maritime, qui octroie pour leur restauration des subventions de 20%, portées à 50% pour les colombiers considérés comme les plus intéressants du département. « *Ces initiatives ont permis une prise de conscience tant chez les amateurs que chez les propriétaires. Les restaurations sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus soignées. Un mouvement s'est créé dont il faut attendre beaucoup* »<sup>18</sup> Il serait important que ces deux exemples ne demeurent pas les seuls ; le département de l'Ain devrait se rendre compte de l'existence d'un tel patrimoine.

Commentaire [MM4]:

### ***2° Un axe privilégié par sa situation***

Le Val de Saône et l'ouest de la Bresse, riches en pigeonniers, auraient besoin d'un moteur et pourquoi pas d'une route des pigeonniers, autour de laquelle pourraient être mises en valeur d'autres richesses patrimoniales. De nombreux châteaux, églises, chapelles méconnus pourraient sortir de l'anonymat grâce à l'élaboration d'un circuit touristique longeant la Saône. L'intérieur du plateau a su le concrétiser par l'intermédiaire de *la Route des Etangs de la Dombes* et de *la Route de la Bresse*. Elles allient découverte des richesses des villages à travers l'habitat rural et les monuments, et l'art de la table.

Le département de l'Ain a l'ambition de devenir une région touristique de tout premier ordre. Les bords de Saône s'organisent autour d'un tourisme nautique et de pêche. Ne faudrait-il pas en développer un autre répondant aux besoins d'une clientèle avide de découvertes ? Les pigeonniers en pisé forment l'essentiel des individus ; toutefois, un tel circuit nécessiterait de développer d'autres architectures présentes : pierre, brique et pan de bois. En Normandie, pratiquement tous les colombiers dépendent de châteaux ou de manoirs, ce qui facilite leur visite. Ce n'est malheureusement pas le cas dans l'Ain où la majorité appartient à des particuliers. De surcroît, ils sont à proximité immédiate ou intégrée aux bâtiments d'habitation ou d'exploitation.

Cette région a pourtant tous les atouts pour bénéficier d'une affluence notable du fait de sa situation privilégiée. En effet, l'agglomération lyonnaise se trouve à moins d'une heure de route et l'axe Saône-Rhône constitue une voie de passage importante d'une population qu'il serait bon d'inviter à s'arrêter.

<sup>18</sup> Ph. Manneville, « Des colombiers aux décors remarquables », in *Maisons paysannes de France*, n° 123, p. 17 à 26, 1<sup>er</sup> trimestre 1997.

L'ouest de l'Ain partagé entre deux entités géographiques différentes  
Bresse et Dombes.

\*\*\*

Mais tant que le Conseil Général de l'Ain n'accorde pas de subventions pour les pigeoniers qu'il est impérieux de restaurer, aucun tourisme en relation avec ces édifices ne pourra être développé ; et chaque année amène son lot supplémentaire de destructions irrémédiables.

« Détruire est facile,  
Cette faculté est commune à tous les  
êtres.  
Créer et conserver,  
Voilà qui n'appartient qu'aux bienfaiteurs  
Et protecteurs de l'espèce humaine. »

Antoine Marron, baron de Meillonas,  
15 pluviôse, an II.

## CONCLUSION

Depuis le temps qu'ils attendaient, les pigeonniers bressans et dombistes ont enfin eu leur écrit. Eux qui se morfondaient sans savoir combien ils étaient, ils peuvent avoir l'espoir de voir leur sort s'améliorer. Auront-ils l'aubaine de connaître une seconde jeunesse comme leurs semblables normands qui le doivent à leur Conseil Général qui a eu pitié d'eux ? Nul n'est moins sûr. Mais en attendant, il faut qu'ils continuent à montrer que, bien que beaucoup d'entre eux soient en mauvais état, ils ne sont pas encore morts. Ces pigeonniers, qui ont fait la fierté de leurs propriétaires il y a plusieurs siècles, ne doivent pas tomber en désuétude auprès des acquéreurs présents.

Beaucoup ne connaissent pas la chance qu'ils ont de posséder un tel patrimoine architectural. D'autres le savent, mais ne peuvent malheureusement pas s'engager dans des frais de rénovation trop coûteux. L'envie de se faire bâtir un pigeonnier a pris certains hommes comme à Cormoranche, Illiat et Marlieux, dans un but d'esthétisme ou tout simplement pour élever des pigeons. Ils ont même poussé le vice, pour le plaisir, jusqu'à copier les pigeonniers qui se trouvaient à proximité de chez eux. La marque de prestige referait-elle surface après avoir été oubliées pendant plus d'un siècle ?

Les hommes ne confèrent plus la même utilité à cette bâtisse : l'abandon ou l'habitation ont remplacé la fonction utilitaire. Petit à petit, ces deux nouvelles manières lui ôtent tout son charme d'antan ; la désolation d'un côté et l'excès de restauration de l'autre ne permettent plus de mettre en valeur ses aménagements qui l'individualisaient des autres bâtiments. Pourtant, quelques uns dont ceux de la Balmondrière à Saint-André d'Huriat et du Moulin Grand à Perrex ont été rénovés dans les règles de l'art, redonnant un tout autre aspect à ces pigeonniers qui tombaient en ruine.

Redonner vie à ce patrimoine nécessite aussi de sauvegarder l'architecture en pisé, témoignage de notre passé. Ainsi, le Val de Saône, riche de ces pigeonniers en pisé, bénéficie de cette opportunité, au sein d'une région qui ne possède pas une grande aura touristique. Et s'il nous est possible de regarder au-delà des limites fixées par l'ouest de l'Ain, alors on s'apercevra que les pigeonniers ne se sont pas arrêtés à cette seule zone. En effet, les pierres calcaires du Bugey ont permis dans cette même région l'implantation de quelques uns d'entre eux. Au Nord de l'Ain, la Bresse louhanaise se partage

entre les constructions en pan de bois et en pisé. Tandis que le Rhône, et plus particulièrement le Beaujolais, se distingue par l'originalité de ces pigeonniers en pierre, le Val de Saône rivalise avec son conjoint d'outre Saône au sein d'une même architecture de terre.

Dans ces régions voisines comme dans l'ouest de l'Ain, le même devenir incertain se pose pour tous les pigeonniers laissés à eux-mêmes. Seule, la sensibilisation des propriétaires et des pouvoirs publics pourra aboutir à la sauvegarde de ces édifices ruraux, dont les plus désireux semblent être les pigeons, impatients de retrouver leurs logements princiers. Mais aussi les hommes qui cherchent à renouer avec ces bâtiments dont l'architecture vernaculaire est une pure merveille pour les yeux.



## Bibliographie

### ARCHITECTURE

- P. BARDOU & V. ARZOUMANIAN, *archi de terre*, Parenthèses, Roquevaire, 101 pages, 1978.
- C. CAHIER, *Le sol, facteur d'influence dans la bâti rural de l'Ain* (travail de fin d'études), SL : Ecole nationale des travaux publique de l'Etat, 65 pages, 1981.
- CALPACT de l'Ain, *Le bâti ancien des pays de l'Ain*, E.D.F., Paris la Défense, 135 pages, 1985.
- C.A.U.E. de l'Ain, *L'architecture de terre*, S.M.E. Résonances, Lyon, 176 pages, 1983.
- C.A.U.E. de l'Ain, *Caractéristiques principales de l'architecture de Dombes*, C.A.U.E de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 14 pages, 1989.
- C.A.U.E. de l'Ain, *Le pisé : entretien et restauration*, Inquarto, Lyon, 16 pages, 1983.
- CRATERRE, *Construire en terre*, SL : alternatives et parallèles, 270 pages, 1979.
- J. DETHIER, *Architectures de terre (ou l'avenir d'une tradition millénaire...)*, Centre G. Pompidou, Paris, 224 pages, 1986.
- G. DOYON & R. HUBRECHT, *L'architecture rurale et bourgeoise en France*, D. Vincent & Cie, p. 266 à 267, 1979.
- P. LERON-LESUR, *Colombiers et pigeonniers en France*, Massion, Paris, 63 pages, 1907.
- D. LETELLIER, *Pigeonniers de France : histoire économique et sociale, techniques architecturales, conseils, restauration*, Privat, Toulouse, 1991.
- C. ROYER, *L'architecture rurale française, le lyonnais*, Berger-Levrault, Paris, 231 pages, 1979.
- VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle*, 1868.
- Association Pisé terre d'avenir, *Le pisé, patrimoine, restauration, technique et avenir*, Créer, Nonette (63), 105 pages, 1986.
- Dossier C.A.U.E de l'Ain, *Construction de terre/pisé*, non pagé.
- le Groupe Pisé, *Le pisé et l'artisan*, CAPEB 01, SD, Bourg-en-Bresse, 20 pages.

### GEOLOGIE

- FALSAN & CHANTRE, *Monographie géologique des anciens glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône*, 1879.
- P. GUICHARD, *Connaissances des pays de l'Ain*, éditions de Trévoux, 296 pages, 1965.
- M. HUTINEL, *Histoire et structures géologiques de la région lyonnaise*, 50 pages, 1909.
- A. JOANNE, *Géographie du département de l'Ain*, Hachette, 1994.
- G. MOTTET, *Géologie physique de la France*, P.U.F, Paris, 658 pages, 1993.
- F. POURIAU, *Etudes géologiques, chimiques et agronomiques des sols de la Bresse et particulièrement ceux de la Dombes*, Barret, Lyon, 1858.

- Guides géologiques régionaux, Lyonnais-Vallée du Rhône, 176 pages, 1973.
- Cartes géologiques au 1/200000 de Lyon et Chalon-sur-Saône.
- Cartes géologiques et topographiques au 1/50000 de Villefranche-en-Beaujolais, Ambérieux-en-Bugey, Belleville-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Montrevel-en-Bresse.

## HISTOIRE

- M. BOUILLOT, *L'habitat rurale en Bresse savoyarde (De la Seille à la Chalaronne)*, Foyers ruraux de Saône-et-Loire, La Roche-Vineuse, non pagé, novembre 1995.
- G. BRUNET, P. PERCEVAUX & L. TRENARD, *Histoire des communes de l'Ain (Dombes)*, Horvath, Roanne, 516 pages, 1983.
- P. CATTIN & H. PLAGNE, *Histoire des communes de l'Ain (Bresse, Revermont)*, Horvath, Roanne, 498 pages, 1984.
- P. COLLET, *Explication des statuts, coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*, Lyon, 1698.
- J. FREAL, *Habitat et vie paysanne en Bresse*, Garnier, 239 pages, 1978.
- S. HARTMANN-NUSSBAUM & G. JOURDAN, *Canton de Trévoux en Dombes (Ain)*, Inventaire général, Lyon, 76 pages, 1994.
- G. JEANTON & A. DURAFFOUR, *L'habitation paysanne en Bresse (Etudes d'ethnographie et linguistique)*, Buguet-Comptour, Mâcon, 180 pages, 1993.
- P. PERDRIX, « Les cahiers de doléances de Bresse et de Dombes en mars-avril 1789 : problèmes de rédaction », in *La révolution à Mâcon et dans la région*, acte du colloque d'Histoire 5,6,7 mai 1989, académie de Mâcon, p. 133 à 148, 1990.
- M. TAISAND, *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne*, Dijon, 1698.
- Collectif, *A la découverte de la Bresse*, La Taillanderie, Bourg-en-Bresse, 160 pages, 1992.

## PERIODIQUES

- C. AVOCAT, « La Dombes : milieu naturel ou milieu en équilibre », in *Revue de géographie de Lyon*, p. 35 à 38, 1975.
- Abbé J.M. BEROUD, « Age de la terrasse quaternaire de Villefranche-sur-Saône », in *C. R. Ass. Fr. Avanc. Sci., Congrès Lyon*, p. 587 à 603, 1906.
- Abbé J.M. BEROUD, « Notes géologiques sur les sables de Trévoux, la vallée de la Saône et le plateau des Dombes », in *Bulletin La Ségusia*, n° 20, 22, 23, 24, p. 1 à 19, 1910.
- A. BOISTEL, « Quel est l'agent de transport des cailloutis alpins dans la Pliocène Supérieur de la Dombes et de la Bresse », in *Bulletin de la société des géologues français*, 3<sup>ème</sup> série, Vol. 26, p. 57 à 81, 1898.
- F. BOURDIER, « Existence de plusieurs glaciations anté-würmiennes dans les Dombes », in *C. R. Somm. Soc. Géol. Fr.*, 5<sup>ème</sup> série, Vol. 19, n° 13, p. 283 à 284, 1949.
- J. BOYER, « L'importance des pigeonniers dans l'histoire », in *Dombes*, n° 15, p. 17 à 18, 1996.
- J. CORBEL, « Les Dombes, la terre, l'eau et l'homme » in *Bulletin de la société des naturalistes et archéologues de l'Ain*, n° 67, p. 91 à 107, 1953.

- T. CROZIER, « A la recherche de la maison dombiste », in *Visage de l'Ain*, n° 125, p. 4 à 21, janvier-février 1973.
- C. DEPERET, « Sur l'âge des sables de Trévoux », in *C. R. Ac. Sc.*, t. 108, P ; 203 à 204, 1889.
- A. GAUDILLIERE, « La construction paysanne dans le Val de Saône », in *Maisons paysannes de France*, n° 4, p. 14 à 17, 1981.
- M.C. GUENOT-LAPEZE, « Survol rapide au-dessus des pigeonniers du Quercy », in *Maisons paysannes de France*, n° 110, p. 4 à 7, 1993.
- H. HOERSCHELMANN, « Logés comme des Princes », in *GEO*, n° 141, p. 114 à 132, novembre 1990.
- J.C. JANIN, « Le règne du pisé de terre », in *Dombes*, n° 12, p. 17 à 18, 1992.
- D. LETELLIER, « Les pigeonniers », in *Monuments historiques*, n° 181, p. 29 à 32, mai-juin 1992.
- D. LETELLIER, « L'architecture des pigeonniers », in *Pierre d'angle*, n° 9, p. 31 à 33, 1990.
- P. MANNEVILLE, « Des colombiers aux décors remarquables », in *Maisons paysannes de France*, n° 123, p. 17 à 26, 1<sup>er</sup> trimestre 1997.
- G. MONJUVENT, « Les formations pliocènes et quaternaires des environs de Villefrance-sur-Saône (Rhône) » in *Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, Vol. 10, Fasc. 3, p. 255 à 275.
- Mme NAMIAN, « Terres de Dombes », guide rhonalpin du patrimoine méconnu, Lyon, 34 pages, 1987.
- P. PERCEVAUX, « Au pays de Montluel : de Dombes en Valbonne », in *Visage de l'Ain*, n° 30, p. 2 à 24, novembre-décembre 1973.
- G. De SALLIER DUPIN, « Colombiers », in *Vieilles maisons françaises*, n° 138, p. 84 à 86, décembre 1992.
- R. SOUFFLET, « Quand nos anciens maçonnaient », association Feillens d'hier et d'aujourd'hui, 1993.
- C. TALON, « Vieux colombiers du Bugey » in *Visages de l'Ain*, n° 105, p. 41 à 46, 1969.
- M. TARDY, « Quelques mots sur la nappe aquifère supérieure de la Dombes : le bassin de la Saône à l'époque crétacée ou la Bresse avant les molasses, géologie de la Dombes..., le sous-sol de la Dombes..., les cônes de la Dombes, quelques mots sur la Bresse. » in *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome 3, p. 123 à 137, 1878.
- M. TARDY, « Document pour la géologie du bassin de la Saône », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome 1, p. 193 à 276, 1881.
- G. VELIEN, « Dombes d'hier, Dombes d'aujourd'hui », in *Visage de l'Ain*, n° 132, p. 2 à 18, mars-avril 1974.
- D. ZELLER, « Un domaine agricole dombiste au XVIII<sup>ème</sup> siècle : domestiques, modes de culture et rendements à Civrieux (1763-1772), in *Les Nouvelles Annales de l'Ain*, société d'émulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse, p. 40 à 67, 1993.
- « Pigeonniers d'ici et d'ailleurs : dossier », in *Résurgences*, la Verchère du Lyonnais, n° 15, p. 2 à 17, 1991.
- « Les pigeonniers dans le Beaujolais viticole » in *Résurgences*, la Verchère du Lyonnais, n° 14, 46 pages, 1990.
- « Spécial Ain », in *Vieilles maisons françaises*, n° 149, 128 pages, octobre 1993.
- « Le Val de Saône, rencontre de la terre et des eaux », conservation régionale du patrimoine national de Rhône-Alpes, Lyon, 32 pages.

Commentaire [MM5]:

## LES PRE-INVENTAIRES

- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Bâgé-le-Chatel (département de l'Ain pré-inventaire), collectif, Bourg-en-Bresse : Patrimoine des Pays de l'Ain, 1990, 205 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Chalamont (département de l'Ain pré-inventaire), L. LAMARCHE, E. BERAUDIER, G. BRANCHU, et ALS, Chalamont : Le Canton de Chalamont, 1987, 213 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Châtillon-sur-Chalaronne (département de l'Ain pré-inventaire), collectif, Châtillon-sur-Chalaronne : Office du tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne, 1991, 237 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Pont d'Ain (département de l'Ain pré-inventaire), collectif, Bourg-en-Bresse : imprimeries réunies, 1989, 280 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Pont-de-Vaux (département de l'Ain pré-inventaire), M. BRIDON, G. SORET, SL : Terres et Pierres de Haute Bresse, 1985, 175 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Veyle, Canton de Pont-de-Veyle, Histoire et patrimoine, Pont-de-Veyle : imprimerie Gattheron, 1986, 220 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Reyrieux (département de l'Ain pré-inventaire), H. BARTHOUX, Reyrieux : Association des maires du canton de Reyrieux, 1987, 161 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Thoissey, collectif, SL : les Amis du vieux Thoissey et de son canton, 1994, 303 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Trévoux (Trévoux - Beauregard - Frans - Jassans-Riottier - Saint-Bernard - Saint-Didier-de-Formans), collectif, Bourg-en-Bresse : Association pour la culture et le tourisme, 1993, 140 pages.
- Richesses touristiques et archéologiques du canton de Villars-les-Dombes (département de l'Ain pré-inventaire), collectif, Villars-les-Dombes : Syndicat d'initiative de Villars-les-Dombes, 1991, 191 pages.

## THESES & ESSAIS

- D. ARNAUD, *La protection de l'architecture rurale dans l'Ain*, DEA droit de l'environnement, p. 51, 115-116, 131, 1991.
- A. BLANC, *Matériaux, architecture et paysage en Bresse méridionale*, mémoire de maîtrise de géographie, Lyon, 220 pages, 1996.
- A. CHANU, *Les châteaux oubliés de Perrex*, 32 pages, novembre 1994.
- A. JOURNAUX, *Les plaines de la Saône et leurs bordures montagneuses. Beaujolais, Mâconnais, Côte-d'Or, Plateaux de la Haute-Saône, Jura occidental. Etudes morphologiques*, Thèse Paris, 529 pages, 1956.